

Ministère des Affaires étrangères

ASSEMBLÉE DES
FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

BUREAU

JUIN 2005

Centre de conférences internationales - 19, avenue Kléber — 75016 Paris

SOMMAIRE

VENDREDI 17 JUIN 2005 – MATIN

Ouverture de la séance sous la présidence de Monsieur Antoine VALENZA, premier vice-président	3
Mouvements intervenus au sein de l'AFE	4
Désignation des membres des commissions administratives	4
Approbation du compte rendu de l'assemblée plénière	5
Point d'information sur le référendum sur le traité instituant une constitution pour l'Europe	5
Point d'information sur le vote électronique pour les scrutins à l'étranger	17
Mouvements intervenus au sein de l'Assemblée des Français de l'étranger (suite)	24

VENDREDI 17 JUIN 2005 – APRES-MIDI

Sous la présidence de Monsieur Roger BONIN, vice-président	25
Présentation du projet de réforme de la DFAE	25
Présentation du rapport de la commission des Lois et des Règlements	28
Point d'information sur les prérogatives des membres de l'AFE	39
Examen des questions d'actualité et des questions orales	41
<i>A. Questions orales</i>	41
<i>B. Questions d'actualité</i>	56

SAMEDI 18 JUIN 2005 – MATIN

Sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, vice-président	58
Intervention de Monsieur Pierre-Alain COFFINIER sur les comités consulaires	58
Groupe de communication : présentation du projet de modernisation du site Internet de l'AFE	64
Projet d'ordre du jour de la prochaine session de septembre 2005	67
<i>Calendrier des réunions pour 2005</i>	69

ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
BUREAU DE JUIN 2005

VENDREDI 17 JUIN 2005 – MATIN

La séance est ouverte à 10 h 00 sous la présidence de Monsieur Antoine VALENZA, premier Vice-Président de l'AFE. Monsieur le Président invite les membres de l'Assemblée à prendre place.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur le Président

Les travaux de notre bureau vont commencer. Mais auparavant, je voudrais donner la parole à Monsieur Pierre GIRAULT, qui a une suggestion à faire concernant Monsieur Didier LARTILLEUX qui, comme vous le savez, a subi une opération très sérieuse : il suggère que notre bureau lui envoie un message de sympathie. Monsieur GIRAULT, vous avez la parole.

Monsieur Pierre GIRAULT, membre élu de la circonscription de Luxembourg

En tant que Vice-Président de la commission des finances et des affaires économiques je voudrais proposer le message suivant au bureau :

Dans l'épreuve particulièrement douloureuse que traverse notre collègue Didier LARTILLEUX, le bureau de l'Assemblée des Français de l'étranger, réuni le 17 juin 2005, lui fait part de sa plus vive sympathie et de ses vœux de prompt rétablissement.

Monsieur le Président

Tout le monde est-il d'accord pour que ce message soit adressé à notre ami Didier LARTILLEUX ? Je vous remercie.

J'ai une mauvaise nouvelle à vous annoncer : Madame la Sénatrice CERISIER-ben GUIGA vient de nous faire part du décès ce matin de Monsieur Claude PIERRE, qui a été notre collègue pendant de nombreuses années. Je vous demanderais de vous lever et d'observer en sa mémoire un instant de recueillement. Merci.

(L'Assemblée observe un instant de recueillement.)

Je vous remercie.

Puis-je proposer que le bureau de notre assemblée adresse un message de condoléances à la famille de Claude PIERRE ? Madame ben GUIGA, pouvez-vous vous en charger ? Je vous remercie.

I. MOUVEMENTS INTERVENUS AU SEIN DE L'ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

Monsieur le Président

Le premier point à l'ordre du jour appelle les mouvements intervenus au sein de l'Assemblée des Français de l'étranger. Monsieur le Secrétaire général Pierre ROBION va nous faire l'état des mouvements intervenus entre le mois de mars et le mois de juin.

Monsieur Pierre ROBION, Secrétaire général de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur Jean-Michel NESINS a été nommé pour siéger à l'Assemblée des Français de l'étranger dans la circonscription de Madrid en remplacement de Madame Micheline ANGEL, démissionnaire, par arrêté publié au *Journal officiel* du 18 mai 2005. Par ailleurs :

Mouvements *au sein des commissions* :

- Commission des affaires culturelles et de l'enseignement : Madame Patricia NEU-BLOTTENBERG remplace Monsieur Olivier BERTIN ;
- Commission des lois et règlements : Monsieur Olivier BERTIN remplace Madame Patricia NEU-BLOTTENBERG.

Mouvements *au sein des groupes* :

- adhésion de Monsieur NESINS au groupe ADFE ;
- adhésion de Monsieur PICOT au groupe UFE.

Monsieur le Président

Pas de remarques de votre part ?

II. DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES

Monsieur Pierre ROBION

Il n'y a eu que deux désignations au sein des commissions administratives électorales :

- Commission administrative électorale de Dacca ; les demandes concernant les membres ont été portées à la connaissance des conseillers de l'Assemblée des Français de l'étranger de la circonscription de New Delhi, qui ont donné leur accord. C'est donc maintenant à l'Assemblée de donner son avis ;

- L'autre commission administrative est celle de Manama, où la nouvelle commission a également été soumise aux Conseillers de l'Assemblée des Français de l'étranger. Cette proposition a reçu l'accord de Monsieur Roger BONIN et de Madame LAURENTI ; apparemment Monsieur Jean BAYSSET n'avait pas donné de réponse à la proposition qui lui avait été soumise.

C'est donc à l'Assemblée de se prononcer sur ces deux propositions.

Monsieur le Président

Y a-t-il des oppositions à ces nominations de commissions administratives de la part du bureau ? Oui ? Un commentaire ?

Monsieur Jean BAYSSET, membre élu de la circonscription de Abou-Dhabi

En ce qui me concerne, j'ai donné mon accord.

Monsieur le Président

Il n'y a donc pas d'opposition. Le bureau de l'Assemblée des Français de l'étranger donne donc son accord pour ces désignations.

Madame Élisabeth KERVARREC, membre élu de la circonscription de Vienne

Pour le principe, quand il y a des changements ou de nouvelles propositions en ce qui concerne les commissions électorales administratives, nous avons la liste des personnes proposées.

Monsieur Pierre ROBION

Vous n'avez pas eu les deux... ? Excusez-moi, vous avez raison : normalement, cela aurait dû être sur la table.

Comme il n'y en a que deux, je peux vous en donner lecture si vous voulez :

S'agissant de *Dacca*, les membres proposés sont :

- Madame Marie-Monique HAMELBERG,
- Monsieur Jean ROMNICIANU,
- Monsieur Thierry LAURET.

S'agissant de la commission administrative électorale de *Manama*, il s'agit de :

- Monsieur Jean-Paul SOURD, et de
- Monsieur Philippe MONTAUBIN.

Les propositions vont vous être distribuées.

Monsieur le Président

Nous passons maintenant à l'approbation du compte rendu de l'assemblée plénière de mars 2005.

III. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DE MARS 2005**Monsieur le Président**

Y a-t-il des demandes de prise de parole pour un commentaire ou une remarque sur le compte rendu de l'assemblée plénière de mars 2005 ? Il n'y en a pas : on peut considérer que le bureau approuve le compte rendu de l'assemblée plénière de mars 2005.

Avant d'aller plus avant dans l'ordre du jour, je voudrais vous informer d'un petit changement : le point d'information sur les prérogatives des membres de l'Assemblée des Français de l'étranger ne sera pas traité ce matin mais sera présenté cet après-midi avec la présentation du projet de réforme de la DFAE.

**IV. POINT D'INFORMATION SUR LE REFERENDUM SUR LE
TRAITE INSTITUANT UNE CONSTITUTION POUR L'EUROPE**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS pour traiter le point d'information sur le référendum sur le traité instituant une constitution pour l'Europe.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS, Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France

Merci, Monsieur le Président. Pour les Français établis hors de France, le référendum a eu lieu dans les 203 centres de vote, pour un total de 322 bureaux de vote de 8 h à 20 h heures, heure locale

- le samedi 28 mai dans 41 centres de vote situés sur le continent américain et
- le 29 mai dans les 162 autres centres de vote.

Je suppose que tout le monde connaît les chiffres des résultats ; sinon, je les rappelle. Il y avait :

- . 452 383 électeurs inscrits,
- . 148 939 votants d'après les listes d'émargement, c'est-à-dire 32,92 % ;
- . les **oui** ont totalisé 119 868, soit 80,99 %, et
- . les **non** 28 134, c'est-à-dire 19,01 %.

Le scrutin s'est bien déroulé, sans incident particulier, excepté dans le centre de vote de Bruxelles, première remarque, où le nombre de bureaux de vote a été manifestement mal apprécié et s'est finalement avéré nettement insuffisant au regard de l'affluence des électeurs. Cette situation regrettable a causé l'attente de nombreux électeurs qui étaient venus voter.

Nous n'avons pas minimisé ce point, qui a été porté au procès-verbal de la commission électorale. Dans une lettre adressée aux Français de la circonscription, le Consul général s'est expliqué et a présenté ses excuses.

Deuxième remarque : dans le cadre de la fusion des listes électorales, la définition du nombre des bureaux de vote et de leur aire géographique devra obligatoirement donner lieu à la consultation de la commission administrative locale, et la décision devra être arrêtée au plus tard le 15 octobre de l'année précédente.

Ce que je peux dire comme commentaires c'est que nous avons maintenant, avec l'aval du Conseil constitutionnel, certaines innovations qui seront reprises dans le cadre de la fusion des listes électorales, je le souhaite, nous l'espérons, dans la perspective de l'élection du Président de la République en 2007.

Un certain nombre de choses ont pu être testé :

- l'envoi de la documentation électorale par courrier électronique, lorsqu'un chef de poste diplomatique ou consulaire responsable d'un centre de vote estime que la voie postale ne permet pas sa réception, et c'était le cas avant le 16 mai, jour d'ouverture de la campagne officielle ;
- la mise en ligne du formulaire de procuration. Cela, c'était tout à fait innovant ; nous avons fait cela avec l'aval du ministère de l'Intérieur, mais de manière quand même un peu expérimentale ;
- la création d'une application informatique de transmission des résultats, qui s'est avérée, à quelques détails près, tout à fait performante et utile ; et enfin
- l'ouverture de 9 bureaux de vote décentralisés à Alicante, Palma, Malaga, Valence, Bâle, Belem, Sfax, Karikal et Oakland. Ces décisions étaient prises à l'initiative des chefs de postes diplomatiques et consulaires, que nous avons encouragés très vivement à le faire, mais c'était à eux d'en prendre la responsabilité et de les organiser.

En ce qui concerne le corps électoral, j'ai donné les chiffres du nombre d'inscrits : il est à peu près comparable à celui du département du Gard. Pour tous les départements et collectivités d'Outre-Mer confondus

- . le nombre des électeurs inscrits à l'étranger se situe en 35^e cinquième position
- . 37 % de ces électeurs sont par ailleurs inscrits en France et
- . 62 % par conséquent ne sont inscrits qu'à l'étranger.

Ce qu'il faut retenir, c'est qu'au total, jamais le nombre d'inscrits sur les listes des centres de vote n'aura été aussi élevé.

Le nombre de votants également : 148 939, même s'il est, comparativement en termes de participation mathématique, pas très élevé ; en valeur absolue, il n'a jamais été aussi élevé, excepté pour le second tour des élections présidentielles de 2002.

Ces éléments relativisent la comparaison avec la participation observée lors du référendum de 1992 sur la ratification du traité sur l'Union européenne, qui atteignait 42,15 % ; donc effectivement plus élevée, mais à une grosse nuance près : en 2005, le nombre de votants correspond pratiquement au nombre d'inscrits d'il y a 15 ans ; on a complètement changé de niveau de représentation des Français de l'étranger.

J'ai rappelé tout à l'heure très brièvement les mesures prises pour favoriser la participation, qui était l'objectif n° 1 du Gouvernement et de l'Administration :

- La documentation envoyée aux électeurs d'abord, puisque chaque électeur a reçu la documentation électorale normale, le texte de la Constitution, son fascicule explicatif, les bulletins de vote (je vous signale que cela fait 180 t de fret) ; une lettre individuelle donnant toutes les précisions sur le vote et appelant à voter, toutes les informations mises en ligne sur *france-diplomatie*, des informations générales sur le vote à l'étranger ainsi que sur l'établissement des procurations. Le texte du Traité et le fascicule étaient également sur *france-diplomatie*.
- L'affichage s'est déroulé normalement, grâce d'ailleurs à l'Assemblée des Français de l'étranger, qui a réalisé et diffusé, comme vous le savez, une affiche appelant à la participation.
- Les procurations : j'ai parlé tout à l'heure du fac-similé de procuration qui a été mis en ligne sur le site *france-diplomatie*.

Par ailleurs, pour être cohérent avec cette démarche, 182 consuls honoraires de nationalité française - car seuls les consuls honoraires de nationalité française peuvent l'être - ont été habilités spécifiquement à recueillir des procurations. Il a été demandé aux consuls et à leurs collaborateurs de faire le plus de tournées possibles pour recueillir ces procurations.

En conclusion, je trouve que le référendum s'est déroulé dans des conditions satisfaisantes dans l'ensemble et a montré la mobilisation des électeurs.

Il a néanmoins évidemment une fois de plus mis en exergue un certain nombre de défauts du système actuel : de nombreux Français se sont présentés pour voter en croyant de bonne foi être inscrits sur la liste électorale ; c'est le problème majeur. En fait,

. soit ils étaient uniquement inscrits sur la liste de l'Assemblée des Français de l'étranger - raison de plus pour avancer dans la réforme qui a été engagée ;

. soit et/ou, lors d'un changement de résidence, ils n'avaient pas pensé à signaler spécifiquement par eux-mêmes leur départ au poste consulaire et ils avaient cru que la mairie du bureau de vote où il s'étaient inscrits en France le ferait, ce qui n'a pas toujours été le cas et par conséquent, ils n'ont pas été radiés. Ces Français oublient donc trop souvent de demander leur radiation sur la liste, et le système ne se met pas en place de manière très efficace effectivement.

Au total, tout cela nous rappelle que ce système électoral en vigueur à l'étranger est très ancien ; il est un peu compliqué et difficilement compréhensible par les Français d'aujourd'hui, je dirais, et c'est également le constat que fait le Conseil constitutionnel lui-même dans ses observations, dans son communiqué diffusé à la suite de la décision des 30, 31 mai et 1er juin sur les résultats, puisqu'il dit :

Dans toute la mesure du possible, il conviendrait de mettre fin au cloisonnement existant actuellement pour le vote des Français de l'étranger entre les différents types de consultation.

Voilà ce que je voulais vous dire en termes de compte rendu de ces opérations. Je vous remercie.

Monsieur le Président remercie Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS et donne la parole à Monsieur Jean-Jacques RATEAU.

Monsieur Jean-Jacques RATEAU, membre élu de la circonscription de Bruxelles

Je voudrais remercier Monsieur le Directeur d'avoir souligné les difficultés que nous avons rencontrées à Bruxelles. Un exemple parmi d'autres : il fallait attendre plus de 4 heures pour pouvoir voter, déposer son bulletin de vote ; et quand vous aviez des procurations, vous imaginez ce que cela pouvait donner si celles-ci n'étaient pas dans le même bureau de vote.

Cela étant, je ferai une remarque qui est valable, je pense, pour tout le monde : ce qu'il faudrait absolument, c'est que nous ayons avant des élections de cette importance une réunion préparatoire entre les délégués et les responsables, donc les consuls généraux de ces zones.

Par la rotation des consuls généraux, souvent, ceux-ci arrivent, contrôlent, vont organiser une élection pour la première fois dans la ville où ils se trouvent ; je crois donc que ce sont les délégués qui peuvent leur apporter beaucoup d'informations sur les façons dont peuvent se dérouler ces élections.

D'autre part, je pense qu'après de telles élections, il devrait y avoir également une réunion de débriefing. A Bruxelles, nous en aurons une le 29 juin prochain. Je crois que cela devrait être systématique que d'organiser une telle réunion de débriefing. Voici pour ce problème.

Vous avez parlé de la participation tout à l'heure. Si l'on compare ce qui est comparable, c'est-à-dire le référendum sur le traité de Maastricht et celui que nous avons eu le 29 mai, je constate que, si nous prenons la Belgique, nous avons . 54 % de participation en 1992, et . 37 % en 2005, alors que la sensibilisation des électeurs était bien plus grande cette année qu'elle l'était en 1992.

On est donc passé de 54 à 37 %, mais dans le même temps, il faut savoir que l'on a supprimé 3 centres de vote ; alors ceci explique cela. On nous dit que l'on va revenir sur la réouverture de ces centres de vote ; mais c'est après nous être bagarrés pendant des années que nous allons obtenir cela, alors que je crois que si nous avions pu les avoir dès cette année, nous aurions très certainement constaté une meilleure participation.

Enfin, je rappellerai que le 16 décembre, notre bureau permanent a reçu des fonctionnaires du Quai d'Orsay pour nous expliquer qu'on allait créer une Mission Europe, afin d'apporter une bonne information en France, compte tenu de la complexité du texte sur lequel les Français allaient être appelés à voter.

Nous avons signalé notre participation volontaire à cette Mission Europe, et nous avons constitué à Bruxelles un groupe d'une quarantaine d'experts du plus haut niveau - mais ayant l'habitude de parler en conférence et de répondre, donc vraiment des personnes tout à fait compétentes pour ce genre de travail -, et nous attendions d'être appelés en France. Pas une seule fois un seul d'entre nous n'a été appelé.

Je trouve cela absolument scandaleux ; peut-être à cause du petit effort que nous avons fourni pour organiser cela ; mais surtout scandaleux que cette Mission Europe, organisée avec les deniers de la République, n'ait pas été capable d'organiser cette réunion, conformément à ce qu'elle avait promis lorsqu'ils sont venus nous voir le 16 décembre.

Je tenais à le signaler parce que je crois que les résultats que nous avons connus le 29 mai en France étaient tout à fait à l'image de ce qui s'est passé au point de vue organisation. Merci beaucoup.

Monsieur le Président remercie Monsieur Jean-Jacques RATEAU et donne la parole à Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA.

Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA, membre élu de la circonscription de Vienne

Monsieur le Directeur, je vais aller dans le sens inverse, puisque vous savez que les élus de l'Assemblée des Français de l'étranger sont parfois un peu critiques envers l'administration ; mais je voudrais, au nom de la commission de l'Union européenne, et en mon nom en tout cas, remercier justement l'administration pour la qualité du produit qu'a été l'affiche pour le référendum et la célérité avec laquelle elle a été distribuée dans les différents postes. Lorsque l'on est satisfait de quelque chose, cela me fait plaisir de le dire, et je l'affirme.

Monsieur le Président remercie Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA et dans la parole à Madame Martine SCHÖPPNER.

Madame Martine SCHÖPPNER, membre élu de la circonscription de Stuttgart

Je voudrais intervenir sur plusieurs points. D'abord en ce qui concerne les petits fascicules dont nous avons reçu des exemplaires ici, qui devaient être envoyés également dans les consulats. Je prends l'exemple de Stuttgart où il y a quand même plusieurs milliers d'inscrits pour ce vote : nous avons reçu en tout et pour tout 30 petits fascicules ; pour 1000 inscrits sur la liste pour le référendum, c'est un petit peu léger. A cette occasion, je remercie le bureau de différents sénateurs qui m'ont envoyé, eux, la documentation.

Je voudrais également soulever le problème des militaires, avec leurs familles, qui une fois de plus n'ont pas pu voter dans les consulats. C'est un problème récurrent, qui revient chaque fois ; mais ils commencent à se plaindre de plus en plus. Pour l'Allemagne, cela représente quand même plusieurs milliers de personnes.

Ensuite, j'ai eu aussi des réflexions particulièrement négatives sur l'envoi qui a été fait pratiquement en même temps de la lettre du Ministre des Affaires étrangères. Les gens ont considéré que c'était du gaspillage, parce qu'elle a été envoyée dans certaines familles jusqu'à 3 exemplaires quand 3 personnes étaient inscrites au consulat par exemple. Les gens m'ont fait remarquer que cela faisait trop cher, etc. Je voulais donc simplement le signaler.

Enfin, en ce qui concerne le texte officiel même de la Constitution que nous avons reçu, je voulais quand même signaler qu'il y manque une page.

Monsieur le Président de la parole à Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

Madame Monique CERISIER-ben GUIGA, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Je crois qu'il faut reconnaître le travail très lourd qui a été effectué dans les consulats pour organiser le vote ; je l'ai vu dans beaucoup de postes où je suis passée. Et puis voir aussi que, dans un cas comme la Belgique, il est tout à fait anormal que l'on n'ait pas été capable de faire ce que l'on a fait en Espagne, c'est-à-dire monter des bureaux de vote décentralisés ; il y a là un manque d'initiative, etc., qu'il faut souligner, et il faudra peut-être en tirer les conséquences.

Au-delà de cela, je voudrais dire que l'augmentation très importante depuis 10 ans des Français inscrits dans les centres de vote à l'étranger prouve que l'on a changé d'expatriation, c'est clair : avant, les Français de l'étranger étaient pour une grande part partis à l'étranger d'une façon provisoire ; ils gardaient un lien avec une commune en France. Maintenant, s'ils s'inscrivent dans les centres de vote à l'étranger pour les élections nationales, c'est qu'ils se sentent Français mais Français de l'étranger - c'est pour cela qu'ils s'inscrivent là -, et ils entretiennent avec la France un lien affectif, un lien culturel, un lien civique ; mais ils n'ont plus de lien direct personnel géographique.

Cela a des conséquences, et il faudrait en tirer des conclusions rapidement parce que, quand on voit les grandes différences de participation d'un bureau de vote à l'autre, on comprend bien ce qui se passe. Il y a des participations très importantes, de 70 à 75 %, là où la communauté française est toute petite et groupée dans la ville où se trouve le centre de vote ; c'est une participation très largement comparable à celle que l'on peut observer en France. Mais dès qu'il existe une grande communauté dispersée, il y a des participations très faibles : à Sydney, 18,47 % de participation ; comment les gens iraient-ils voter à Sydney ? Rio de Janeiro, Sao Paulo, 5 %, et à l'avenant.

Je crois donc que, quand on voit la volonté de nos compatriotes de voter et les difficultés qu'ils rencontrent à le faire, cela doit inciter notre Assemblée à réfléchir, donc qu'il y ait vraiment une très forte incitation à ouvrir des bureaux de vote décentralisés ; l'expérience de l'Espagne nous prouve que c'est possible.

Il faut peut-être aussi réfléchir, même si on sait les difficultés que cela pose, au vote par correspondance pour toutes les élections. Ce n'est pas parce que dans un département insulaire, il y a 40 ans, on a dû arrêter le vote par correspondance en raison des abus que l'on y faisait, que l'on va en France se bloquer définitivement contre le vote par correspondance. Un vote par correspondance avec les moyens contemporains peut être sécurisé ; on peut éviter la fraude d'une façon à peu près certaine.

Le vote électronique par Internet, c'est très bien ; cela coûte très cher, et toutes les catégories de la population mettront du temps avant d'y avoir accès. En revanche, concernant le vote par correspondance, on devrait regarder ce qui se passe dans les pays qui l'ont toujours maintenu, pour lesquels d'ailleurs c'est resté le mode de vote principal, et se demander si, pour que les Français de l'étranger votent à plus de 20 % à Sydney ou à Rio de Janeiro, il ne faut pas à nouveau réétudier cela et faire admettre que notre situation étant différente, la dispersion étant quelque chose de pas du tout imaginable en France, il faut y repenser.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Françoise LINDEMANN.

Madame Françoise LINDEMANN, membre élu de la circonscription de Brasilia

Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, je voudrais remercier toutes les personnes qui se sont donné du mal pour que TV 5 puisse faire des annonces justement sur le vote, le jour du vote, et ce qui allait se passer. Je pense que cela a été quelque chose de formidable. Je vis en effet dans un pays très grand, et où tout le monde n'a pas accès éventuellement à ce genre d'information, et TV 5 a vraiment aidé énormément.

Je parle justement du Brésil, Madame CERISIER-ben GUIGA vient de le mentionner : on y compte 8000 inscrits environ, et 1700 votants (21 %) ; mais nous avons 5 bureaux de vote pour un territoire 17 fois grand comme la France. Les gens ne se sont pas déplacés ; les procurations sont difficiles à donner. Et justement, j'irai dans le même sens que Madame ben GUIGA : je pense que le vote par correspondance et le vote électronique sont indispensables.

J'ai eu des coups de téléphone de Fortaleza, qui est à 400 ou 500 km de Recife où les gens devaient voter, de personnes qui ne pouvaient pas voter et en étaient furieuses. Je crois que l'on ne peut pas continuer à leur interdire - en fait, c'était presque une interdiction - de voter. Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Richard ALVAREZ.

Monsieur Richard ALVAREZ, membre élu de la circonscription de Dakar

Monsieur le Directeur, vous avez parlé de certains problèmes que rencontraient les Français pour justement être inscrits dans les bureaux de vote. Mais sur ce point, la commission administrative rencontre des difficultés tous les ans pour avoir la liste à avaliser. La liste, parce qu'il s'agit apparemment d'un problème de logiciel, ne peut pas être sortie sur papier en temps et en heure tant qu'elle n'est pas validée ; ils n'arrivent donc pas à l'éditer. Ils ne peuvent pas non plus la sortir sur disquette vinyle. Quand il y a des milliers de noms à contrôler, ce n'est pas possible de faire cela en un après-midi. Si les listes ne sont pas mises à disposition des membres de la commission administrative, ce qui est fait est nul, et c'est ce qui se passe en règle générale.

Nous avons quand même un autre problème, car il y a eu un cas à Dakar d'un couple qui venait de s'inscrire ; j'avais vérifié parce que lui n'avait pas reçu les documents de vote. J'avais téléphoné au Consul qui m'avait confirmé qu'il était bien inscrit : le jour du vote, il y est allé mais n'a pas pu voter.

Et, quand on sort les fiches individuelles, on voit bien qu'il n'y est pas indiqué qu'il est inscrit ailleurs. Que se passe-t-il donc ? Est-ce vraiment un problème informatique ? Est-ce un problème de saisie, la personne qui a saisi à ce moment-là ayant oublié de valider la case ? Il se pose quand même un problème de fond important. Quand les gens vont s'inscrire, il serait peut-être bon d'éditer leur fiche et de la leur donner pour qu'ils sachent ce qui a été mis sur leur nom, et ils sauront s'ils sont inscrits ou pas.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY, membre élu de la circonscription de Rabat

Sauf erreur de ma part, je n'ai pas lu dans la presse écrite les résultats des votes émis par les Français établis à l'étranger. Et de même, je n'ai pas entendu - je ne sais pas si cela a été le cas...

De la salle

(Hors micro) Sur Europe 1, cela a été dit.

Monsieur Guy SAVERY

Sur Europe 1, mais en ce qui concerne la télévision, on n'a pas non plus parlé des résultats des Français de l'étranger. Et je signale également qu'il en était de même de la part de tous les hommes politiques, quelle que soit leur sensibilité. C'est quand même assez étonnant.

C'est la raison pour laquelle on peut se dire que l'on fait très peu de cas des Français de l'étranger et qu'il faudrait peut-être les inciter à s'abstenir plutôt qu'à voter. Cela, c'est le premier point.

Et je tiens aussi à remercier le Ministère ainsi que tous les consulats pour les efforts considérables fournis - nous sommes témoins de ce qui s'est passé dans les différents pays, et, Monsieur BARRY DELONGCHAMPS, vous serez certainement notre interprète - parce que ce travail a été très difficile à réaliser. Personnellement, je tiens à remercier toutes ces personnes.

Enfin, j'ose espérer que Monsieur Michel BARNIER, qui était l'ancien Président de l'AFE, a eu au moins la petite consolation d'avoir été suivi par la majorité de nos compatriotes à l'étranger. Je vous remercie.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Élisabeth KERVARREC.

Madame Élisabeth KERVARREC

C'est la journaliste qui parle. Une dépêche de l'AFP a donné les résultats des Français de l'étranger, avec le taux de participation, etc. Ensuite, évidemment, c'est repris ou pas. Je tenais quand même à dire que l'Agence France-Presse a donné les résultats en ce qui concerne les Français de l'étranger.

Monsieur le Président

Pour compléter l'information, le collège des Vice-Présidents a fait un communiqué de presse aussi pour donner les résultats des votes des Français de l'étranger lors du référendum.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI, membre élu de la circonscription de Berne

Monsieur le Directeur, malgré l'intervention de 5 délégués de Suisse sur 6, et en complète contradiction avec ce qui m'a été dit ici au mois de mars notamment par Monsieur MUCETTI que j'avais approché pour la circonstance, vous avez refusé de créer un bureau de vote décentralisé à Lausanne pour les cantons de Vaud et du Valais. Je voudrais donc simplement ici exprimer l'incompréhension, le mécontentement, voire la colère des Français de cette circonscription.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Sur ce point, excusez-moi, j'aimerais bien savoir qui a refusé de créer un bureau de vote décentralisé à Lausanne ; cela m'intéresserait de le savoir.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

J'ai fait la demande, sur les conseils de Monsieur MUCETTI, qui m'avait dit qu'une instruction avait été envoyée aux postes. Nous nous sommes donc adressés au Consul général Monsieur François LAUMONIER, avec copie au Ministre des affaires étrangères, au Président du Sénat et au Président de la République.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Yves LECONTE.

Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne

J'aborderai plusieurs petits points, ceux-ci étant importants.

Premièrement, dans deux pays de ma circonscription, on m'a rapporté que les enveloppes étaient transparentes et que l'on pouvait tout à fait commenter, surtout à Cracovie où il y avait peu d'inscrits, progressivement la qualité des votes des gens qui se présentaient car c'était tout à fait visible. C'est donc assez dommage.

Deuxième observation, toujours dans ma circonscription : je regrette qu'une fois de plus, les Français vivant en Serbie Monténégro n'aient pas pu voter. Je le regrette d'autant plus que, pour y être allé quelque temps avant, j'avais pu observer à la fois leur intérêt sur le sujet et leur regret de ne pas avoir pu préparer ceci. La question serait : jusqu'à quand va-t-on ne pas s'occuper de l'expression des Français de Serbie Monténégro, alors qu'il y vit quand même une communauté française suffisamment importante pour justifier la création d'un bureau de vote ?

Troisième question : c'est dommage - et ça l'est encore plus à l'étranger - lorsque dans les affiches d'expression publique des partis politiques qui se trouvent à l'entrée des bureaux, il n'y a que celles pour le oui. Même si l'on peut être d'accord avec ça, c'est dommage qu'il n'y ait que cela : cela ne donne pas une bonne image de la pluralité du débat et de l'expression en France (*Réactions dans l'assemblée*). Je sais que ce sont les partis politiques qui sont responsables de cela, mais c'est réellement dommage pour l'image de la France.

Quatrième point : puisque Jean-Pierre VILLAESCUSA a rendu hommage à l'administration pour l'affiche, je lui rendrai hommage, d'autant plus que j'avais fait des remarques sur l'affiche elle-même, mais je trouve que c'était une bonne initiative, qui à la fois était relativement en amont du référendum pour inciter à voter, et donnait en outre une bonne visibilité à l'Assemblée.

(Quelques applaudissements.)

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM.

Madame Joëlle GARRIAUD-MAYLAM, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Je ferai trois remarques. Et tout d'abord, bien évidemment, je me félicite, je crois, comme vous tous de cet excellent résultat des Français de l'étranger : je crois que nous avons vraiment fait honneur au débat ; nous avons montré que nous, Français de l'étranger, nous comprenions vraiment tous les problèmes et tous les enjeux qui étaient les nôtres pour cette construction Européenne.

De ces trois remarques, très rapidement, la première portera sur les listes. Monsieur le Directeur, vous aviez dit que beaucoup de personnes avaient été radiées des listes en France sans être inscrites sur les listes dans les pays étrangers. Mais le problème se pose d'une autre manière aussi : le problème, c'est bien sûr celui de la participation ; mais on se rend compte aussi que beaucoup de ces listes sont faussées au départ et que donc, les taux de participation ne reflètent pas exactement la véritable participation.

J'en donnerai un seul exemple : si je me réjouis bien sûr qu'en Grande-Bretagne, nous soyons restés dans la moyenne de participation avec un excellent résultat pour le oui malgré la campagne qui y était menée contre ce référendum et contre ce processus de constitution et de construction européenne, de très nombreuses personnes n'ont pas été radiées de cette liste tout en étant rentrées depuis des années en France.

Je m'en suis rendu compte en consultant cette liste : il y avait de très nombreuses personnes que je connaissais dont je savais qu'elles étaient rentrées en France ; j'ai donc voulu les prévenir en leur disant qu'il fallait absolument qu'elles établissent une procuration au nom de quelqu'un au centre de vote de Londres, mais elles m'ont bien dit qu'elles étaient régulièrement inscrites en France et qu'elles ont pu voter.

Exemple personnel aussi : j'étais inscrite à la fois à Londres, où j'ai voté, et dans ma commune de rattachement en France où j'étais considérée comme abstentionniste. Je crois qu'il y a donc là un vrai problème ; il nous faudra absolument interpeller l'INSEE, travailler avec lui pour qu'une régularisation soit vraiment faite dans ces listes électorales.

Un deuxième point concerne l'information :

. premièrement, je dois dire que j'ai été très heureuse de la lettre de Monsieur BARNIER, mais il faut bien savoir qu'elle n'a pas été diffusée dans beaucoup de centres de vote, dont la Grande-Bretagne, faute de moyens

. deuxièmement, en Grande-Bretagne, il valait peut-être mieux ne pas la diffuser, car quand on parle de l'augmentation du nombre de centres de vote et qu'avec le nombre considérable de Français, nous n'en avons qu'un à Londres et qu'un à Édimbourg, je crois que les Français de ces pays auraient sans doute réagi négativement.

Considérant toujours l'information, si je me suis félicitée, bien sûr, que TV 5 fasse cette campagne de publicité, comme elle l'avait déjà fait pour la toute première fois à la demande du collège des Vice-Présidents pour l'élection au CSFE en 2003, je

voudrais quand même signaler une anecdote : j'avais demandé à TV 5, dans la mesure où les États-Unis et l'Amérique du Sud votaient un jour avant, de faire un reportage sur ce vote de manière à bien inciter les Français de l'étranger des autres zones à voter le lendemain.

TV 5 avait accepté de faire ce reportage, trouvant que c'était une excellente idée, mais m'a appelée ensuite la veille du vote, me disant qu'ils étaient absolument désolés, qu'il y avait interdiction formelle du ministère des Affaires étrangères de faire un reportage sur le vote des Français à l'étranger et d'entrer dans un bureau de vote. Ils y ont donc renoncé.

Je trouve que c'est dommage, parce que nous avons vraiment très grand besoin d'une information à l'étranger. Et je crois qu'il faudra que nous nous battions là-dessus ; j'avais proposé un amendement au texte de loi sur la fusion des listes électorales dans ce sens : le Ministre m'avait répondu que ce n'était pas possible dans le cadre de ce texte, mais qu'en revanche, il réfléchirait avec nous à une campagne systématique d'information à l'étranger.

Troisièmement, je souscris bien évidemment à ce qui a été dit sur le vote par correspondance : cela fait des années que je réclame un vote par correspondance ou par Internet bien sûr pour les Français de l'étranger. Ces chiffres de participation nous interpellent, nous montrent que le système ne peut plus continuer ; cela fait des années que nous le disons.

Sur ce vote par correspondance, je me souviens très bien avoir posé la question à un représentant du ministère de l'Intérieur en commission des lois, en lui demandant pourquoi nous n'y avons pas droit alors que quasiment tous les autres pays européens utilisent ce vote par correspondance pour leurs expatriés : il m'avait bien évidemment répondu que c'était le risque de fraude. Je lui avais alors demandé si les Français étaient plus fraudeurs que d'autres pays, et mes collègues s'en souviennent sans doute : la réponse avait été oui. Je trouve que c'est quand même extrêmement insultant, et il faudra vraiment que nous travaillions sur ce point.

Je vous remercie.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur John MAC COLL.

Monsieur John MAC COLL, membre élu de la circonscription de Canberra

Monsieur le Directeur, j'abonde entièrement dans le sens des propos qui ont été tenus par le Sénateur ben GUIGA en ce qui concerne la tyrannie de la distance à laquelle nous avons à faire face constamment en Australie. Et en dépit des efforts extraordinaires de notre Consul général et de son équipe, il est bien évident que couvrir tout un continent de cette façon est extrêmement coûteux, et je pense pas très efficace.

Premièrement, concernant les procurations, il est anormal, maintenant que nous avons en Australie des consuls honoraires australiens - en général, ce sont des hommes et des femmes de loi - que nos compatriotes ne puissent pas établir des procurations avec ces consuls. Ce ne sont pas des documents extrêmement difficiles à traduire, à évaluer ou à certifier ; ils sont quand même représentants de la France, et l'on se demande où l'on va s'ils ne peuvent pas vérifier la véracité des informations sur une procuration. Je pense qu'il y a donc des efforts à fournir dans ce domaine.

Mais franchement, une démocratie comme l'Australie utilise le vote par correspondance ; elle a à faire face constamment à ce problème de la distance, et il est donc anormal de nos jours de ne pas pouvoir utiliser le vote par correspondance. Certainement en ce qui me concerne, j'approuve entièrement une proposition pour que l'on puisse encourager le vote par correspondance. Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Monique MORALES.

Madame Monique MORALES, membre élu de la circonscription de Madrid

Tout d'abord, les Français d'Espagne ont été ravis de voir leur souhait réalisé et l'ouverture de 4 bureaux de vote décentralisés. Cependant, je crois que, pour des élections futures, il faudra perfectionner le système, et je ne citerai qu'une petite anecdote : les habitants de Murcie qui habitent à 80 km d'Alicante devaient aller voter à Madrid qui est à plus de 400 km ; il y a donc là certainement une amélioration à apporter au fonctionnement du système.

Pour ce qui est des procurations le problème se pose toujours pour les Français isolés de savoir à qui donner procuration. Lors des élections législatives ou municipales en France, on peut faire référence aux partis : on obtient des noms pour pouvoir établir des procurations. Mais dans le cas de ce référendum particulier, où il y avait une division transversale, disons, il était très difficile de pouvoir proposer des noms pour établir des procurations parce que les Français isolés ne connaissent pas de Français là où se trouve le bureau de vote. Ce qui serait un argument de plus pour favoriser le vote par correspondance.

Enfin, la documentation qui avait été envoyée pour le référendum, dans beaucoup d'endroits en Espagne, est arrivée après le 29 mai. Ce qui a provoqué un certain émoi parmi les Français qui ne savaient pas très bien à quelle heure ouvraient les

bureaux de vote, là où ils devaient aller, etc. Je pense que c'est un problème très local, et la société de routage est sans doute en cause, mais je tenais à le signaler. Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Christian COINTAT.

Monsieur Christian COINTAT, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Monsieur le Président, chers collègues, on a évoqué tout à l'heure la question du malentendu sur l'inscription des listes, des personnes venant voter croyant être inscrites sur une liste alors qu'elles ne l'étaient pas, entre les centres de vote et les listes pour les élections à l'Assemblée des Français de l'étranger.

Je voudrais quand même rappeler que le Gouvernement a déposé un projet de loi, qui a été préparé par la Direction des Français à l'étranger, sur la fusion des listes : donc désormais, quand cette loi sera passée à l'Assemblée nationale (puisqu'elle est déjà passée au Sénat où j'ai eu l'honneur d'en être le rapporteur), le problème ne se posera plus.

Nous sommes donc en train d'avancer dans ce domaine, et d'une manière qui, je crois, sera beaucoup plus efficace et qui permettra également davantage de répartition de ces listes dans des bureaux de vote plus éparpillés qu'aujourd'hui ; ce sera donc également un plus pour favoriser l'expression civique de nos concitoyens. On peut donc se féliciter des travaux accomplis dans ce sens par la Direction des Français à l'étranger et repris par le Gouvernement.

En ce qui concerne la publication des résultats, je crois qu'il y a quelques améliorations à apporter au niveau de l'État. Car j'ai vu dans *Le Monde* daté du 31 mai, c'est-à-dire du lundi soir qui suivait les résultats, tous les résultats du référendum, mais il était inscrit très clairement "hormis les Français de l'étranger".

Donc, s'ils ont pris la peine d'indiquer que l'on ne tenait pas compte des résultats des Français de l'étranger, ce n'est pas parce qu'ils n'ont pas voulu les publier, chers collègues : c'est parce qu'ils ne les avaient pas. Parce que donc vraisemblablement, le ministère de l'Intérieur ne les avait pas joints à l'ensemble des résultats, peut-être à cause d'un manque de coordination avec le ministère des Affaires étrangères, je n'en sais rien.

Mais vous savez, les journalistes sont paresseux par nature - que l'on ne reprenne pas cela au *Journal officiel* ; j'en faisais partie, je vous le dis tout de suite : on aime que le travail vous soit mâché, pour pouvoir se concentrer sur l'information qui va plaire au public ; on ne veut donc pas perdre son temps pas les détails. Voilà pourquoi c'est une paresse noble. Je me suis rattrapé !

Et la preuve, j'en donne un exemple : combien de fois pouvez-vous lire dans des journaux que telle action a coûté plusieurs "billions" : ce n'est pas un mot Français, cela veut dire "milliards" ; mais c'est tout simplement parce qu'ils ne savent pas que billion veut dire milliard : on reprend donc billion. Cela arrive trop souvent, et c'est assez désagréable.

Dans un autre article, on parlait d'art et l'on disait que ce tableau était - cela voulait dire aux alentours de 1780, et il était écrit "circa" 1780 parce qu'ils ne savaient pas qu'en italien, "circa" signifie "approximativement", "autour de".

Vous voyez : il faut donc que le ministère des Affaires étrangères, dans les résultats d'élections dont il a la charge de l'organisation, soit plus proche du ministère de l'Intérieur pour que tout de suite, ce dernier incorpore dans ses données celles du ministère des Affaires étrangères.

Car je ne crois pas que le journal *Le Monde* ait voulu exprès retirer les Français de l'étranger ; sûrement pas : c'est qu'ils n'avaient pas les résultats correspondants.

Il y a donc quand même une amélioration à apporter : trop souvent, le ministère de l'Intérieur nous oublie parce qu'il croit qu'il n'existe rien au-delà des frontières. D'ailleurs, il y a beaucoup de gens en France qui croient qu'au-delà de la frontière française, il n'existe plus rien : c'est encore pour eux au temps de la barbarie, je suppose ; on n'est plus sous l'Empire romain, que je sache.

Pour ce qui est des bureaux de vote décentralisés, j'en ai parlé tout à l'heure : et sur ce plan aussi, Monsieur le Directeur, il faut faire un effort. Je sais que c'est du travail pour les consulats, cela ne leur plaît pas toujours beaucoup, même pratiquement jamais, mais il faut quand même davantage décentraliser. Car, vous le savez très bien, je suis très heureux du score : 33 %, c'est-à-dire un tiers de participation électorale, ce n'est peut-être pas beaucoup, mais si on obligeait les Français de France à voter uniquement à Paris, à Marseille et à Budapest, je suis persuadé que l'on ne noterait pas ce taux de participation, même pour les élections du Président de la République. Il faut donc quand même faire un effort.

Enfin, un dernier point. Et je demande à mes collègues d'être prudents quand on revient sur le vote par correspondance : nous savons très bien que, quand on est loin, il faut que l'on puisse intervenir par un moyen ou un autre, mais sans devoir se déplacer physiquement. Or, il se trouve qu'il y a eu tellement de problèmes en France avec le vote par correspondance qu'au niveau du ministère de l'Intérieur, c'est le chiffon rouge.

Donc, si l'on parle de vote par correspondance, tout de suite les esprits se cabrent et l'opposition se fait farouche ; et je peux vous dire qu'à la commission des lois du Sénat - je ne sais pas ce qu'en pense Richard YUNG qui y siège avec moi -, je suis persuadé qu'il y aura une levée de boucliers énorme. Ce n'est donc pas à mon sens la bonne solution, puisque l'on risque de braquer les parlementaires et les ministères contre une avancée dans ce domaine.

En revanche, comme Internet, c'est électronique, moderne, cela fait nouveau, on ne connaît pas bien, on en a peur, mais comme c'est tout de même synonyme de progrès, on est prêt à discuter. Je crois donc qu'il faut mettre le paquet sur Internet parce que c'est autre chose que le vote par correspondance traditionnel. Et on n'a pas encore eu le temps de frauder ; on n'est donc pas des fraudeurs dans ce domaine, et on ne pourra pas l'être, parce que l'on ne s'y connaît pas assez.

Je crois donc qu'il faut, si nous voulons réussir, être pragmatiques : le mieux étant l'ennemi du bien, nous devons nous focaliser sur Internet et oublier le vote par correspondance papier qui peut nous faire beaucoup de tort si nous allons dans ce sens.

Voilà, monsieur le Président, chers collègues, ce que je voulais vous dire.

(Quelques applaudissements.)

Monsieur le Président remercie Monsieur le Sénateur Christian COINTAT et donne la parole à Madame le Sénateur Joëlle GARRIAUD-MAYLAM sur ce point.

Madame Joëlle GARRIAUD-MAYLAM

Simplement, concernant le sujet de l'information presse, Christian COINTAT a tout à fait raison, et c'est un problème que nous rencontrons à chaque élection. Je dois dire qu'à chaque élection, je me suis battue avant même d'avoir été Vice-Présidente pour essayer de faire passer les résultats, et chaque fois, on nous répondait : les résultats n'ont pas été validés, nous ne pouvons pas les faire passer.

C'est aussi le cas, par exemple, de l'élection des membres de l'Assemblée des Français de l'étranger : je me souviens qu'il y a une dizaine et une quinzaine d'années, nous avions des pages entières de résultats individuels d'étudiants entrés dans des écoles de commerce, par exemple, et pas les quelques noms des membres élus au Conseil supérieur des Français de l'étranger, ce qui était inadmissible.

On m'avait dit à l'époque que, de toute façon, il n'y avait pas de point presse effectué par le ministère des Affaires étrangères. C'est fait maintenant, et j'en remercie la Direction des Français à l'étranger et la Direction de la communication du Quai. Mais il est vrai qu'il y a toujours ce décalage.

Pour ces élections, j'ai également, avant même le communiqué des Vice-Présidents, essayé de sensibiliser la presse en contactant différents amis, mais qui m'ont toujours dit : ces résultats ne sont pas confirmés ; nous ne pouvons pas les faire passer. Je crois qu'il faudra donc vraiment essayer d'accélérer la procédure de confirmation des résultats ; il n'y a pas de raison que nous les recevions aussi tardivement, surtout maintenant que l'Amérique peut voter un jour avant. C'est le premier point.

Deuxième point sur le vote par correspondance et le vote par Internet : je crois que avoir toujours dit vote par correspondance ou vote par Internet. Ce qui est important, c'est le vote à distance. Et si l'on nous oppose le coût du vote par Internet, le vote par correspondance serait peut-être une solution de moindre mal. Mais on peut aussi agiter cette question du vote par correspondance pour être sûr d'obtenir le vote par Internet. Mais nous ne pouvons plus continuer comme cela.

Monsieur le Président invite Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS à répondre à ces nombreuses interventions.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je laisserai Monsieur MUCETTI répondre à la plupart des questions, mais je voudrais d'abord dire que je partage, en tout cas dans leur principe, pratiquement toutes les observations qui ont été formulées. Mais je vais tout de même procéder à un ou deux rappels de faits relatifs aux résultats.

Les résultats ont été communiqués à 3 h du matin dans la nuit de dimanche à lundi au ministère de l'Intérieur, et ils ont fait l'objet effectivement, comme l'a dit Madame GARRIAUD-MAYLAM, d'un point de presse en fin de matinée le lundi.

Ils n'étaient ni plus ni moins bien confirmés par le Conseil constitutionnel que les autres résultats que le ministère de l'Intérieur a rendus publics. Je ne sais donc pas pourquoi des journaux invoquent un manque de confirmation pour les résultats des Français de l'étranger ; ils ne sont ni plus ni moins bien confirmés que les autres. Et je tiens à rappeler - ce n'est certes pas une explication suffisante - qu'il n'y a pas eu un manque de diligence de ce ministère, puisqu'à 3 h du matin, ce n'était pas tellement après les derniers résultats qui sont arrivés des îles du Cap Vert ; cela ne change pas grand-chose, mais on attend

d'avoir reçu tous les chiffres, donc 3 h du matin. Je pense donc que, pour un journal du soir, 24 heures plus tard devraient suffire. C'est le seul point de précision que je voulais faire.

Sur le nombre de centres de vote : il se confirme évidemment qu'il faut les multiplier le plus possible. C'est d'ailleurs tout à fait conforme à notre vision de l'adaptation du métier consulaire : on a peut-être moins besoin de structures toutes identiques partout, lourdes et permanentes ; mais on doit être capable de faire face aux situations ponctuelles, là où elles se présentent, quand elles se présentent, qu'il s'agisse de crises, d'élections, de toutes sortes de choses, avec une capacité de répondre aux besoins là où ils existent.

C'est pour cela que nous avons demandé à nos ambassadeurs de se mobiliser pour installer, le plus possible, des bureaux de vote décentralisés. Dans notre façon de travailler, c'est comme cela que nous souhaitons procéder. Ce n'est pas tellement facile pour l'administration centrale d'enjoindre un ambassadeur d'ouvrir un bureau de vote décentralisé là plutôt qu'ailleurs : c'est de sa responsabilité ; je tiens à ce que cela reste sa responsabilité : c'est lui qui gère les moyens qui lui sont confiés et c'est lui qui connaît le terrain. Il n'empêche que je comprends parfaitement et que je partage cette vision, cette nécessité, et nous devons nous en donner les moyens, cela fait partie de notre devoir.

Cela c'est ce qui concerne les efforts que l'administration doit faire. Il y en a d'autres, évidemment, dans la capacité d'apporter l'information en temps voulu. C'est pour cela que la diffusion par messagerie électronique deviendra de plus en plus utile pour éviter ces retards malheureux comme il y a eu pour la correspondance administrative.

Je parle de la correspondance administrative, parce que Monsieur RATEAU a fait aussi état d'une correspondance non administrative : les fascicules, tout le travail de la Mission Europe. C'est très bien, on a fait ce que l'on pouvait ; mais il ne s'agit pas là d'une responsabilité du réseau consulaire, au même titre que la correspondance administrative.

S'il y a eu 30 fascicules, comme l'a dit Madame SCHÖPPNER, à Stuttgart, c'est peut-être regrettable, mais à la limite, cela ne dépend pas de nous. Pour les affiches, c'est un peu pareil : nous ne pouvons mettre dans les consulats que les affiches qui nous sont transmises. En ce qui concerne l'affichage, sur les 8 partis et groupements politiques habilités à participer à la campagne électorale, 2 seulement, l'Association parti socialiste-Parti radical de gauche et apparentés et d'autre part l'Union pour un mouvement populaire, ont envoyé les affiches dans les centres de vote. Je ne suis donc pas tellement surpris que l'on n'ait pas vu d'autres affiches que celles qui ont été envoyées.

L'autre point très important est relatif à tout ce qui concerne le Code électoral, au sens large comme au sens étroit. Le Code électoral relève de la loi. Tout à l'heure, nous allons parler du vote électronique, qui relève bien entendu de la loi, et de toute la problématique de correspondance électronique, et je ne vais pas prendre de votre temps là-dessus. Mais sur tout le reste, c'est-à-dire le fait que les consuls honoraires doivent être français pour..., etc., je n'ai pas de commentaire à faire : c'est la loi. S'il y a vraiment une matière qui relève de la loi, ce sont bien les élections. Et si le législateur veut changer la loi, je crois que dans notre pays, ce n'est pas interdit de l'envisager ; mais en attendant, nous l'appliquons, nous.

Il en va de même pour les reportages dans les bureaux de vote : on n'a jamais interdit de faire des reportages sur les élections ; en revanche, effectivement, nous avons un gardien du Code électoral qui est le ministère de l'Intérieur : quand il nous dit "pas de film à l'intérieur des bureaux de vote", on ne fait pas de film à l'intérieur des bureaux de vote.

(Commentaires de la salle.)

Madame Joëlle GARRIAUD-MAYLAM

Comment cela se fait-il ? Je pense que c'est de la discrimination.

De la salle

On a vu le Premier Ministre.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Le Premier Ministre ne vote qu'à un endroit. Je suis d'accord, mais c'est ainsi : on applique la loi. Et en matière électorale, on l'applique un peu bêtement car effectivement, quand on a essayé d'innover, on s'est généralement un peu trompé.

C'est un peu la même chose malheureusement concernant la question de l'inscription ou du défaut de radiation. La fusion des listes va résoudre une partie du problème ; l'autre partie reste préoccupante : effectivement, et cela m'est arrivé aussi, quand on s'inscrit en France, on vous dit que vous êtes inscrit et en réalité, vous ne l'êtes pas, parce que tant que vous n'êtes pas radié du centre de vote à l'étranger, vous êtes là-bas supposé voter. Cela ne se modifiera pas comme cela ; il faut que l'on fasse encore un autre effort.

Voilà les points que je voulais relever, en donnant la parole à Monsieur MUCETTI pour les autres.

Monsieur le Président remercie Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS et donne la parole à Monsieur Serge MUCETTI.

Monsieur Serge MUCETTI, Sous-Directeur de l'administration consulaire et de la protection des biens

Je ne rappellerai pas, parce que toutes les interventions vont en ce sens, que s'il y a eu des difficultés, c'est parce que nous avons précisément travaillé dans le cadre juridique actuel, dont tout le monde reconnaît les défauts. Et comme l'a dit le Sénateur COINTAT qui a été rapporteur des deux projets de lois au Sénat, nous sommes dans un processus qui justement, vise à éliminer tous ces désagréments.

Néanmoins, je reprendrai rapidement un certain nombre de points parmi ceux qui ont été évoqués et qui me paraissent mériter que l'on s'y attarde.

En ce qui concerne la participation des familles de militaires à ces élections, précisément le Sénat, dans sa sagesse, a éliminé le régime particulier qui survit en Allemagne, selon lequel les listes électorales sont préparées

. pour partie par le ministère de la Défense, et

. pour partie par les postes consulaires.

Désormais, les militaires rentreront dans le droit commun et leur inscription sur les listes électorales sera de la compétence unique des autorités consulaires.

En ce qui concerne le texte de la Constitution, s'il manquait une page, nous l'indiquerons à l'Imprimerie nationale qui a préparé ce document.

Lorsque nous envoyons de la documentation électorale, nous l'adressons à chaque électeur ; et si dans un foyer, on compte plusieurs électeurs, chacun reçoit sa documentation électorale. Ce n'est pas différent à l'étranger de ce qui se passe en France.

Concernant la création des bureaux de vote, je ne compléterai pas ce qui a été dit par Monsieur BARRY DELONGCHAMPS.

En revanche, s'agissant aussi de l'envoi de la documentation, il faut rester très prudent, parce que nous avons eu quelques désagréments : si celle-ci a été reçue tardivement, c'est aussi parce que la poste locale ne fonctionne pas forcément très bien. Et je ne veux pas simplement parler des pays qui sont particulièrement démunis économiquement : nous avons rencontré des difficultés dans des pays de l'Union européenne ou même des pays d'Amérique du Nord.

Au sujet du fonctionnement des commissions administratives, comme l'a rappelé Monsieur ALVAREZ tout à l'heure, nous sommes tout à fait persuadés qu'une seule réunion par an de la commission administrative dans les tout premiers jours de janvier est tout à fait insuffisante. Et notre volonté dans le processus de fusion est de faire avancer dans le temps précisément l'ensemble des travaux de ces commissions ; et celles-ci vont devoir commencer à siéger dès l'automne, au mois d'octobre, pour précisément permettre de gagner du temps et de commencer les processus de contrôle mis en oeuvre par l'INSEE.

Mais je vous rappelle aussi que, dans le processus de fusion, la création de bureaux de vote devra être avalisée par les commissions administratives, qui non seulement détermineront le nombre des bureaux de vote décentralisés, mais également leur aire géographique.

Il faudra donc naturellement commencer ce processus très en amont, car la création de bureaux de vote ne s'improvise pas. Je vous rappelle qu'elle ne peut se faire qu'avec l'aval des autorités locales ; car quand nous installons un bureau de vote dans un local qui n'est pas un local consulaire, celui-ci devient régi immédiatement par la Convention de Vienne sur les relations consulaires, implique des mesures de sécurité et la mise en oeuvre de privilèges et d'immunités. Cela ne peut donc se faire qu'avec l'accord des autorités locales, et il n'est pas certain que partout où nous souhaitons développer cette technique, nous puissions remporter les résultats que nous en attendons, compte tenu de résistances locales.

En ce qui concerne le bureau de Lausanne, je maintiens tout à fait ce que j'ai dit : nous avons, comme l'a dit Monsieur BARRY DELONGCHAMPS, donné des instructions extrêmement claires et fermes aux chefs de postes, et il leur a appartenu de prendre sur place les initiatives et décisions qu'ils jugeaient nécessaires.

Concernant les enveloppes, les enveloppes de scrutins ne sont pas différentes à l'étranger de ce qu'elles sont en France. Aussi, si elles présentaient des défauts à l'étranger, elles présentaient les mêmes en France.

S'agissant du vote des Français résidant en Serbie Monténégro, ce n'est pas une surprise : nous avons évoqué lors de réunions à la fin de l'année dernière les implantations électorales ; et parmi celles dont nous avons parlé, il n'y avait pas d'implantation en Serbie et Monténégro.

Au sujet du rôle de l'INSEE qu'a souligné Madame la Sénatrice GARRIAUD-MAYLAM, l'INSEE travaille sur la base de logiciels parfaitement organisés, et fait correctement son travail. Il se trouve tout simplement, comme cela a été rappelé, que :

- premièrement, non seulement nous sommes dans une situation qui est le résultat du passé : il faut savoir que la loi de 1976 qui gouverne le référendum a plus de 30 ans d'âge et n'a jamais été modifiée ; mais que
- deuxièmement, il y a toujours autonomie de l'inscription ou de la radiation sur les listes de centres de vote et sur les listes d'une commune de France.

Si bien que, quand un Français qui était inscrit sur une liste de centre de vote à l'étranger vient en France et demande son inscription sur la liste électorale d'une commune française, il est bel et bien inscrit ; mais son droit de vote pour l'élection du Président de la République et le référendum est néanmoins cristallisé parce qu'il a oublié de demander sa radiation avant son départ de l'étranger.

Alors je suis d'accord avec vous :

- premièrement, il faut une meilleure information sur la base de dispositions législatives beaucoup plus claires ;
- deuxièmement, il faut que nos formulaires soient aussi beaucoup plus clairs : ils remontent pour certains à plus de 20 ans et sont totalement incohérents ;
- troisièmement, nous allons devoir mener, en liaison avec le ministère de l'Intérieur, une campagne d'information auprès des maires ; de telle sorte que, si le Français n'a pas demandé sa radiation avant le départ de l'étranger et s'il omet de signaler à la commune qu'il est déjà inscrit par ailleurs à l'étranger, la mairie - en tout cas dans les grandes villes - puisse lui rappeler qu'il doit demander la radiation avant son départ. Et dans les formulaires sur lesquels nous sommes en train de travailler, si le Français, avant son départ de l'étranger, demande effectivement sa radiation, un coupon spécial sera à envoyer au maire de la commune ou il pourra le remettre à celui-ci, auprès duquel il demandera à son inscription sur la liste électorale.

Je pense que, grâce à ce système, nous aurons moins de situations comme celles que vous indiquez tout à l'heure.

En ce qui concerne la possibilité pour les consuls honoraires de nationalité étrangère de recevoir des procurations, de même, il faudra sans doute, si le principe en est admis - mais pour l'instant, le principe reste toujours la nationalité française -, examiner dans quelles conditions nous pourrions permettre à des consuls honoraires non français de recevoir ces procurations ; mais là aussi, il y aura toute une réflexion juridique à mener.

Monsieur le Président remercie Monsieur Serge MUCETTI.

V. POINT D'INFORMATION SUR LE VOTE ELECTRONIQUE POUR LES SCRUTINS A L'ETRANGER

Monsieur le Président indique que ce point sera traité par Monsieur Pascal FIESCHI du ministère des Affaires étrangères, où il est chargé de mission pour ce dossier. Il l'invite à rejoindre la tribune et lui donne la parole.

Monsieur Pascal FIESCHI, chargé de mission sur le vote électronique pour les scrutins à l'étranger

Je reviens un peu à la DFAE, et c'est un plaisir de retrouver le Conseil devenu Assemblée pour s'occuper de ce problème dont j'ai compris qu'il vous tenait à cœur, qui est celui du vote électronique et de son utilisation comme facteur pour augmenter la participation électorale.

C'est une priorité pour le Département, et d'ailleurs d'une manière plus générale, je crois qu'à la suite du débat qui a eu lieu au Sénat le 12 mai, il est clair que nul ne doute que l'électronique sera amenée à jouer un rôle plus grand dans les procédures électorales.

Je vous rappelle ce que le Secrétaire d'État Monsieur MUSELIER avait dit de manière très claire devant le Sénat : le Gouvernement y est favorable pour la prochaine élection présidentielle. Il avait ajouté : le ministère des Affaires étrangères y travaille déjà avec le ministère de l'Intérieur ; c'est précisément ce dont je m'occupe en ce moment.

Ce que l'on peut retirer de cette déclaration de Monsieur MUSELIER, c'est d'abord que le Département n'est pas seul en cause. Ce qui est certain, c'est que pour les Français résidant à l'étranger, le Département est en pointe sur le vote électronique puisque les Français de l'étranger ont déjà voté sur Internet ; je n'ai pas besoin de revenir dessus, vous connaissez cela très bien, beaucoup mieux que moi d'ailleurs.

En fait, on a fait aussi des expériences de vote électronique en France, et le ministère de l'Intérieur a sa propre expérience, ainsi que d'autres institutions. Des machines à voter ont été déployées, que le ministère de l'Intérieur appelle des kiosques ; mais ce sont des systèmes qui fonctionnent en circuit fermé, à l'intérieur du bureau de vote.

D'autre part, le ministère de l'Intérieur a supervisé le recours au vote par correspondance électronique pour les élections professionnelles

- pour les chambres de commerce et d'industrie,
- pour les conseils d'universités et
- pour le barreau de Paris.

Il y a évidemment l'Agence pour le développement de l'administration électronique qui travaille aussi sur le sujet.

De la salle

Aussi pour le commerce extérieur.

Monsieur Pascal FIESCHI

Le commerce extérieur aussi, vous avez raison. Il est donc important au stade actuel de travailler le plus possible avec tous les intervenants, de manière à éviter tout hiatus dans les différents traitements des votes électroniques. Et vous avez déjà vu que le ministère de l'Intérieur et le ministère des Affaires étrangères n'étaient pas tout à fait sur la même ligne : il y a une différence entre voter sur Internet et voter par des kiosques électroniques à l'intérieur d'un bureau de vote.

Là où cela se rejoint, parce que tous les problèmes sont connexes, c'est sur le caractère irréprochable de la procédure : on ne peut pas envisager de lancer un vote électronique qui ne soit pas totalement irréprochable ; il n'y a pas de place pour l'erreur parce que la confiance de l'électeur est absolument indispensable ; sinon, les gens ne voteront pas par électronique.

On peut donc dire aujourd'hui, et tout le monde est d'accord là-dessus, que les systèmes cryptologiques sont au point et que la garantie de la confidentialité du vote et de l'étanchéité comme on dit entre le fait d'appuyer sur le bouton "J'ai voté" et le bouton "Pour qui" on a voté est absolument complète.

De ce point de vue, je crois que la CNIL, avec qui nous restons en contact régulier, n'était pas très contente, si l'on peut dire, de la manière dont cela s'est passé aux États-Unis : ils sont encore en train d'étudier l'expérience de 2003 pour voir quelles en étaient les failles ; je crois que l'on a eu beaucoup de chance qu'il n'y ait pas de recours, pas de difficulté, que l'expérimentation se soit bien passée. Un travail est encore en cours pour évaluer quels auraient pu être les risques et problèmes.

Ce que l'on cherche, c'est un système de contrôle qui porte sur les trois phases :
 . d'abord, avant l'élection,
 . ensuite, le moment où l'on scelle l'urne pour s'assurer que l'urne électronique est bien vide et qu'elle se remplit de manière correcte - et que l'on peut vérifier le remplissage d'une urne électronique sans savoir ce qu'il y a dedans -, et
 . enfin, la troisième partie qui est la vérification des résultats. Il y a un problème de traçabilité : il faut à la fois que l'on puisse répertorier toutes les opérations qui ont été accomplies dans l'urne électronique, sans que l'on puisse savoir ce que les gens ont effectivement voté. Tout cela met donc en jeu des systèmes assez complexes, assez évolués.

Le deuxième aspect est le plan juridique. On touche aux normes constitutionnelles ; les Sénateurs GARRIAUD-MAYLAM et COINTAT ont parlé du vote par correspondance, et du vote électronique qui y est un peu rattaché : il y aura probablement un passage devant le Conseil constitutionnel pour faire passer le vote électronique pour l'élection du Président de la République.

Il y a des règles du droit électoral auxquelles nous ne pouvons pas échapper, et pour cela effectivement, il faut travailler avec tous les organismes compétents, que ce soit

- la CNIL,
- le Conseil d'État, et
- le Conseil constitutionnel.

Mais d'autres acteurs vont intervenir comme le ministère de la Justice : l'élection au barreau de Paris a été contestée sur le point précis de l'utilisation de l'électronique. Sur ce point précis de l'utilisation de l'électronique dans l'élection au barreau de Paris, la Cour de cassation a renvoyé l'affaire la semaine dernière au tribunal de Lyon, et je pense que, dans deux mois, on saura ce que la Justice pense du vote par électronique, et ce sera aussi un élément important du débat.

Tout cela s'inscrit dans un calendrier relativement serré : il faut que tous les systèmes pour le vote soient prêts au début de l'année prochaine, pour que les Français d'Europe, du Levant et d'Asie puissent utiliser pleinement le vote électronique lors du prochain scrutin pour l'Assemblée des Français de l'étranger.

Nous travaillons actuellement sur les décrets d'application de la loi de 2003 : il faut un nouveau décret pour permettre le vote des Français concernés ; il faut aussi un nouvel arrêté. Ceux-ci sont en cours de préparation, et vont intégrer à la fois les données techniques et les données juridiques.

Les données techniques seront celles qui ressortiront du résultat de l'appel d'offres lancé à la fin mai pour le marché ; nous aurons un soumissionnaire et le marché sera signé début novembre : nous connaissons donc en novembre les conditions techniques du vote.

D'autre part, il y a toujours un point d'interrogation sur le financement. Je me tourne vers le Directeur : il a l'air confiant dans le fait que le système pourra être financé parce que je crois - je l'ai dit au début - que c'est une priorité pour le Département.

Il y a ensuite l'extension aux scrutins nationaux, sur la base des lois qui ont été présentées par le Sénateur Del PICCHIA. La loi organique pour l'élection du Président de la République sera préparée au cours du premier semestre 2006, et il faudra naturellement y inclure une disposition permettant le vote électronique de préférence pour tous les Français ; l'étape cruciale sera donc évidemment le passage devant le Conseil constitutionnel. Le vote pour le Parlement européen n'est que pour 2009, et le problème sera autre : ce sera plutôt celui du rattachement des Français de l'étranger et du système des circonscriptions.

Voilà donc où nous en sommes à ce moment précis. L'idée était d'utiliser le bureau de l'AFE qui se réunira au début de décembre pour faire un point complet général sur tous les aspects électoraux, à la fois les résultats de la fusion des listes et l'état d'avancement, notamment présenter - il sera prêt à ce moment-là - le texte complet du décret et de l'arrêté pour les élections à l'AFE.

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président remercie Monsieur Pascal FIESCHI, s'enquiert des demandes de prise de parole et la donne à Madame le Sénateur Joëlle GARRIAUD-MAYLAM.

Madame Joëlle GARRIAUD-MAYLAM

Je poserai une simple question. Je vous remercie beaucoup du travail que vous faites pour l'instauration de ce vote électronique. On nous a dit effectivement à plusieurs reprises que le Gouvernement envisageait l'instauration de ce vote pour les présidentielles de 2007 ; je voudrais surtout m'assurer que nous puissions avoir ce vote pour l'élection des membres de l'AFE en 2006.

Et la question la plus importante je crois est celle du financement ; juin 2006 va venir très vite : avons-nous déjà des fonds qui pourraient nous permettre de préparer en amont cette élection ?

J'ai bien remarqué tout à l'heure le sourire de Monsieur BARRY DELONGCHAMPS, mais je voudrais en avoir confirmation, parce que c'est un sujet extrêmement important : si nous voulons enregistrer une bonne participation à ces élections en 2006, il est indispensable que nous ayons ce vote par électronique. Et je rappelle qu'il a déjà été utilisé pour l'Amérique du Nord ; il est donc important que nous puissions l'avoir également. Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Francis HUSS.

Monsieur Francis HUSS, membre élu de la circonscription de Madrid

Comme tous les collègues, je suis tout à fait convaincu par ce que vous avez dit, que votre travail et votre projet présentent toutes les garanties juridiques et techniques. Je crois qu'il faut faire un très gros effort pédagogique pour certains de nos compatriotes qui peuvent encore se méfier et penser que la traçabilité va de l'électeur au bulletin qu'il a déposé dans l'urne.

Je pense qu'il faudra trouver des solutions originales, peut-être faire visiter des bureaux de vote, effectuer des opérations simultanées : manuelles et électroniques. Mais je crains que, dans certaines catégories de population, on ait encore une méfiance envers l'électronique.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Michel GUERRY.

Monsieur Michel GUERRY, Sénateur représentant les Français établis hors de France

J'ai copié sur Joëlle, ou elle a copié sur moi : j'avais exactement les mêmes questions à poser. Mais vous devez, Monsieur le Directeur, avoir une idée du budget qui doit être consacré à cette affaire de vote électronique pour les élections de 2006 à l'Assemblée des Français de l'étranger.

Or il me semble que pour ces élections le délai est extrêmement court, et si les choses ne sont pas déjà prêtes, cela me paraît un peu difficile. Je voudrais avoir votre idée sur la question.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je peux répondre. Non, les choses ne sont pas prêtes ; c'est pour cela que nous nous en occupons. Monsieur FIESCHI vient de nous dire qu'un appel d'offres avait été lancé. C'est moi qui l'ai signé ; je n'ai pas d'argent, mais j'ai quand même signé l'appel d'offres. Je reste très tranquille parce que c'est une affaire que l'on peut chiffrer ; nous la chiffrerons avec plus de certitude quand nous aurons reçu les réponses techniques et juridiques.

Mais nous nous sommes dit, avec l'expérience que nous avons eue aux États-Unis, avec un certain nombre d'autres travaux, qu'il fallait tabler sur une affaire qui ne devrait pas dépasser 2 M d'euros, entre 1 et 2 M d'euros. C'est un peu approximatif, je le reconnais. Je me suis donc dit qu'il nous fallait 2 M d'euros. Et ces 2 M d'euros, nous ne les avons pas, évidemment ; nous les avons demandés à plusieurs reprises, nous ne les avons pas, mais cela n'a pas d'importance. Nous le faisons, et l'argent arrivera ; parce que c'est tellement évident, c'est une telle priorité, et c'est la loi : je ne me fais pas de souci.

Au pire, nous aurons le retour des recettes des visas, qui ne sont pas exactement faites pour cela. Mais vous voyez, je vous parle là, en étant enregistré ; je vous fais un grand sourire : je ne suis pas inquiet. Et je pense qu'il ne faut pas l'être. Ce n'est pas cela le plus sérieux.

Le plus sérieux, ce sont les spécifications techniques, les délais. Nous sommes effectivement un peu avertis des délais : nous savons à peu près quand auront lieu les élections, en gros en juin 2006. Est-ce cela ? Je ne me trompe pas ? Je crois que c'est à peu près cela. Nous verrons la date exacte, mais enfin, ce sera en juin. Nous faisons donc un petit compte à rebours : nous savons combien de temps il faut en gros aux opérateurs pour mettre en place le système ; cela tombe justement assez bien justement, novembre. C'est faisable. Nous ne pouvons pas non plus aller plus vite : il fallait trouver les gens, il fallait trouver le temps ; nous n'avons pas tout à fait que cela à faire. L'argent, nous le trouverons beaucoup plus facilement quand nous n'aurons plus le choix.

Monsieur le Président remercie Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS de cette réponse très sereine et donne la parole à Monsieur le Sénateur Robert Del PICCHIA.

Monsieur Robert Del PICCHIA, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Monsieur FIESCHI, merci de votre rapport et de vos informations. Comme vous le savez, je suis depuis longtemps branché sur ce vote Internet, pour avoir fait adopter cette loi à l'origine, l'avoir déposée, et les autres ont suivi.

Mais je voudrais vous faire deux remarques à propos de ce que vous avez dit. Vous avez parlé de machines à voter. Mais celles-ci sont totalement inutiles à l'étranger ; parce que l'on ne va pas faire 300 km pour aller appuyer sur un bouton : à ce moment-là, on met le bulletin dans l'urne ; cela ne sert strictement à rien. Je crois qu'il faut absolument oublier les machines à voter pour l'étranger. Je pense que vous êtes d'accord avec moi, parce que c'est vraiment inutile. Cela coûte entre 4 et 5 000 euros pièce et ce n'est vraiment pas utilisable.

Vous dites que les gens n'iront pas voter sur Internet s'ils n'ont pas confiance, s'ils ne sont pas sûrs que cela fonctionne bien. Je veux dire que, d'après l'expérience des États-Unis - petite expérimentation, il est vrai, mais Monsieur le Directeur sait très bien dans quelles conditions cela s'est passé, en dernière minute à coups de toutes les possibilités et bonnes volontés pour arriver à la réaliser, et je sais de quoi je parle - la confiance existe, Monsieur FIESCHI.

Parce qu'aux États-Unis, plus de 60 % des gens qui ont voté l'ont fait sur Internet : s'ils n'avaient pas eu confiance, ils ne l'auraient pas utilisé ; et surtout, on n'aurait pas atteint ce pourcentage, puisque seuls 0,5 % des inscrits, mes chers collègues, se sont déplacés pour aller voter dans les consulats. Il n'y a pas de quoi triompher ; le peu qui a voté l'a fait en grande majorité sur Internet. Cela veut donc dire qu'il y a un besoin pour les Français de l'étranger de voter par ce système électronique à distance, et pas dans des locaux.

Tout ce qu'ont dit mes collègues, je l'approuve bien entendu. Et pour l'argent, je sais bien que c'est le nerf de la guerre, et qu'on aura ces sommes, Monsieur le Directeur. Je ne pense pas que cela arrive à 2 millions, mais on les aura de toute façon.

Cependant, moi j'ai quand même une question sur un principe de base : les élections nationales relèvent du ministère de l'Intérieur, qui a un budget énorme pour cela (vous n'avez qu'à regarder les dernières années, vous allez voir), et je ne comprendrais pas que nous ne puissions voter sur Internet par manque d'argent alors qu'il y a de l'argent pour les élections et que celui-ci n'est pas utilisé par nous.

On pourrait très bien demander au ministère de l'Intérieur de prendre en charge cette élection comme il le fait en France pour ce qui est de cette dépense supplémentaire. Je ne parle pas évidemment du personnel et tout cela, puisque cela fait partie du ministère des Affaires étrangères ; mais pour le vote sur Internet, je ne trouverais aucune raison à ce qu'il ne soit pas pris en charge par le ministère de l'Intérieur.

Concernant les problèmes juridiques de la CNIL et autres, bien sûr, c'est l'objet de débats, et tous les votes qui ont eu lieu jusqu'à maintenant font l'objet de débats. Je ferai seulement remarquer qu'aux États-Unis, il n'y a pas eu de recours sur le vote Internet, mais qu'il y en a eu d'autres - mais pas sur le vote Internet. Quant aux erreurs éventuelles, elles sont toujours possibles. Mais en France, il y a aussi de nombreuses erreurs dans les votes, il y a aussi de nombreux recours pour les moyens de vote normaux utilisés à chaque fois.

Aussi, même s'il devait y avoir des erreurs, des problèmes, il faudrait qu'ils soient dans la marge des erreurs qui existent en France, de ce qui est non pas autorisé mais en tout cas limité en France.

Il ne faut donc pas dire : il ne faut pas qu'il y ait une seule erreur concernant une voix. En plus, quant au trafic de votes, je veux bien ; mais les gens vont-ils vraiment s'engager pour modifier le vote d'une personne ? Vous savez, c'est beaucoup de travail pour rien, et d'abord, ils n'y arriveront pas ; d'ailleurs, on a bien vu qu'aux États-Unis, les hackers n'ont pas pu pénétrer dans le système.

Qu'on arrive à mettre au point tout le principe, tous les systèmes de base de la meilleure façon possible et que l'on demande bien sûr des garanties, même exceptionnelles, même supplémentaires, tout ce que vous voulez, je suis d'accord. Mais il ne faudrait pas que ces demandes bloquent le vote sur Internet parce que l'on risque d'avoir une toute petite erreur. Je crois qu'il faut quand même rester raisonnable.

Merci.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Juste sur ce point, nous pouvons toujours entre nous débattre de tout cela et être d'accord ou pas ; ce n'est pas cela qui changera : ce qui compte, c'est le conseil d'État et la CNIL, et ils ne sont pas ici. Nous pouvons tout à fait partager votre point de vue sur le fait qu'une marge d'erreur est acceptable ; l'ennui, c'est que si d'autres considèrent qu'aucune marge d'erreur n'est acceptable, cela comptera.

Monsieur Robert Del PICCHIA

(Hors micro) Vous donnez une garantie qu'il n'y a aucune marge d'erreur sur les votes normaux en France ?

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je n'ai rien dit de ce genre.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Yves LECONTE

Monsieur Jean-Yves LECONTE

C'est pour compléter, pas tout à fait contredire, mais souligner quand même que le vote par Internet s'est la dernière fois substitué aux autres formes de vote mais n'a pas significativement augmenté la participation.

Or, je voulais dire à Kiev en Ukraine, dans le pays où nous nous sommes vus la dernière fois, cela me donne un peu d'imagination sur la manière dont on peut détourner ce vote, car j'ai vu pas mal de choses. Et je me dis qu'effectivement, même si on peut être relativement sûr de la sécurité entre l'identifiant et le code, d'une certaine manière, rien ne garantit le transfert des codes d'une personne à l'autre, surtout dans des pays où les accès à Internet ne sont pas simples, et où on peut très bien dire : rends-moi un service, vote pour moi parce que tu as un accès plus facile. Et je dois dire que je suis particulièrement inquiet de ceci.

Je pense que des solutions peuvent être trouvées à cela, sur la base des questions aléatoires, pour bien s'assurer que c'est la personne adéquate qui répond. Mais cela pose à ce moment-là un autre problème : il faut développer un système de questions aléatoires, et donc un fichier bien plus gros, d'où des problèmes avec la CNIL. Mais je crois que nous n'échapperons pas à un transfert de codes et d'identifiants sinon, et qu'il faut vraiment prévoir cela à l'avance.

Monsieur le Président donne la parole à M. Gérard MICHON.

Monsieur Gérard MICHON, membre élu de la circonscription de San Francisco

Dans la continuité de ce que vient de dire Monsieur LECONTE d'abord, c'est effectivement le maillon faible, et nous le savons tous, que la réception du code ; parce que je pense que le système est parfait, ou du moins peut l'être après cela, mais bien évidemment, le code reçu est un bon pour voter, lequel arrive par courrier simple.

Je vous rappelle à cette occasion que la CNIL avait demandé dans l'expérience américaine que les choses soient envoyées par courrier recommandé. J'étais celui qui avait fait le budget de la chose en question : je crois que c'était 4,75 \$ en plus de l'affranchissement normal, et bien entendu, on crevait le plafond cette fois-là ; je ne sais pas quel budget vous avez cité, mais à mon avis, cela ne comprend pas l'envoi en recommandé.

Pour recadrer un peu les chiffres qu'a donnés le Sénateur Del PICCHIA, qui sont bien évidemment corrects, si l'on se souvient de ce qui s'est passé aux États-Unis, le vote par Internet n'est pas la panacée, dans la mesure où cela a peut-être érodé un peu l'absence de participation, mais où ce sont surtout les gens qui autrefois votaient par correspondance - si l'on regarde les choses à la louche - qui se sont cette fois-ci portés sur le vote Internet, qui était plus facile compte tenu de l'informatisation des États-Unis.

Le vote par Internet est donc une expérience qui rencontre un certain succès dans la mesure où les gens n'en ont pas eu peur et l'ont utilisé plus que le vote par correspondance. Mais la compétition ne se faisait pas entre le vote en personne et le vote par Internet : elle était bien entre le vote par correspondance et le vote par Internet. C'est simplement pour recadrer et préciser les choses, car ce n'était pas nécessairement clair pour les gens qui ne connaîtraient pas l'ensemble de l'historique. Je n'ai donc aucun désaccord, mais je cadre l'ensemble des choses.

Bien évidemment, je partage l'inquiétude de tout le monde : nous savons que le vote par correspondance n'existe plus pour les élections générales depuis 1974, en raison de tout l'historique que nous connaissons. Le vote par Internet s'y assimile, dans la mesure où il va falloir faire parvenir par correspondance ces fameux codes secrets. Et je laisse nos législateurs et le Conseil constitutionnel délibérer de la façon dont il va falloir réintroduire cela dans le droit français.

Monsieur le président donne la parole à Monsieur le Sénateur Robert Del PICCHIA sur ce point.

Monsieur Robert Del PICCHIA

Je voulais en même temps répondre à notre ami LÉCONTE et à notre ami des États-Unis. Vous vous souvenez bien qu'il a bien été précisé dans la loi, et je l'ai souligné, que ce n'est pas du tout un vote obligatoire : c'est une possibilité supplémentaire qui est ajoutée aux autres possibilités.

Pour les Français de l'étranger, c'est le vote au consulat ou le vote par correspondance qui demeurent bien sûr, et qui peuvent être utilisés, et qui le seront parce qu'il y a des gens qui n'ont pas d'ordinateur, Internet, qui ne veulent pas l'utiliser. C'est donc bien une possibilité de vote complémentaire.

Quant à la participation, elle a pas augmenté, mais la chute a été enrayée comme l'a dit notre ami, parce que je vous rappelle que tout à fait au début, nous avons aussi pensé en même temps faire le Canada. Or, que s'est-il passé au Canada ? Nous ne l'avons pas fait et nous sommes passés de 22 % à je crois 17 % : je crois même que nous avons perdu 7 % de participation au Canada.

Cela ne veut peut-être rien dire ; vous allez me faire remarquer que peut-être que les Canadiens n'auraient pas fait pareil. Quoi que, c'est le même système, à peu près le même pays, et je pense qu'aux États-Unis, nous aurions encore diminué la participation. Je crois qu'elle a été enrayée et que c'est un bon exemple. Et encore une fois, cela a été fait - Monsieur le Directeur ne me contredira pas - en dernière minute, avec beaucoup de difficulté, et il faut remercier les consulats qui se sont d'ailleurs engagés pour cela. Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Gabrielle THÉRY-MONSEU, la dernière intervenante.

Madame Gabrielle THÉRY-MONSEU, membre élu de la circonscription de Bruxelles

Monsieur, je voudrais vous remercier de nous avoir signalé l'utilisation du vote électronique en France, en nous précisant bien que ce vote électronique avait lieu exclusivement dans des lieux officiels et avec une sauvegarde tout à fait particulière. Vous nous avez d'ailleurs cité qu'en réalité, il y avait quand même des problèmes puisqu'un organisme aussi pointu que le Conseil de l'ordre des avocats du barreau de Paris a déposé un recours contre un vote Internet pour l'élection - je présume que c'est l'élection du bâtonnier.

Deuxième point, je voudrais aussi vous signaler que nous avons en Belgique le vote électronique, qui est instauré dans la plupart des communes depuis environ 6 ans. Mais il est instauré exclusivement dans les mairies, dans des lieux qui sont totalement officiels. Ce vote électronique est extrêmement simple, et n'importe qui peut effectivement appuyer sur un bouton, effacer si cela ne va pas, dire oui ou non. C'est donc tout à fait parfait.

Mais, troisième point, ce qui m'inquiète énormément, c'est la sécurisation de ce vote électronique. En Belgique, qui est un pays à quand même haute technologie, un très grand nombre de nos électeurs n'ont jamais tenu un ordinateur en main, n'en ont pas chez eux et ne savent pas le faire fonctionner.

Alors, ce qui me semble particulièrement inquiétant, et c'est ce qui a déjà été signalé, c'est pour ceux qui auront l'intention de voter par électronique par paresse, en se disant : j'aime bien Untel, c'est un chef de parti et je vais lui demander de voter pour moi ; ou même s'ils vont voter, comment ce vote sera-t-il sécurisé s'ils se trouvent devant un ordinateur alors qu'ils n'en ont jamais vu les touches ?

Je vous remercie.

Monsieur le Président donne la parole uniquement sur ce point et très brièvement à Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM.

Madame Joëlle GARRIAUD-MAYLAM

Ce n'était pas pour répondre à Madame THÉRY-MONSEU mais simplement à notre ami Robert Del PICCHIA sous forme de boutade, pour lui dire que, si la participation aux élections avait été plus faible au Canada qu'aux États-Unis, c'était peut-être dû pas uniquement à l'absence de vote par Internet, mais au fait que la campagne d'information menée sur TV 5 par spots publicitaires n'avait pas pu passer au Canada, ce qui a été la même chose au référendum, l'opérateur canadien refusant de faire passer ces spots publicitaires ; d'où l'importance de campagnes d'information sur nos élections.

Monsieur le Président remercie Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM de cette précision et invite Monsieur Pascal FIESCHI à répondre aux intervenants.

Monsieur Pascal FIESCHI

J'aborderai simplement quelques points. Le recours au vote électronique n'est évidemment qu'une possibilité parmi les autres, comme il a été dit, je crois que c'est bien clair, et que c'est quand même mieux que le vote par procuration, pour toutes sortes de raisons.

Si j'ai parlé de l'expérience des machines à voter du ministère de l'Intérieur, c'est parce que nous suivons une philosophie différente, mais que cela a amené le ministère de l'Intérieur à étudier à fond tous les problèmes techniques de sécurité du vote, qui sont ceux qui vont préoccuper les électeurs.

Il y a - je crois que le Sénateur del PICCHIA a tout à fait raison - un capital de confiance dans le vote par électronique ; il ne faut pas le remettre en cause. Nous ne pouvons pas admettre la survenue d'un défaut dans le système qui empêcherait ensuite qu'il soit utilisé.

La question difficile est celle de l'identifiant, du certificat, de la manière dont on va s'y prendre ; c'est quelque chose qui est en cours de travaux et c'est ce qui est au coeur du marché qui a été lancé.

Ce qui sera important ensuite, c'est évidemment la campagne d'information pour expliquer comment cela marche, quels sont les risques et aussi les absences de risques, puisque nous essayons de mettre en place un système sans risque.

Ce qui est certain, c'est que le système sera en place pour les élections de 2006.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur FIESCHI. Nous vous remercions de votre exposé et de toutes ces informations : elles sont très utiles à nos collègues qui vont se présenter surtout en 2006 pour le renouvellement de l'Assemblée des Français de l'étranger. Merci. Nous vous applaudissons.

(Applaudissements.)

**I - MOUVEMENTS INTERVENUS AU SEIN DE
L'ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER (SUITE)**

Monsieur le Président

Une précision concernant les mouvements dans les groupes.

Monsieur Pierre ROBION

En complément de ce que j'ai dit tout à l'heure, on m'a informé entre-temps par lettre en date d'hier, donc du 16 juin, que Monsieur Xavier DESPLANQUES avait adhéré au groupe Union des Français de l'étranger.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Secrétaire général.

(Applaudissements.)

Je rappelle aux membres du groupe communication qu'une réunion a lieu tout de suite. Pour mémoire, au cas où ils l'auraient oublié, le groupe est formé de

- Madame CHAABAN,
 - Madame CHARVERIAT,
 - Madame HIRSH,
 - Monsieur HUSS,
 - Madame SCHMID,
 - Madame AUCLAIR,
 - Monsieur BRIGNOLI,
 - Madame ROY-JIMENEZ,
 - Madame FOUQUES-WEISS et
 - Monsieur VILLAESCUSA,
- en plus des trois Vice-Présidents.

Nous nous réunissons tout de suite en salle 4.

Monsieur le Président annonce la suspension des travaux et leur reprise à 14 h 30.

VENDREDI 17 JUIN 2005 – APRES-MIDI

La séance est ouverte à 14 h 40 sous la présidence de Monsieur Roger BONIN, deuxième vice-président.

Monsieur le Président

Nous avons à l'ordre du jour pour cet après-midi

- . la présentation du projet de réforme de la DFAE et ensuite
- . l'examen des questions d'actualité et des questions orales.
- . Nous allons reprendre également un point qui a été reporté ce matin concernant l'information sur les prérogatives des membres de l'Assemblée.

VI - PRESENTATION DU PROJET DE REFORME DE LA DFAE

Monsieur le Président invite Monsieur Christophe FRASSA, Rapporteur, et Madame Marie-Hélène BEYE, Présidente de la commission des lois et règlements, à rejoindre la tribune pour participer aux débats.

François BARRY DELONGCHAMPS

Sur ce point, le projet de réforme de la DFAE, je voudrais, à l'appui du projet qui a été transmis le 19 mai au collège des Vice-Présidents et qui, depuis, a fait l'objet de petites modifications relativement mineures dont je parlerai, dire très rapidement que depuis 25 ans, la structure de la Direction des Français à l'étranger et des étrangers en France n'a pas connu beaucoup de changements.

Aujourd'hui, en revanche, l'évolution des métiers consulaires, notamment l'évolution des questions de sécurité, la dimension nouvelle de la question de la nationalité, la réforme de l'adoption internationale, l'introduction dans notre vie administrative et financière de la loi organique sur les lois de finances, la création à cette occasion du programme des Français à l'étranger et des étrangers en France, a paru nécessiter une adaptation des structures de la Direction.

Un projet de réforme a donc été élaboré par cette direction, présenté et approuvé par le Ministre et le Secrétaire général du ministère. Et j'ai pensé utile de le soumettre à l'avis de l'Assemblée.

Il s'articule selon trois axes :

1. Une **priorité donnée à la sécurité**, qui passe par la réorganisation du Service des Français à l'étranger en *trois pôles* clairs, aussi simplement que possible :

- Le pôle *sécurité*, avec la création d'une véritable sous-direction, exclusivement consacrée à la sécurité des personnes, qui se consacrera donc entièrement et exclusivement à la sécurité de nos concitoyens à l'étranger et à la gestion des crises. Et j'inclus dans cette notion la sécurité sanitaire, qui, je le crains, prendra une importance croissante et complexe.

- L'*assistance*, au sens large (je ne fais pas de fétichisme des mots en particulier : l'assistance), par la création d'une Sous-Direction des affaires sociales et de l'expatriation, dont l'activité sera l'aide sociale, l'emploi et la formation professionnelle, et à laquelle sera rattachée la Maison des Français de l'étranger et la Mission pour l'emploi et la formation professionnelle, qui existent déjà.

Les missions de la Maison des Français de l'étranger que vous connaissez ont fait l'objet d'un audit en juillet 2004 par l'inspection du Ministère - d'ailleurs pas seulement l'inspection de ce ministère, mais aussi l'inspection des Affaires sociales et l'inspection de la DREE. A la suite de cet audit - on a pris son temps, puisque l'audit a été effectué en juillet et que nous sommes en juin de l'année suivante -, ces missions ont été recentrées, rationalisées pour éviter les doubles emplois, qui sont apparus au cours de l'histoire, avec d'autres structures de l'État (l'ANPE internationale, le CIVI, ce qui s'appelait l'OMI et qui a changé de nom la semaine dernière). Cette Maison des Français de l'étranger sera placée directement sous l'autorité du Sous-

Directeur des affaires sociales et de l'expatriation ; cela veut dire que le Sous-Directeur sera aussi le chef de la Maison des Français de l'étranger, portant donc une double casquette.

- Un pôle d'*administration* : on l'appellera, si vous le voulez bien, la Sous-Direction de l'administration des Français, et non plus la Sous-Direction de l'administration consulaire, pour éviter le malentendu entre l'administration consulaire sous l'angle des visas et l'administration consulaire des Français. Elle reprendra l'essentiel des attributions de l'actuelle Sous-Direction de l'administration consulaire, à l'exception du suivi de l'évolution du réseau consulaire globalement, qui relèvera de ce que l'on appellera le Secrétariat du programme ou la Mission administrative et financière.

Voilà donc cette première priorité, la priorité à la sécurité, qui passe par cette réorganisation du Service des Français.

2. Deuxième idée centrale : le **regroupement des affaires civiles et judiciaires** dans un même service. Ce service remplacera sans difficulté ce qui s'appelle aujourd'hui le Service des accords de réciprocité, qui est dirigé par Monsieur Jean-Louis ZOEL, et qui est actuellement composé de deux sous-directions,

- . la Sous-Direction des conventions et
- . la Sous-Direction de la coopération internationale en droit de la famille.

Ce nouveau service sera composé de trois sous-directions :

- La Sous-Direction actuelle des *conventions et de l'entraide judiciaire* : pour que les choses soient claires, on pourra à l'appeler "et de l'entraide judiciaire", qui reprendra les attributions de l'actuelle Sous-Direction des conventions, sauf le suivi de la Caisse des Français de l'étranger qui me paraît mériter son rattachement à la Sous-Direction des affaires sociales et de l'expatriation, parce que c'est une fonction qui va avec les autres mesures au profit de l'assistance des Français à l'étranger. Et lui seront aussi rattachées les questions de la nationalité.

- La Sous-Direction de *l'état civil et de la nationalité*. Actuellement, le Service central de l'état civil, qui demeurera tel qu'il est aujourd'hui, est rattaché au Service des Français à l'étranger, et il paraît utile de le rattacher à ce nouveau Service des affaires civiles et judiciaires.

- la Sous-Direction de la *coopération internationale en droit de la famille*, enfin, qui existe déjà et s'occupe entre autres de l'adoption.

Cette réforme-ci vise donc à bien prendre en compte les liens croissants entre l'état civil, la nationalité, le droit de la famille, et à doter ce nouveau service d'une forte cohérence interne. Elle vise aussi bien sûr à tirer les conséquences de la réforme de l'adoption internationale, dont ce n'est pas vraiment l'objet de parler ici, mais qui interviendra aussi dans les mois qui viennent et qui devrait conduire, comme vous le savez, à la création d'une Agence française de l'adoption internationale, à laquelle seront transférées une partie des compétences et des moyens de l'actuelle MAI.

3. Troisième idée : **l'adaptation de notre structure de travail à la LOLF**. Comme vous le savez, la création du programme budgétaire des Français à l'étranger et des étrangers en France implique au minimum l'installation d'une petite structure. Il est donc prévu de créer ce que j'ai appelé dans un premier temps un "Secrétariat de programme", puisque c'est cela l'idée : un secrétariat transversal pour l'ensemble des objectifs du programme, qui sera composé d'un certain nombre de cellules :

- . la gestion et le suivi et du budget du programme, tout naturellement ;
- . les projets informatiques
- . la formation et les ressources humaines
- . le contrôle de gestion et
- . les questions d'organisation et de méthode.

Tout cela très léger, puisque cette structure devrait compter au total une quinzaine de personnes et qui visent à aider le responsable du programme

- . à gérer les services consulaires,
- . à présider à leur évolution,
- . à rendre compte des performances qui auront été réalisées pendant l'année, et
- . à suivre les indicateurs de gestion.

Enfin, je conclus avec la nécessité d'une meilleure prise en compte de la dimension européenne de l'action consulaire : un poste de chargé de mission pour les affaires européennes est créé auprès du Directeur et du Directeur adjoint, son titulaire assumant une double mission :

- . développer la coopération des 25 à l'extérieur de l'Union en vue de mutualiser graduellement les moyens consacrés par les pays européens à la protection de leurs ressortissants ainsi que ceux des services des visas ;
- . développer, avec nos partenaires de l'Union, les conditions juridiques et réglementaires susceptibles de faire évoluer la protection consulaire au sein de l'Union ; à l'intérieur même de l'Union, car il ne faut quand même pas oublier que plus de la moitié de nos ressortissants à l'étranger ne vivent pas à l'extérieur, mais à l'intérieur de l'Union européenne.

Je peux être un peu plus précis en ce qui concerne la seule structure véritablement nouvelle, c'est-à-dire le Secrétariat du programme ; d'ailleurs, à la différence du document qui vous a été présenté le 19 mai, à la demande de la Direction générale de l'administration, on m'a suggéré de l'appeler, comme le projet d'arrêté actuel que nous avons sous les yeux le prévoit, la "Mission de gestion financière et administrative".

Dans le texte que j'ai sous les yeux, il est prévu que

La Mission de gestion financière et administrative assure la gestion financière et administrative des programmes qui relèvent de la Direction des Français à l'étranger et des étrangers en France. Elle connaît notamment des questions d'organisation, de fonctionnement, d'informatique, d'implantation, de personnel et de formation.

Pourquoi n'appelle-t-on pas cela formellement dans les textes soumis à examen "Secrétariat de programme" ? C'est pour une raison juridique : la Direction générale de l'administration fait observer, et je crois que c'est à juste titre, que la dénomination, la répartition et la structure des programmes ne peuvent s'appuyer que sur les lois de finances, qui elles-mêmes évoluent tous les ans ; il serait donc imprudent de créer une structure qui s'appellerait "Secrétariat de programme" en tant que telle, mais c'est bien ce qu'il fera.

Il fera la chose suivante : sachant que sous l'autorité du Ministre, le responsable du programme se trouve un peu à la charnière de la responsabilité politique et de la responsabilité de gestion, il convient de faire des choix stratégiques, de les mettre en oeuvre, d'en rendre compte au Parlement, en particulier sous l'angle de l'utilisation des moyens.

Le responsable de programme qui vous parle est entouré des trois chefs de services et a besoin de pouvoir s'appuyer sur une petite équipe intégrée pour participer effectivement à l'élaboration du projet et du rapport annuel de performance, à préparer ses auditions par le Parlement, à veiller au bon fonctionnement du système de gestion qui se mettra en place et à suivre concrètement la mise en oeuvre du programme ; toutes choses qui ne se faisaient pas jusqu'à présent : nous n'avions pas ces responsabilités.

Le Secrétariat de programme, qui sera dirigé par un agent de catégorie A ayant une bonne expérience consulaire, devra s'appuyer sur un contrôle de gestion effectif qui fait l'objet d'une organisation centrale auprès du Directeur général de l'administration, mais avec une structure particulière dédiée au programme consulaire. Ce qui implique un dispositif fiable de remontée immédiate de l'information à partir des logiciels de gestion : c'est tout l'enjeu du système RACINE pour les Français.

Sont donc en jeu des techniques d'information, des moyens humains, des modalités concrètes de pilotage du programme. Il faut donc que le responsable du programme ait un certain nombre de leviers de commande pour avoir une idée de l'organisation des postes, des projets informatiques, des questions de personnel, sans revenir sur les compétences des autres services de la maison, c'est-à-dire le Service de l'information et de la communication, la Direction des ressources humaines, la Direction des affaires financières : on a besoin d'une petite équipe, comme je l'ai dit, intégrée pour suivre et préparer ces décisions.

Voilà vraiment très brièvement exposé ce que je voulais dire. Bien entendu, s'il y a des questions plus particulières sur telle ou telle raison ou justification de telle proposition, je suis à votre disposition, ainsi que mes collaborateurs.

Monsieur le Président remercie Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS et donne la parole à Madame Marie-Hélène BEYE pour qu'elle fasse part à l'Assemblée des observations de sa commission.

Madame Marie-Hélène BEYE, Présidente de la commission des lois et règlements

Merci, Monsieur le Président. Merci, Monsieur le Directeur. Nous allons soumettre aujourd'hui au bureau deux projets :

- le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 10 décembre 1998 ; et
- le projet de décret modifiant le décret 98-11-24 du 10 décembre 1998.

Le projet d'arrêté, vous le verrez, définit les missions de la Direction des Français à l'étranger, ainsi que les missions d'attribution des sous-directions du Service des Français à l'étranger, et le projet de décret va permettre de définir toutes les attributions de la Direction des Français à l'étranger et les charges qui lui incombent.

Je vais passer rapidement la parole au Rapporteur, qui vous donnera lecture du document sur lequel vous aurez à donner un avis.

VII. PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES LOIS ET DES REGLEMENTS

Monsieur Christophe FRASSA, Rapporteur de la commission des lois et règlements

La commission des lois a été saisie de deux textes qui enchanteront nos fidèles lecteurs.

Avis n° 1 portant sur le projet de décret modifiant le décret du 10 décembre 1998 sur l'organisation de l'administration centrale du ministère des Affaires étrangères

Le premier est le projet d'avis n° 1 qui porte sur le projet de décret modifiant le décret du 10 décembre 1998 sur l'organisation de l'administration centrale du ministère des Affaires étrangères.

La commission a voulu travailler sur *deux thèmes* qui lui sont chers :

- Le premier porte sur *l'intitulé* même de cette direction, communément appelée la DFAE, et pour cause puisqu'elle est la Direction des Français à l'étranger : la commission a souhaité que l'intitulé s'arrête là et propose donc dans ses deux premiers considérants la suppression dans l'intitulé de la Direction "et des étrangers en France", partant du principe que l'on ne saurait mettre sur un même pied d'égalité

. les services en charge de la communauté nationale expatriée et

. ceux en charge des étrangers se rendant ou s'établissant en France.

Ce qui n'enlève rien aux services qui composent la Direction des Français à l'étranger, mais en termes d'affichage, fait que la direction qui s'occupe grandement et essentiellement de la communauté française expatriée puisse avoir comme intitulé un nom adéquat.

- La deuxième thématique de modification apportée par la commission, et qui figure dans l'annexe qui suit cet avis, puisque c'est l'article 10 du décret qui est considéré, est évidemment la partie du décret (5e alinéa) qui concerne le *secrétariat général de l'Assemblée des Français à l'étranger*. La proposition qui vous est faite par la commission des lois est la rédaction suivante :

Elle - c'est-à-dire la Direction des Français à l'étranger - met à disposition de l'Assemblée des Français de l'étranger un secrétariat général, assisté d'un secrétaire général adjoint et d'un secrétariat, ainsi que les moyens nécessaires à leurs fonctions.

Le Secrétaire général prépare et suit les travaux de l'Assemblée et de ses différentes formations sous l'autorité du collège des Vice-Présidents qui exercent, par délégation du Ministre des affaires étrangères et dans la limite de celle-ci, les attributions du Président de l'Assemblée.

En fait, il convenait de préciser

- d'une part, que le secrétariat général est mis à la disposition de l'Assemblée par la Direction des Français à l'étranger et qu'il est chargé d'assurer la liaison entre le Gouvernement et l'Assemblée, et

- d'autre part, que le Secrétaire général de l'assemblée

prépare et suit les travaux de l'Assemblée et de ses différentes formations sous l'autorité du collège des Vice-Présidents

ce qui est déjà écrit dans le règlement intérieur de notre Assemblée.

Voilà, monsieur le Président, sur le projet de décret, les remarques que j'avais à faire.

Monsieur le Président remercie Monsieur Christophe FRASSA et donne la parole à Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA.

Madame Monique CERISIER-ben GUIGA

Je voudrais prendre la parole seulement un instant maintenant, mais revenir ensuite à l'aspect de la mission de contrôle de la gestion parce que cela intéresse le parlementaire du point de vue de la mise en oeuvre de la loi organique sur la loi de finances.

Mais dans l'immédiat, vraiment, j'avoue ne pas voir l'intérêt de supprimer la mention, concernant la Direction des Français à l'étranger, "et des étrangers en France".

Les étrangers en France sont une des missions importantes du Ministère des affaires étrangères ; c'est très important que le Ministère de l'Intérieur ne soit pas le seul à s'occuper de la gestion de l'entrée des étrangers en France. Je ne me sens pas le

moins du monde diminuée en tant que Française à l'étranger de voir les étrangers en France mis par le fait de la grammaire sur un pied d'égalité avec nous. Mais c'est un point de vue personnel.

Je reviendrai ensuite si vous le voulez bien, Monsieur le Président, sur les questions de réorganisation - plutôt que de réforme - de la Direction des Français à l'étranger.

Monsieur le Président remercie Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA en lui indiquant qu'il lui redonnera tout à l'heure la parole, et donne la parole à Madame Claudine SCHMID.

Madame Claudine SCHMID, membre élu de la circonscription de Berne

Ma question se rapportait aussi à Monsieur le Directeur sur la réorganisation ; je vais donc laisser mon temps de parole et je le reprendrai tout à l'heure puisque nous allons passer au projet d'arrêté. C'était également sur la réorganisation comme Madame la Sénatrice.

Monsieur le Président

Nous en sommes donc toujours au projet de décret. Plus de demandes de prise de parole ? Nous sommes consultés pour avis ; je mets donc ce projet aux voix. Je rappelle que seul le bureau vote.

Qui est contre ?

(Quelques échanges dans la salle.)

Nous votons sur ce projet de décret, sur la version amendée par la commission ; on est bien d'accord. Est-ce clair ? Avez-vous bien compris ce sur quoi nous allons nous exprimer - je parle des membres du bureau ?

Madame Monique CERISIER-ben GUIGA

(Hors micro) Il me semble qu'il faudrait quand même distinguer la première correction de la seconde ; ce n'est pas du tout le même sujet.

Monsieur le Président

Sur le même document ?

Madame Martine SCHÖPPNER

Il y a eu une seule correction : le reste, c'est l'intitulé.

Madame Monique CERISIER-ben GUIGA

La commission a apporté une première correction, et une deuxième correction qui concerne...

Monsieur le Président

Non ; nous ne parlons pas du même document, excusez-moi, apparemment.

Madame Marie-Hélène BEYE

Nous travaillons là sur le projet de décret, l'avis n° 1.

Monsieur Christophe FRASSA

C'est l'avis n° 1. Il y a deux avis : un sur le projet de décret, un sur le projet d'arrêté. Le projet de décret concerne l'article 10 du décret du 10 décembre 1998.

Monsieur le Président

On est bien d'accord ?

Monsieur le Président suspend le vote et donne la parole à Madame Élisabeth KERVARREC.

Madame Élisabeth KERVARREC

Juste une question : c'est un texte qui est nouveau, qui n'a donc pas été discuté en commission des lois ?

Monsieur Christophe FRASSA

Si vous savez bien lire, Madame KERVARREC, c'est écrit.

Madame Élisabeth KERVARREC

Je suis désolée, je ne suis pas membre de la commission ; alors expliquez-moi.

Monsieur Christophe FRASSA

Il est bien écrit dans le seul et unique visa qu'il a été soumis pour examen à la commission des lois. C'est un avis qui a été rédigé par la commission des lois ; il n'a pas été trouvé dans la rue : il est donc bien passé en examen.

Madame Élisabeth KERVARREC

Le résultat de la commission des lois, c'était donc accepté à l'unanimité ? C'est la question que je posais.

Monsieur Christophe FRASSA

Mais pas du tout ! La commission ne s'est pas réunie dans un cadre ; c'est le bureau de la commission qui soumet au bureau de l'Assemblée ce projet d'avis puisqu'il n'y a pas eu de réunion, étant donné que nous ne sommes pas en session.

Madame Élisabeth KERVARREC

J'avais bien compris. C'est pour cela que je mentionnais que c'était un texte nouveau.

Monsieur Christophe FRASSA

Mais nouveau dans quelle mesure ?

Madame Élisabeth KERVARREC

Ce que je veux dire, c'est que la commission des lois ne s'est pas réunie sur ce texte.

Monsieur Christophe FRASSA

Le bureau de la commission, puisqu'il y a un bureau.

Madame Élisabeth KERVARREC

Je demande une précision ; c'est possible ? D'accord. Je ne suis pas membre de cette commission : j'ai donc le droit d'intervenir. Je demande donc une précision : vous me confirmez que cette proposition a été faite par le bureau de la commission qui s'est réunie quand ?

Monsieur Christophe FRASSA

Quand il a voulu, Madame. Qu'est-ce que c'est ? Un interrogatoire ?

Madame Élisabeth KERVARREC

Non ! C'est une question de méthode de travail.

Monsieur Christophe FRASSA

La commission des lois a été saisie de ce dossier il y a quelque temps. Nous avons des boîtes de messagerie électronique qui fonctionnent, nous avons échangé nos avis : il y a eu à peu près une demi-douzaine si ce n'est pas plus de versions de ce que nous voulions apporter comme modifications, et la version que nous avons en fin de compte adoptée est celle qui est maintenant soumise au vote des membres du bureau.

Madame Élisabeth KERVARREC

Et qui a donc été entérinée par le bureau de la commission des lois ?

Monsieur Christophe FRASSA

Oui !

Madame Élisabeth KERVARREC

D'accord. C'était juste une demande de précision ; je pense que cela peut être possible aussi : c'est une question de méthode de travail.

Monsieur Christophe FRASSA

Oui, mais la méthode de travail regarde la commission des lois.

Monsieur le Président

Vous avez eu la réponse à votre question, c'est parfait. Madame la Présidente, vous avez la parole sur ce sujet.

Madame Marie-Hélène BEYE

En réponse à Élisabeth, je voulais la rassurer pour lui dire que ce n'est pas quelque chose qui est sorti d'un chapeau, mais ce sur quoi nous avons travaillé depuis que le texte nous a été proposé ; nous avons échangé par Internet, et nous avons aujourd'hui finalisé le document que nous soumettons à votre avis. Mais ce n'est pas sorti comme cela mystérieusement d'un chapeau.

Madame Élisabeth KERVARREC

(Hors micro) Je voulais savoir ce qui s'était passé exactement.

Monsieur le Président

Tout est clair sur ce point ?

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY

Je voudrais répondre suite à l'intervention de Madame le Sénateur ben GUIGA. Je n'ai pas cru entendre de la part du Rapporteur que la Direction des Français à l'étranger et des étrangers en France, selon les dispositions prises, c'est-à-dire qui supprimeraient dans l'intitulé les étrangers en France...

Or, je voudrais savoir, parce que je suppose que c'est ainsi que cela va se passer - pour répondre à Madame : actuellement, la Direction des Français à l'étranger s'occupe des étrangers en France et des Français à l'étranger, ce qui ne va certainement pas, je suppose, enlever des prérogatives ; ce n'est pas nous qui allons décider que les prérogatives attribuées à cette direction vont éliminer "les étrangers en France".

Je suppose donc que c'est un distinguo que la commission des lois veut bien faire, c'est-à-dire pour vraiment mettre à part les deux activités, tout en laissant bien sûr à la Direction des Français à l'étranger le soin de s'occuper des deux. Car cela n'a pas été expliqué, et je crois que c'est certainement cela. Pour nous, c'est nouveau.

Monsieur Christophe FRASSA

Cela n'enlève en rien les services qui composent la Direction des Français à l'étranger. Comme dans de très nombreuses autres directions d'administrations centrales, qui n'ont pas pour intitulé l'ensemble des services qui les composent. Mais de même, ce n'est pas sorti non plus d'un chapeau : cette volonté de tronquer l'intitulé, de le cantonner à "Direction des Français à l'étranger" est quand même l'émanation d'un certain nombre de membres de cette Assemblée.

Et je vous rappelle aussi que le texte qui nous est soumis cette fois-ci pour avis a déjà fait l'objet d'une résolution - je dis cela pour Madame KERVARREC afin de la rassurer - en septembre 2004, qui avait été adoptée à l'unanimité par la commission et par l'Assemblée alors.

Madame Marie-Hélène BEYE

Et je peux ajouter que le deuxième alinéa définit aussi les attributions de la Direction des Français à l'étranger en ce qui concerne les étrangers en France :

Elle participe à la définition et à la mise en oeuvre de la politique du Gouvernement en matière d'entrée, de séjour, d'établissement des étrangers en France.

Cette charge ne lui est donc pas enlevée.

Monsieur le Président remercie Madame Marie-Hélène BEYE et donne la parole à Monsieur le Sénateur Christian COINTAT.

Monsieur Christian COINTAT

Je me suis déjà exprimé sur le sens des mots ; et vous savez que dans notre pays nous y sommes très attachés. Si nous voulons exister, il faut une visibilité ; et on ne peut pas mélanger les Français de l'étranger, quelle que soit l'honorabilité d'autres secteurs, avec tout le monde : sinon, on ne nous identifiera pas, on se méprendra sur notre existence et sur ce que nous représentons. Pour beaucoup de citoyens Français, le fait que nous ayons quitté le sol national nous fait considérer comme des étrangers. (*Quelques applaudissements.*) Il n'est donc pas bon que dans le cadre administratif, on insiste sur cette confusion.

Or, malheureusement - je crois que cette idée a d'ailleurs été lancée par la gauche, je le reconnais, mais pas pour l'approuver -, on s'est mis depuis 1981, et la droite a poursuivi cela, à donner des noms à rallonge aux ministères pour essayer de démontrer que l'on couvrait tout. Il faut un peu simplifier et revenir à des valeurs simples.

Or, vous savez que, dans le cadre de la loi de finances nouvelle, il y aura non plus des chapitres, comptes, sous-comptes, etc., mais des missions, des programmes et des actions. Si nous voulons exister, il faudra bien qu'un jour ou l'autre, nous refusions que l'on nous mélange avec d'autres pour que nous ayons une spécificité budgétaire et financière et que ce soit bien les Français établis hors de France qui soient couverts par une action d'abord et par un programme ensuite. Et il faut donc prendre les mesures et entamer les premiers pas.

Vous le savez, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, au grand dam de notre Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France, qu'il faudrait ériger sa direction en direction générale, mais en l'amputant des étrangers en France qui ferait l'objet d'une autre direction pour que nous soyons bien identifiés et à part.

Mais comme ce n'est pas possible dans l'immédiat, et nous le comprenons fort bien, il faut au moins marquer le coup. Et comme d'ailleurs les initiales de cette direction sont DFAE, et non pas DFAEEF, donnons-lui tout simplement le nom de Direction des Français de l'étranger. Mais sans que cela porte atteinte, bien entendu, au fonctionnement de ce service en faveur des étrangers en France et que cela puisse porter atteinte à la dignité des étrangers en France, loin de là.

Mais il ne faut pas confondre les deux notions ; c'est cela que nous mettons en avant. D'ailleurs, Edmond Rostand disait :

J'ai fait un délicieux voyage embarqué sur un mot.

Là, je fais un délicieux voyage embarqué sur une phrase : Direction des Français à l'étranger.

(*Applaudissements.*)

Monsieur le Président remercie Monsieur le Sénateur Christian COINTAT et donne la parole à Monsieur Claude CHAPAT.

Monsieur Claude CHAPAT, membre élu de la circonscription de Düsseldorf

Je suis quand même un peu interloqué par ce discours que je viens d'entendre. Je ne sais pas, si les étrangers en France avaient une assemblée, s'ils vous entendraient de la même oreille : ils vous diraient que cette direction devrait s'appeler à partir de maintenant la "Direction des étrangers en France" ; et comme cela, nous serions à un contre un. Pour moi, c'est un problème

purement démocratique : ils ne sont pas là pour s'exprimer ; on les tronque d'une partie de leurs prérogatives, et je voterai contre.

De la salle

(Hors micro : brève réponse).

Monsieur le Président

Merci beaucoup. Je repose ma question : tout le monde a pu s'exprimer ? Tout le monde a bien compris le sujet ? On parle bien du projet de décret modifiant le décret du 10 décembre 1998, ce type de document.

Monsieur le Président met l'avis n° 1 sur le projet de décret modifiant le décret 98-11-24 du 10 décembre 1998 aux voix. Celui-ci est adopté par 11 voix pour, moins 6 voix contre.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI, membre élu de la circonscription de Berne

Bien qu'étant pour la réforme proposée, il m'a semblé qu'elle devait se traduire par la création de deux directions. Et devant cette impossibilité, j'ai voté contre.

Monsieur Claude MAC GAW, membre élu de la circonscription de Tananarive

Il se pourrait très bien que je me sois endormi ce matin, mais il me semble que nous n'avons pas traité le point d'information sur les prérogatives des membres de l'AFE.

Monsieur le Président

Si vous permettez, les travaux ne sont pas terminés : nous ne faisons que commencer. Si vous voulez donc patienter un petit moment, nous allons le traiter à la suite de ces éléments.

Monsieur Claude MAC GAW

Merci. Je suis heureux de ne pas m'être endormi ce matin.

Monsieur le Président

Ce n'est pas un oubli, et vous n'êtes pas endormi. Nous passons à l'avis concernant le projet d'arrêté modifiant la loi du 10 décembre 1998.

Avis n° 2 portant sur le projet de décret modifiant le décret du 10 décembre 1998 sur l'organisation de l'administration centrale du ministère des Affaires étrangères

Monsieur Christophe FRASSA

C'est exactement la même chose pour les deux premiers considérants, par analogie avec le décret, c'est-à-dire la suppression des mots "et des étrangers en France".

En revanche, ce n'est pas la dernière des versions qui est entre vos mains ; il existe un sous-amendement que je présenterai au moment de la lecture, un amendement de coordination avec la rédaction du décret : dans le 5e de l'article 11, il faut lire

Le secrétariat général mis à la disposition de l'Assemblée des Français de l'étranger

et dans le 5e de l'article 22, il faut lire également :

Le secrétariat général mis à la disposition de l'Assemblée des Français de l'étranger.

Ce sont deux amendements rédactionnels, et surtout de coordination avec ce qui est écrit dans le décret.

Sinon

- pour ce qui est de l'article 11, il y a juste cette modification et la suppression de l'intitulé "et des étrangers en France"

- pour l'article 22, toujours au 1er alinéa, la suppression des mots "et des étrangers en France" ;
- au 4e, à nouveau la suppression des mots "et des étrangers en France" ; et
- au 5e, ce sont juste deux amendements rédactionnels et un peu de forme aussi, puisque la rédaction de la Direction des Français à l'étranger est la suivante :

Le secrétariat général de l'Assemblée des Français de l'étranger assiste les différentes formations de l'Assemblée pour l'organisation des sessions que la commission propose, pour l'organisation de leurs sessions et réunions.

... gère les crédits mis à sa disposition

On ajoute "il" : c'est rédactionnel.

et assure les obligations prévues par les lois relatives aux élections des Sénateurs représentant les Français établis hors de France.

Nous souhaitons ajouter :

Il assure les obligations prévues par les lois et règlements relatifs à l'élection des Sénateurs représentant les Français établis hors de France, et dans tous les autres cas où les lois et règlements prévoient l'assistance du secrétariat général pour une élection ou une désignation.

L'explication en est assez simple : il y a notamment

- les désignations au Conseil économique et social et
- les autres désignations où le secrétariat général de l'Assemblée prête son concours à l'organisation de ces scrutins au sein de l'Assemblée.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Rapporteur. Avez-vous cette fois-ci le bon document sous les yeux ? Vous avez pris note des modifications apportées par le Rapporteur de cette commission. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce sujet ? Pas de demande de prise de parole. Nous passons donc au vote de cet avis, avec je le rappelle, les membres du bureau seulement.

Monsieur le Président met l'avis n° 2 sur le projet de décret modifiant l'arrêté du 10 décembre 1998 aux voix. Celui-ci est adopté par 11 voix pour, moins 4 voix contre et 1 abstention.

Monsieur le Président

Madame la Sénatrice, je vous passe la parole : vous aviez à vous exprimer sur un autre point.

Madame Monique CERISIER-ben GUIGA

Je ne pense pas être la seule. Nous prenons acte de la réorganisation de la Direction des Français à l'étranger et des étrangers en France. Je trouve que l'élément vraiment nouveau dans cette réorganisation, c'est la création du Secrétariat de programme, qui serait finalement appelé Mission de gestion financière et administrative ; le reste, c'est une redéfinition des sous-directions et des services, mais ce qui est vraiment nouveau, c'est cela.

J'ai quelques questions à poser, parce que jusqu'ici, je n'ai pas obtenu les réponses : quels sont les indicateurs de gestion qui ont été retenus pour le programme 4 qui concerne les Français à l'étranger ? Jusqu'ici, ils ne sont pas connus. Je connais ceux des programmes 2 et 3, mais pour le programme 4, le nôtre, je ne les connais pas. Et je m'interroge sur les méthodes retenues pour créer ces indicateurs : A-t-on réuni un groupe de travail à Paris ? A-t-on interrogé des consuls ? Comment cela se fait-il ? C'est pour que nous comprenions.

Un autre point m'inquiète : la capacité des postes diplomatiques à faire remonter les données, en particulier les données numériques qui permettent de documenter ces indicateurs. Parce qu'autant que je sache, le logiciel AFE 2 ne permet pas de faire remonter des chiffres ; le logiciel RACINE, je n'en sais rien ; concernant le logiciel qui concerne les visas RMV 2, je sais qu'il ne permet pas de faire remonter des chiffres.

Donc, comment va-t-on régulièrement documenter les indicateurs, de telle manière que l'on puisse les donner au Parlement ? Des indicateurs dont il faudrait savoir comment ils ont été faits, ce qu'ils vont être, comment ils vont être documentés et réalisés.

Monsieur le Président remercie Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA et invite Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS à répondre.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je ne suis pas équipé ici pour aller très loin dans la réponse sur les indicateurs parce que c'est un sujet énorme, qui touche effectivement la question du programme, et qui touche donc les responsabilités du Secrétariat du programme, mais en amont ; puisque pour les indicateurs, on n'attend pas la réforme de la DFAE, la mise en place du Secrétariat de programme, la LOLF entrant en vigueur le 1er janvier prochain.

Les indicateurs ne sont pas encore définitivement arrêtés car ils ne le seront qu'au moment où le Gouvernement présentera le projet de loi de finances pour l'année prochaine.

Mais ce que je peux dire, c'est que ce travail a fait l'objet de beaucoup de réflexion depuis maintenant un an et demi en gros, depuis que nous avons un programme, depuis janvier 2004. Je crois que j'avais informé le CSFE de la décision à l'époque de créer ce programme budgétaire Français à l'étranger et étrangers en France, avec quatre actions, quatre objectifs :

- l'action services consulaires de qualité pour les Français ;
- l'action visas ;
- l'action asile ;
- l'action enseignement.

Pour chacune de ces actions, effectivement, des objectifs de performance sont fixés et il y aura donc des indicateurs de performance, qui ont fait l'objet d'un travail comme on dit itératif, c'est-à-dire d'échanges, de propositions, de critiques, avec la Direction de la réforme budgétaire de Bercy et avec les assemblées parlementaires (Sénat et Assemblée nationale), la Cour des comptes, etc. ; énormément d'organismes ont été associés, mais bien entendu les deux assemblées parlementaires.

L'aboutissement actuel n'est en effet pas final, mais très proche de ce que l'on peut avoir en tête pour le début de la mise en oeuvre de la LOLF.

De mémoire - donc sans engagement formel de ma part parce que bien entendu, il n'y a aucune difficulté à vous donner l'état actuel, mais c'est comme on dit un "arrêt sur image" qu'il faut le prendre avec précaution :

- Pour l'enseignement français par exemple, il y a bien évidemment des indicateurs du type :
 - . nombre d'élèves français scolarisés,
 - . coût moyen par élève de l'enseignement, avec/sans les bourses,
 - . taux de réussite aux examens par exemple.

Ce sont des indicateurs assez évidents qui vont être proposés.

- Pour les visas, ce sont aussi des indicateurs qui vont de soi :
 - . le délai moyen,
 - . le coût moyen d'un visa,
 - . le taux de recours, d'échec ou de réussite des recours devant les refus.

- Pour les Français et les services consulaires, c'est :
 - . la sécurité : donc par exemple l'efficacité de la cellule de veille et du site Conseils aux voyageurs. Les indicateurs d'efficacité sont très difficiles en ce domaine, mais nous avons cherché à en trouver. Plus faciles en matière d'administration :
 - . les délivrances,
 - . les délais d'accès aux différents services,
 - . les coûts.

Voilà à peu près quels sont les indicateurs. Ils ne sont d'ailleurs pas tellement difficiles à identifier, à la différence des autres programmes du département ; ils n'ont pas fait l'objet de tellement de controverses.

Ce qui devient beaucoup plus difficile, et je ne l'ai jamais caché, c'est la remontée des informations de gestion qui permettront de nourrir à la fois les objectifs et la comparaison entre les performances et les objectifs parce que, pour cela, il faudrait avoir une idée des coûts et disposer d'un système de remontée de l'information de gestion.

Un tel système n'existe pas, n'a pratiquement jamais existé ; mais nous le construisons. D'abord dans notre tête, et ensuite dans les faits. Il faudra évidemment des investissements informatiques, et c'est pour cela que je plaide beaucoup pour des

investissements informatiques et que le Secrétariat de programme aura aussi des responsabilités en matière de suivi de l'organisation informatique.

Pour simplifier, afin de ne pas écraser les postes sous les questionnaires en temps réel - je pense que c'est une idée qui va être acceptée - le logiciel métiers (je prends l'exemple pour les visas du RMV 2 ; ce sera le cas pour les Français de RACINE ; c'est le cas pour l'OFPPRA de l'informatique existante de l'OFPPRA ; cela pourra être le cas pour l'enseignement de l'informatique de l'AEFE) sera aussi le logiciel de gestion.

Ainsi, quand un agent saisira, fera quelque chose dans son bureau, aura une action, le logiciel saisira en même temps toutes les informations en gestion pour restituer l'information en termes de coût, de temps passé, de résultats. Comme cela, on fera les deux en même temps, sur la même base.

Je prends un exemple concret : RACINE (Réseau d'administration consulaire informatisé). Ce sera les Français, le registre d'inscription des Français ; ce seront les logiciels de sécurité, tout ce qui remplace aujourd'hui AFE 2, etc. En même temps qu'il sera utilisé pour le service des Français, il donnera aussi aux gestionnaires les informations sur les coûts, le temps passé, etc., ce qui permettra - à condition évidemment d'avoir les tableaux de bord, c'est-à-dire les moyens informatiques appropriés - de suivre en gestion, et donc d'avoir une idée de nos performances, de pouvoir nous fixer des objectifs de performance pour l'année suivante.

Car nous ne pouvons pas nous fixer des objectifs de performance sans même connaître nos performances au moment où je parle. Or, dans beaucoup de ces questions, on ne les connaît pas. Je vous dirai tout simplement que par exemple en matière de visas, puisque la pression est aussi très forte dans ce domaine, je pense qu'à environ à 20 % près nous ne savons pas quels agents travaillent sur les visas par rapport à ceux qui travaillent sur l'administration des Français parce que dans deux consulats sur trois, qui sont des petites structures, les personnes sont polyvalentes et font les deux.

Comme maintenant nous allons avoir des objectifs de performance, des indicateurs de gestion et de performance bien clairs, bien lisibles et identifiés entre les différentes actions, il va falloir le savoir ; c'est assez exigeant.

Nous en sommes donc là ; cela ne va pas se faire même en un an : c'est un investissement lourd. Mais je crois que, de toutes les activités du Ministère, c'est encore la nôtre qui est la plus mesurable et qui pourra le plus facilement faire l'objet de ces méthodes de remontée d'informations.

Dans tout cela, le Secrétariat de programme ne fera pas tout : il y aura toujours les grosses structures de comptabilité, la Direction générale de l'administration, les Systèmes d'information. Et nous, nous aurons simplement à Paris, auprès du responsable de programme, une structure assez légère qui sera chargée, comme je le disais :

- Pour une part, d'*élaborer les projets*, les rapports annuels de performance - c'est ce dont nous parlons en ce moment -, d'organiser le dialogue de gestion avec les ambassadeurs (car cela ne se fera pas à Paris en chambre dans un bureau), des relations avec le Parlement, la Cour des comptes, le Comité interministériel d'audit des programmes, effectivement d'étudier et de répondre aux questions parlementaires sur ces sujets. C'est un aspect.

- Quant à l'aspect *contrôle de gestion* proprement dit, techniquement parlant, ce sont des contrôleurs de gestion : nous en avons deux qui sont spécifiquement affectés à la DFAE. Ils relèvent de la Direction générale de l'administration et du contrôle de gestion qui est centralisé à l'échelle du Ministère, mais il y en a deux qui sont fléchés et qui travaillent à la DFAE, dont l'un travaille dans les locaux ou même de la DFAE : c'est-à-dire la mise en place et le suivi des indicateurs et des tableaux de bord, l'analyse des coûts, toutes ces questions tout à fait nouvelles.

- Troisième branche : les *ressources humaines*. J'ai toujours trouvé que la LOLF insistait un peu trop sur les aspects quantitatifs et pas assez sur les aspects qualitatifs. Hélas ! Alors que dans notre métier, les aspects qualitatifs sont fondamentaux. J'ai donc pensé qu'il serait bon de mettre en place, au sein même du programme, une petite structure de peu de personnes pour suivre les questions d'affectation, de répartition des personnes et de formation.

- Quant à l'*informatique*, je ne reviens pas dessus : elle est absolument stratégique. Sans parler des autres aspects qu'elle va porter, c'est-à-dire la biométrie pour les Français et pour les étrangers. Cela peut servir quand même d'avoir une direction qui fait les deux parce que l'on apprend des deux côtés : on voit la CNIL pour les deux, et après tout, il s'agit des libertés et des Français comme des libertés des étrangers ; c'est un peu aussi la liberté des personnes.

- Enfin, les *questions d'organisation*, de bonnes pratiques, les instructions aux postes, les questions immobilières, une conception du réseau.

Voilà ce qui sera rassemblé dans cette équipe.

Ce sont donc deux questions différentes, auxquelles je me permets d'essayer de répondre. Pour ce qui concerne le Secrétariat de programme, je peux répondre de manière claire et précise. Concernant les indicateurs de gestion, j'ai bien pris note, et nous allons très vite pouvoir vous fournir ces renseignements.

Monsieur le Président

Madame la Sénatrice, êtes-vous satisfaite de ses réponses ? Apparemment, non.

Madame Monique CERISIER-ben GUIGA

Je suis quand même un peu inquiète si les consulats n'ont pas été associés suffisamment à la réflexion. Car vous me dites : on a discuté avec le ministère des Finances, avec la Cour des comptes, etc. ; mais les gens qui sont responsables des postes, ceux qui vont réaliser ces performances, qui vont essayer de les mesurer et de les améliorer, comment ont-ils participé ?

L'autre point, c'est quand même qu'il serait bon que l'Assemblée des Français de l'étranger au mois de septembre puisse être informée sur les indicateurs, et que nous, parlementaires, avant la loi d'orientation budgétaire qui est dans 10 jours, connaissions ceux du programme 4.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je suis désolé. Sur ce point, je vous donne deux réponses : il y a déjà eu une information de l'Assemblée par moi-même il y a déjà pas mal de temps sur le canevas de l'époque des objectifs et des indicateurs de performance que nous avons en tête ; je pense que cela a été fait il y a bien six mois, et c'était l'information de l'époque de ce que nous avons en tête alors.

Depuis, cela n'a pas tellement changé ; il n'y a pas eu de grandes évolutions. Nous avons défendu notre point de vue ; nous avons tenu compte des observations des uns et des autres, mais dans l'ensemble, il n'y a pas beaucoup de changements par rapport à l'information que j'avais fournie à l'Assemblée. Je ne sais plus exactement à quelle époque c'était : probablement à l'occasion de l'assemblée plénière de septembre.

Pour ce qui concerne l'association de nos collègues dans les postes, je disais tout à l'heure que cela faisait un an et demi que nous travaillions à ces questions. Cela fait donc un an et demi que mes collaborateurs et moi-même allons de consulat en consulat, de réunion consulaire en réunion consulaire avec exactement les informations, les questions, les propositions que j'ai là et qui sont effectivement discutées entre nous sur le plan professionnel, à toute occasion.

Donc effectivement, il n'y a pas eu une consultation formelle grandiose, par un exercice formel ; cela aurait d'ailleurs probablement obligé tout le monde à arrêter tout et à ne faire que cela. Mais depuis un an et demi, nous avons consulté, à de très nombreuses occasions - et pas seulement la DFAE car cet exercice est porté par les quatre programmes du Ministère : il y a donc eu de nombreuses réunions organisées et pas seulement par la DFAE.

Chaque fois que les consuls ou les ambassadeurs en partance sont devant moi et que nous nous parlons, nous évoquons cela, nous faisons le point, nous écoutons les observations des uns et des autres. C'est donc vraiment un travail collectif de l'ensemble du Ministère, et en particulier des personnes dédiées aux activités consulaires. Je peux donc essayer de vous rassurer sur ce plan.

Monsieur le Président remercie Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS et donne la parole à Madame Claudine SCHMID.

Madame Claudine SCHMID

Monsieur le Directeur, vous nous avez informés que les missions de la Maison des Français de l'étranger allaient être rationalisées et recentrées. Je voudrais donc savoir à ce sujet ce que deviendront ces missions qui sont actuellement l'accueil, la documentation et également le site qui est un outil très apprécié, autant par les personnes qui vont s'expatrier que par les expatriés. Si vous pouviez nous le préciser, merci.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

En ce qui concerne la Maison des Français, qui participe et même est à la pointe de ce travail de soutien à l'expatriation, l'audit avait proposé d'aller plus loin et de supprimer l'accueil, considérant peut-être que cet accueil à Paris ne répondait qu'à une toute petite partie des besoins et que c'était donc un peu déséquilibré.

Pour ma part, j'ai pensé qu'il n'était pas souhaitable de supprimer l'accueil. Il était simplement souhaitable de concentrer la Maison des Français

- d'une part, sur une mission d'information des services que nous offrons aux Français à l'étranger, soit sur place, soit en France, dans tous les domaines, une mission d'information et de soutien ; et

- moins que effectivement jusqu'à présent une mission de documentation lourde, écrite, sous forme de monographies ou de guides, considérant que depuis en particulier le développement de l'Internet, l'essentiel était de disposer d'un site très

performant avec des liens vers tous les organismes privés ou publics qui peuvent aider les Français, sans forcément reprendre et refaire soi-même des guides qui existent par ailleurs, qui sont édités ou que d'autres services publics font. Ceci afin d'éviter les redondances et la documentation lourde lorsqu'elle existe éventuellement déjà ailleurs, même si elle est intéressante, bien faite, etc., pour se concentrer sur l'information des Français à l'étranger ou qui partent à l'étranger sur les services que nous leur offrons. Mais l'accueil n'est pas du tout en cause.

Concernant le site lui-même, je ne suis pas responsable des questions immobilières : il pourra éventuellement changer.

Madame Claudine SCHMID

C'est le site Internet.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Excusez-moi : le site Internet de la Maison des Français est au contraire un axe d'efforts. Il est bon, et il n'est pas interdit de le rendre encore meilleur et de le mettre peut-être un peu plus en synergie avec les autres sites du Ministère. Mais cela va dans ce sens.

Monsieur le Président remercie Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS et donne la parole à Monsieur Jean-Yves LECONTE.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Je voudrais aller dans le même sens que la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA à propos des indicateurs. Cela fait effectivement longtemps que l'on en parle, un peu en survolant le sujet, pour nous en tout cas parce que c'est effectivement un sujet difficile pour les néophytes ; il faut donc faire de la pédagogie pour que, petit à petit, on comprenne de quoi il s'agit : il est donc logique que l'on revienne sur cette question.

C'est d'autant plus logique que, lors de la venue du ministre de l'Economie et des Finances en octobre, le groupe ADFE en tout cas avait indiqué qu'il souhaitait que l'AFE soit associée à la mise en place de ces indicateurs, dans la mesure où le choix des indicateurs est quand même éminemment politique : suivant les indicateurs, donc les priorités que l'on se donne, on ne fait pas tout à fait la même chose.

Aussi, pour ce qui concerne les Français de l'étranger, et au-delà de la consultation et des concertations avec les assemblées parlementaires, il serait normal et souhaitable que nous puissions aussi être associés, dans la mesure de nos compétences - mais nos compétences s'acquerront au fur et à mesure que nous parlerons de ce sujet et que nous en discuterons.

Mon souhait serait donc que l'on revienne sur ce sujet au mois de septembre et que l'Assemblée soit formellement saisie des indicateurs que vous proposerez pour que nous puissions en débattre en commission, en assemblée plénière, afin que nous puissions nous prononcer sur les orientations choisies. Merci.

Monsieur le Président remercie Monsieur Jean-Yves LECONTE et donne la parole à Monsieur Alain NAEDER.

Monsieur Alain NAEDER, membre élu de la circonscription de Madrid

Monsieur le Directeur, au cours de votre exposé, j'ai retenu une des choses - j'en ai retenu d'autres aussi - qui me préoccupe un peu : c'est le fait de l'évaluation des agents dans l'exercice de leurs fonctions.

J'ai peur que ce soit une évaluation purement quantitative, ce qui pourrait conduire un agent à passer très peu de temps sur chaque cas, surtout en matière consulaire et à l'étranger, et donc à multiplier effectivement les actions, mais sans les mener tout à fait correctement, avec le grand soin qui est nécessaire, jusqu'à une conclusion tout au moins étudiée et favorable suffisante. Je crains donc une confusion dans ce type d'évaluation.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

J'ai bien entendu votre question, mais je n'ai pas l'impression d'avoir dit qu'il était question dans ce cadre d'évaluer les agents dans le sens dont vous parlez. J'ai dit que la LOLF comportait un aspect essentiellement quantitatif, alors que la qualité - je n'ai pas parlé de la qualité des agents -, que les aspects qualitatifs sont essentiels : c'est à dire effectivement la formation, l'affectation, etc.

C'est une réalité importante ; il ne sert à rien d'avoir des moyens budgétaires et des emplois budgétaires si on ne maîtrise pas aussi la ressource en termes de qualité. Je n'ai pas du tout dit qu'il fallait aller dans le sens que vous évoquez, c'est-à-dire

faire le maximum à toute vitesse pour se débarrasser du travail le plus vite possible au lieu de travailler consciencieusement. Ce n'est pas du tout notre façon de voir les choses, rassurez-vous.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Élisabeth KERVARREC.

Madame Élisabeth KERVARREC

Le bureau a déjà voté sur ce projet d'arrêté, mais au vu des questions, quelques points ne semblent pas encore tout à fait clairs. J'aurais une question toute simple, qui concerne l'article 22 de cet arrêté, le 1° : les missions des sous-directions du Service des Français de l'étranger ; je vous passe les a), b) et c) : il n'est plus question dans ce chapitre de la Mission emploi-formation. Concrètement, a-t-elle disparu ? Ou relève-t-elle d'une autre structure ? Et avec quel objectif ? Et surtout quel budget ?

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je peux répondre très facilement, parce que j'ai dit tout à l'heure dans mon exposé liminaire que la Sous-Direction des affaires sociales et de l'expatriation reprenait, intégrait les fonctions de la Mission emploi formation. Cette mission est un peu suspendue à l'intérieur du Service des Français à l'étranger, alors qu'en réalité, elle participe d'une mission parfaitement globale, cohérente avec les comités consulaires correspondants.

Il m'a paru beaucoup plus cohérent de la relier à l'ensemble des activités d'assistance et de soutien, des comités d'aide sociale. Chaque comité peut continuer à exister, sauf là où, à titre d'expérience pilote, on s'efforce de les regrouper. Mais en tout cas dans la même structure, une sous-direction nouvelle qui s'appellerait Sous-Direction des affaires sociales et de l'expatriation, qui s'occuperait de l'aide sociale, de l'emploi et de la formation professionnelle. C'est ce que j'ai dit textuellement il y a 20 minutes :

et à laquelle serait rattachée la Maison des Français de l'étranger et la Mission pour l'emploi et la formation professionnelle.

Je répète ce que j'ai dit.

Monsieur le Président, en l'absence d'autres demandes de prise de parole, estime que le sujet est clos.

VIII. POINT D'INFORMATION SUR LES PREROGATIVES DES MEMBRES DE L'AFE

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Christophe FRASSA.

(Commentaires et réactions dans la salle.)

Monsieur Christophe FRASSA

Mes chers collègues, je ne crois pas que je vais vous satisfaire (*Réactions*). Comme vous le savez sûrement, pour faire partie de nos fidèles lecteurs, nous avons adopté en mars 2005 une résolution à l'unanimité en commission et en séance concernant les fonctions et prérogatives des membres de l'Assemblée des Français de l'étranger, dans laquelle nous avons demandé un certain nombre de choses, que je vous rappelle succinctement. C'est-à-dire :

- que l'ensemble des textes relatifs aux fonctions et prérogatives des membres de l'Assemblée dans leurs circonscriptions électorales respectives fasse l'objet d'une refonte complète ;
- que cette refonte ait pour objet l'adaptation de ces textes au nouveau rôle de l'Assemblée des Français de l'étranger et à l'évolution des conditions d'exercice du mandat de ses membres ;
- qu'à cet effet, un projet de décret reprenant les principes établis par l'article 1er bis de la loi du 7 juin 1982, les articles 7 et 8 du décret du 6 avril 1984 et les circulaires, soit élaboré en concertation avec les services du ministère des Affaires étrangères ;
- que, sans attendre la publication du décret, les dispositions à caractère réglementaire ou d'ordre purement administratif des circulaires et instructions en vigueur fassent l'objet d'une mise en concordance avec la loi du 9 août et

des actualisations nécessaires ;

- *que l'administration des Affaires étrangères travaille en étroite concertation avec la commission des lois et règlements au sein d'un groupe de travail paritaire pour préparer les nouvelles dispositions ;*
- *que les conclusions du groupe de travail et la nouvelle circulaire concernant les fonctions et prérogatives des membres de l'Assemblée des Français de l'étranger soient présentées lors de la troisième session de l'Assemblée, c'est-à-dire en septembre prochain ; et*
- *que le projet de décret soit soumis pour avis à l'Assemblée lors de la réunion du bureau du mois de décembre 2005.*

Voilà ce qui avait été adopté à l'unanimité en commission et en séance en mars 2005, lors de la seconde session.

Je ne sais pas si vous avez tous eu la réponse à cette résolution ; je vous la redonne :

Le Ministère des affaires étrangères est favorable à une mise à jour des instructions relatives aux prérogatives des membres de l'Assemblée des Français de l'étranger dans l'exercice de leurs fonctions au sein de leurs circonscriptions.

Ces instructions, qui font l'objet de la lettre circulaire du 2 août 1991 adressée aux chefs de postes diplomatiques et consulaires, pourraient en effet être révisées au vu de l'expérience acquise depuis lors.

Il convient toutefois de garder à l'esprit que les élus de l'Assemblée des Français de l'étranger n'exercent pas leurs fonctions sur le territoire de la République française, et qu'il est donc indispensable de conserver aux dispositions concernant leurs prérogatives une certaine souplesse, afin de tenir compte de la diversité des situations et des règles protocolaires locales.

L'administration rappellera aux chefs de postes diplomatiques et consulaires les instructions en vigueur et restera à l'écoute de l'Assemblée des Français de l'étranger pour les propositions qu'elle voudra bien lui soumettre.

Commentaire que je me permets de faire : la balle est par conséquent dans notre camp. Et ce que je peux dire, au nom de la commission des lois, du moins de son bureau puisque tous les membres n'ont pas pu être consultés à ce jour, c'est que le bureau propose la création de ce dit groupe de travail, qui serait composé - et c'est ce que je vous demande, Monsieur le Président, de soumettre à l'approbation du bureau - comme suit pour les élus ; à charge pour le Directeur des Français à l'étranger de nous donner les interlocuteurs pour travailler avec eux.

Ce groupe de travail serait donc formé :

- des trois vice-Présidents ;
- du bureau de la commission des lois ; et
- des Présidents de groupes.

Ce qui fait 11 personnes, c'est-à-dire nominativement :

- Messieurs BONIN, VALENZA, VILLARD pour le collège ;
- Mesdames BEYE et DURAND, HURET, SCHÖPPNER et moi-même pour le bureau de la commission des lois ;
- Messieurs CANTEGRIT, Del PICCHIA et Madame LEPAGE pour les Présidents de groupes.

Nous avons vu tout à l'heure en réunion du bureau de la commission des lois que ce groupe de travail pourrait - mais sous réserve, parce que nous ne connaissons pas encore l'ordre du jour de la troisième session -, se réunir en marge, c'est-à-dire dès le lundi après-midi où semble-t-il, il n'y a pas en général un ordre du jour prévu pour les commissions, ce qui permettrait de ne pas empiéter sur les travaux des commissions dans lesquelles siègent respectivement les Vice-Présidents et les Présidents de groupe.

Voilà, Monsieur le Président.

Ce groupe de travail formera ses conclusions sur la base de ce que l'on a appelé pendant des années le recueil des circulaires, c'est-à-dire 83-88-91, auquel on a ajouté depuis le télégramme du 30 août 2004, les expériences des uns et des autres, et surtout je crois, Monsieur le Président, puisque cela intéresse au premier chef tous les élus qui sont présents et les autres qui auront communication de ce point, les contributions de chacun des élus qui souhaiteraient en faire sur tel ou tel point.

A ce jour, j'ai établi ce que l'on pourrait appeler un document de travail, mais qui n'est qu'une synthèse des trois circulaires, dont la circulaire VIVIEN est en fait déjà une première synthèse, en réadaptant la composition de l'Assemblée aujourd'hui et en modernisant certains aspects de vocabulaire, mais qui n'est qu'un document de travail. Ce serait donc ces deux types de

documents qui permettraient, avec les contributions de chaque élu, d'avancer un peu plus loin vers le futur projet de la circulaire qui serait adressée par le Ministre, Président de l'Assemblée.

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM.

Madame Joëlle GARRIAUD-MAYLAM

C'est simplement très rapidement pour préciser que, parmi les textes que vous avez évoqués, il en manque un : c'est un télégramme circulaire de la DFAE qui avait été envoyé le 8 octobre 2002 à la demande de l'ancien collègue des Vice-Présidents pour rappeler le rôle et les prérogatives des délégués élus au CSFE.

Monsieur le Président

Quelle est la date ?

Madame Joëlle GARRIAUD-MAYLAM

(Hors micro) Le 8 octobre 2002.

Monsieur le Président

Monsieur le Rapporteur général, si j'ai bien compris, vous nous demandez de nous prononcer sur la constitution d'un groupe de travail, qui serait composé des trois Vice-Présidents, du bureau de la commission des lois et des Présidents de groupes ? Est-ce bien cela ?

Monsieur Christophe FRASSA

Tout à fait, qui reprend en fait le septième alinéa de la demande, qui aura donc en charge de préparer le projet de circulaire. C'est pour cela que nous souhaitons vivement, puisque c'est demandé à plusieurs reprises, tant dans les considérants que dans la demande, que l'administration travaille avec ce groupe de travail ; c'est pour cette raison que nous l'avons souhaité restreint.

Monsieur le Président

Mes chers collègues, certains veulent-ils s'exprimer sur ce sujet ? Vous avez donc bien compris la question.

Monsieur le Président met aux voix des membres du bureau la constitution du groupe de travail, qui est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président

Ce groupe de travail est donc constitué comme énuméré ici ; il n'a plus maintenant qu'à se mettre au travail.

VIII. EXAMEN DES QUESTIONS D'ACTUALITE ET DES QUESTIONS ORALES

Monsieur le Président invite Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS à prendre la parole. Il indique que l'on commencera par les questions orales.

A. QUESTIONS ORALES

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Sans attendre, nous allons commencer. Je vous propose de prendre les questions dans l'ordre.

Monsieur le Président

Vous avez tous ces documents concernant les questions orales ?

(Réponse affirmative de la salle.)

Question orale n° 1 de Madame Françoise LINDEMANN, membre élu de la circonscription de Brasilia, relative à la demande systématique de certificats de nationalité française dans les mairies de France.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

La réponse vient du Service central de l'état civil et rappelle que cette question, bien que ne relevant pas de notre compétence, mais de celle du ministère de l'Intérieur, relative à l'établissement et à la délivrance des cartes nationales d'identité, prévoit des cas de dispense de certificat de nationalité française effectivement pour certains demandeurs de cartes nationales d'identité. Les cas de dispense sont rappelés dans la réponse.

Monsieur le Président

Madame LINDEMANN, êtes-vous satisfaite de la réponse ?

Madame Françoise LINDEMANN

J'ai lu la réponse. Ce n'est pas très simple, parce qu'il y a une chose aussi : dans les mairies, tout le monde est-il au courant de ces règlements ?

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

C'est possible. Mais vous savez, dans les mairies comme dans les consulats, il y a quelquefois des gens qui font un peu de zèle et qui, pour se protéger ou pour s'assurer que les choses sont encore mieux faites qu'elles devraient l'être, demandent encore davantage de documents. J'en suis conscient.

Madame Françoise LINDEMANN

D'accord. Mais nous donnerons les informations de toute façon. Je vous remercie, Monsieur le Directeur.

Question orale n° 2 de Monsieur ZIPFEL, membre élu de la circonscription de Yaoundé, relative à la sécurité et à la protection des personnes

Monsieur le Président

Monsieur ZIPFEL, êtes-vous satisfait de la réponse ? Non ? Alors, prenez la parole.

Monsieur Bernard ZIPFEL, membre élu de la circonscription de Yaoundé

Pourquoi ai-je posé cette question ? Parce qu'au Cameroun en particulier, ces derniers mois, il y a eu plusieurs cas d'agressions sexuelles, plusieurs viols. Et à l'image de ce qui s'est passé, j'ai pensé à cette solution. Tout à l'heure, Monsieur le Directeur, lorsque vous avez présenté le projet de réforme, vous avez dit qu'une des priorités serait la sécurité et vous avez même rajouté la sécurité sanitaire ; quand j'ai entendu cela, je me suis dit que la réponse serait forcément positive. Et je ne pensais pas que ce serait le budget qui serait évoqué.

Je vous dis tout de suite pourquoi : pour combattre les risques de contamination par le sida après un viol, il faut agir dans les 4 heures qui suivent ; et dans les 4 heures qui suivent, les chances de succès dépassent 90 % ; et au-delà de 72 heures, il est inutile de faire quoi que ce soit : la victime sera contaminée.

Les antirétroviraux, qui sont les médicaments utilisés dans ces cas, au prix des génériques - j'ai fait un petit calcul - coûteraient, pour l'ensemble du territoire qui pourrait être concerné, étant donné que les pays développés n'en ont pas besoin, que les États-Unis non plus, 2000 euros. Je dis bien 2000 euros, c'est-à-dire une demi-heure d'hélicoptère. Et je pense que la CFE ferait des économies énormes puisqu'un seul traitement...

Monsieur Jean-Pierre CANTEGRIT, sénateur représentant les Français établis hors de France

Pas de conseil à la CFE.

Monsieur Bernard ZIPFEL

Pas de conseil à la CFE. Cela coûterait donc 2000 euros. Aussi, je ne pensais pas que ce serait le problème du budget qui serait évoqué. Qu'il y ait d'autres difficultés, c'est possible. Je suis d'abord ravi d'apprendre que beaucoup de choses ont été faites contre le sida, mais cela, je le savais. Et je pense que pour 2000 euros, on devrait pouvoir fournir à tous nos consulats et à tous les CMS des pays où ce risque existe des antirétroviraux, non pas pour traiter les gens mais pour assurer l'urgence : la patiente - c'est en général une patiente - qui arrive la nuit bien entendu, en général un week-end (nous en avons longtemps parlé avec Madame le Sénateur lorsqu'elle est venue au Cameroun), cette personne est désespérée, elle ne sait pas où aller. Ces médicaments ne se trouvent pas en pharmacie ; s'il en existe dans les pays sous-développés, ce sont en général dans des structures adaptées qui sont des ONG ou des choses comme cela, mais où l'accès au médicament est très difficile.

Il me semblait donc simple de déposer au consulat j'allais dire le kit d'urgence, de façon à ce que, accompagnée de son médecin bien entendu, la victime puisse prendre la première dose, pour ensuite prolonger le traitement dans d'autres conditions. Je vous remercie.

Madame Joëlle GARRIAUD-MAYLAM

Simplement rapidement, pardonnez-moi d'intervenir sur une question, mais je crois que Monsieur ZIPFEL pose une question extrêmement importante et que nous devons vraiment la soutenir et lui trouver une solution. C'est tout ce que je voulais dire, mais je crois que c'est vraiment très important ; et si ce n'est pas par le biais des consulats, peut-être... J'ai quelques idées, nous en reparlerons. Cela me paraît très important.

Monsieur le Président donne la parole à Madame le Sénateur Christiane KAMMERMANN.

Madame Christiane KAMMERMANN, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Monsieur le Directeur, je ne peux qu'appuyer ce qu'a dit Monsieur ZIPFEL, car c'est moi qui étais au Cameroun récemment avec lui, et j'ai pu observer que pendant que j'étais présente, deux françaises ont été violées. Elles n'ont pas reçu les soins qu'il fallait, et c'est quand même extrêmement dangereux. Je voudrais dire aussi que Monsieur ZIPFEL s'est très bien comporté : en pleine nuit, le soir, il est resté avec une des personnes qui était menacée, et son attitude a été extrêmement positive avec les Français du Cameroun. Et je le félicite.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président

Nous le félicitons tous.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Très bien. Je crois qu'il est vrai qu'il faut que l'on soit conscient de ces risques et que l'on équipe les postes qui sont les plus directement concernés, selon les régions, des moyens non pas effectivement pour suppléer au... On ne peut pas transformer les consulats en hôpital Georges Pompidou partout, mais que, face aux risques les plus immédiats, les plus graves de l'endroit, on soit capable de répondre au moins en première urgence ; c'est tout à fait exact : c'est le sens de ce que nous devons faire.

Madame Odile SOUPISON, Sous-Directrice des conventions

Si je peux compléter ce que vient de dire Monsieur le Directeur, nous avons effectivement dressé la liste des pays qui ne disposent pas de, où l'on ne peut pas trouver sur place ce kit, ou en tout cas la trithérapie - c'est en général dans la zone de l'ex-champ -, et effectivement, on pourrait envisager d'envoyer dans ces postes, ces CMS ces produits. Cela représente une vingtaine de pays, dans lesquels on ne trouve pas ces médicaments qui y pourraient être préacheminés et prépositionnés.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY

C'est simplement pour vous dire qu'en accord avec Monsieur ZIPFEL, qui fait partie de la sous-commission sida qui a été créée au sein de la commission des affaires sociales, il est évident que ce point sera inscrit dans le rapport avec les propositions, qui sera rendu en septembre.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT.

Monsieur Jean-Pierre CANTEGRIT, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Monsieur le Président, je dirai en un mot à Monsieur ZIPFEL, qui a parlé de la Caisse de sécurité sociale des Français de l'étranger, qu'elle vient de réunir son conseil d'administration en début de semaine (c'est tout à fait récent) et que, lors de ce conseil, nous avons étudié plus particulièrement toutes les actions de prévention que la Caisse pourrait faire.

Au cours de votre intervention, vous avez parlé de la Caisse des Français de l'étranger ; bien entendu, vous le savez, la CFE, par son statut, par la loi, n'est qu'une caisse d'assurance volontaire : elle ne peut donc agir que pour les membres qui en sont adhérents. Or, dans les cas d'extrême urgence que vous signalez et que vous avez bien indiqués d'ailleurs, on ne peut pas savoir si on est un adhérent ou pas, ou alors, on le saurait difficilement.

Mais, ce que je voudrais que vous sachiez, c'est qu'en tout cas dans le cadre de cette action de prévention, la Caisse est tout à fait prête à collaborer et à aider aux propositions que vous avez faites, qui me paraissent tout à fait intéressantes.

Question orale n° 3 de Madame Marie-Claude BAKHTRI, membre élu de la circonscription de Tunis, relative aux comités consulaires**Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS**

Vous ne pouvez pas avoir d'observations sur la réponse, puisqu'elle n'est pas sous vos yeux. Je vais demander à Madame LE BIHAN de donner une première réponse orale.

Madame Françoise LE BIHAN, Chef du service des Français à l'étranger

Nous réservons la réponse écrite à d'ici quelques jours, parce qu'il est vrai que nous progressons dans cette affaire des comités consulaires, mais pas aussi vite que nous aimerions ; d'abord parce que nous n'avons pas la maîtrise de tout, et surtout pas celle des règles de la comptabilité publique.

Les contradictions apparentes, je ne les conteste pas. Il est vrai que nous évoluons entre deux contraintes :

- celle de commencer l'expérimentation le plus vite possible, et
- celle du calendrier de la LOLF qui va commencer le 1er janvier 2006 ; et cela, nous ne pouvions pas y échapper.

Mais il fallait quand même commencer le plus vite possible : c'est ce qui a été fait. Évidemment, nous ne pouvions pas inscrire dans un arrêté des dispositions qui étaient contraires à la réglementation telle qu'elle existait au moment où nous faisons l'arrêté ; c'était évident.

Nous travaillons extrêmement fortement actuellement, et nous sommes sur le point de trouver une solution avec la comptabilité publique. Monsieur COFFINIER avait une réunion hier encore avec le TPGE, et je pense que nous allons pouvoir trouver des mesures satisfaisantes qui pourront être mises en application à partir du 1er janvier 2006.

Pour le moment, c'est tout ce que je peux vous en dire.

Monsieur COFFINIER vous donnera beaucoup plus de détails demain matin pour ceux qui souhaiteraient assister à la réunion d'information qu'il s'est proposé d'organiser - je ne sais plus exactement à quelle heure, mais c'est affiché dans le couloir : pour les conseillers qui seraient intéressés par cette question, vous aurez demain davantage de détails sur les tout derniers développements des solutions qui pourront être envisagées à partir du 1er janvier 2006.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

L'objectif restant bien clairement de rendre ces comités, plus exactement leurs budget, capables

- d'une part, de disposer de ressources, des ressources pas seulement budgétaires de l'État, mais si possible d'autres ressources, et aussi
- d'autre part, de pouvoir reporter d'une année sur l'autre les excédents ; sinon, c'est totalement décourageant en gestion, et on ne peut pas gérer sur la durée.

Il faut donc pouvoir faire cela sans passer par des associations ou revenir à un système d'associations dont on est sorti, mais le faire dans le cadre de l'administration consulaire, sous l'autorité du comité lui-même refondu, comme il est prévu dans l'arrêté. Voilà l'idée. Maintenant, il va falloir effectivement passer entre les contraintes des textes actuels.

Question orale n° 4 de Madame Gabrielle THÉRY-MONSEU, membre élu de la circonscription de Bruxelles, relative vote électronique

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Il y a été très largement répondu ce matin par Monsieur l'Ambassadeur FIESCHI. Je pense que la réponse écrite rejoint assez largement son exposé. Pas d'observations ?

Monsieur le Président

La réponse vous satisfait-elle, Madame ?

Madame Gabrielle THÉRY-MONSEU

Je vous remercie, Monsieur le Président. Je me suis entretenue avec Monsieur FIESCHI à l'issue de la réunion ce matin, et effectivement, la réponse est tout à fait précise

- d'une part, concernant la demande de logiciels auxquels vous faites appel, que vous recevrez vraisemblablement dans le courant du mois de décembre et parmi lesquels vous pourrez faire un choix ;
- d'autre part, vous envisagerez le point de vue juridique pour le respect des lois constitutionnelles et du droit électoral français.

Je vous remercie ; je pense qu'il a été fait réponse à cette question.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Bien. Merci, Madame.

Question orale n° 5 de Martine SCHÖPPNER, membre élu de la circonscription de Stuttgart, relative aux procurations et aux motifs d'établissement de celles-ci

Madame Martine SCHÖPPNER

C'est simplement une réflexion. D'accord concernant la réponse. Mais dans les faits, cela ne se passe pas toujours de cette façon : nous avons eu encore beaucoup de procurations refusées sous prétexte que, comme je le note, 220 km aller-retour n'est pas suffisamment loin pour établir une procuration. La souplesse des agents ou de certains consulats n'est donc pas acquise par tous. Certes, des progrès sont faits.

Mais le problème principal est celui de l'établissement des procurations en France. Je vous ai cité un cas de Français de l'étranger qui se trouvaient à Dijon et qui ont eu un empêchement de dernière minute ; il est vrai que l'on peut établir sa procuration très longtemps à l'avance, mais on ne sait pas forcément trois mois à l'avance que l'on va avoir un empêchement le 29 mai.

Or, c'est ce qui s'est passé là ; les deux procurations ont été établies le 19 mai au matin à Dijon, et elles n'ont été postées par la mairie de Dijon que le 24 mai.

Je souhaite donc simplement que l'on rappelle aux communes de France d'être un peu plus rapides. Et je pense qu'à partir du moment où l'on justifie les restructurations de la carte consulaire avec le développement et l'utilisation d'Internet, on pourrait demander à l'administration en général - il s'agit là de l'administration en France et pas de votre direction qui est concernée - de s'en servir également, puisque l'on n'est peut-être pas franchement obligé, dans des cas d'urgence, de passer par la Poste : on peut aussi utiliser entre administrations l'échange électronique.

Monsieur Serge MUCETTI

Nous sommes en train de tirer avec Didier ORTOLLAND, le Chef du bureau des élections - puisque dans le cadre de la réforme, le bureau des élections est maintenant intégré dans la Sous-Direction de l'administration consulaire qui deviendra la Sous-Direction de l'administration des Français -, les conclusions et les enseignements de l'organisation du référendum.

A cet égard, il nous est apparu qu'il y avait deux réflexions à mener :

- la *première réflexion*, c'est avec le ministère de l'Intérieur précisément pour la question des procurations. D'abord parce qu'il y a un trop grand nombre de types de procurations, avec des couleurs différentes, les mairies n'ayant pas toujours la procuration de la bonne couleur. C'est fastidieux à remplir ; et dans les mairies, on connaît mal le système des centres de vote à l'étranger, nous l'avons évoqué ce matin sous un autre angle. Nous allons donc mener une réflexion à cet égard ;
- la *deuxième réflexion* que nous allons mener, c'est avec le ministère de la Justice - et je sors un peu du cadre de votre question -, et en particulier avec le tribunal d'instance du premier arrondissement de Paris en ce qui concerne le contentieux de l'inscription sur les listes électorales, puisque nous avons été confrontés à de très nombreux cas. Le point que vous évoquez est donc précisément un des sujets que nous allons aborder en réunion interministérielle très prochainement.

Monsieur le Président donne la parole à Madame le Sénateur Joëlle GARRIAUD-MAYLAM.

Madame Joëlle GARRIAUD-MAYLAM

Toujours sur ce point, c'est un problème récurrent ; et déjà au moment des présidentielles, nous avons connu le même problème et des refus d'établissement de procurations en France avaient été constatés à de très nombreuses reprises. Nous avons d'ailleurs écrit au Ministre sur ce point.

J'avais par exemple remarqué qu'il y avait un site Internet qui présentait les procurations mais qui ne tenait absolument pas compte des procurations en ce qui concernait les Français de l'étranger ; et donc, les mairies, très justement, disaient ne pas avoir d'information et refusaient de ce fait de leur établir une procuration. C'est le premier point.

Deuxième point : je crois qu'il est aussi très important de faire ce type d'information pour les procurations. Je suis en train de perdre mon deuxième point ; je suis désolée, je dois vieillir... Cela reviendra, je vous en reparlerai. Ce doit être le Sénat ! Cela reviendra.

Monsieur le Président

Mais non, mais non ; c'est l'émotion ! Nous en reparlerons plus tard.

Question orale n° 6 de Madame Gabrielle THÉRY-MONSEU, membre élu de la circonscription de Bruxelles, relative à l'ouverture des bureaux de vote

Monsieur le Président

La réponse vous satisfait-elle ?

Madame Gabrielle THÉRY-MONSEU

Je vous remercie. D'après la réponse, Il faut en fait deux conditions pour l'ouverture d'un bureau de vote :

- d'une part, un obstacle technique, c'est-à-dire ce qui n'est pas encore réalisé, le projet de fusion des listes électorales ; et
 - d'autre part, il faut que les bâtiments aient un lien institutionnel avec l'ambassade ou le consulat.
- Ce sont donc deux conditions.

Pour ma part, je me réfère surtout à ce qui s'est passé en Belgique : avec ces deux conditions absolument indispensables, il était à peu près impossible pour la Belgique d'ouvrir des bureaux de vote, alors que nous le demandons depuis extrêmement longtemps. Il manquait en tout cas la première condition, c'est-à-dire la fusion des listes électorales, qui n'est pas encore réalisée.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

La fusion des listes électorales, si certains s'en occupent depuis quelque temps, c'est bien nous avec les élus, nous tous ici ; nous sommes donc bien conscients que cela manque, mais c'est une condition qui va bientôt être levée. Je pense plutôt à la suite : il faut des locaux, du personnel et l'autorisation des autorités locales. La fusion des listes sera bientôt j'espère résolue. Mais ce ne sera pas la fin : il faudra encore résoudre ces autres conditions.

Monsieur le Président

Madame le Sénateur, peut-on avoir la suite ?

Madame Joëlle GARRIAUD-MAYLAM

Absolument ; excusez-moi pour cette interruption (*Satisfaction dans la salle*).

C'est un deuxième point en forme de question : vous parlez de la possibilité d'utiliser par les ambassades et consulats les services d'entreprises spécialisées dans les délivrances rapides du courrier.

C'était un point que j'avais évoqué dans ma lettre au Ministre au moment des présidentielles parce qu'en fait, nous nous étions rendu compte que beaucoup de Français de l'étranger n'ont pas vraiment conscience des délais et ont tendance à établir les procurations le samedi précédant l'élection, avec évidemment des queues interminables devant le consulat : nous avons vu cela encore une fois à Londres.

Mais surtout, qu'en est-il du budget relatif à une expédition en urgence ? Apparemment, il m'avait été dit qu'il n'y avait pas de budget capable de prendre en compte ces envois en recommandé et en urgence. J'aimerais donc avoir une assurance à ce sujet. Merci.

Monsieur Serge MUCETTI

Je ferai, si vous le permettez, Monsieur le Président, une réponse en plusieurs points.

Premier élément de réponse, sur le caractère d'un référendum : certes, nous étions au courant depuis un certain temps qu'une consultation de ce type allait intervenir, mais malheureusement, nous ne l'avons pas su au moment où les postes ont présenté l'année dernière leurs demandes budgétaires en conséquence. Ils n'ont donc pas pu demander les crédits d'affranchissement du courrier ou permettant l'envoi des volets de procurations dans les conditions que vous indiquez.

Naturellement, cette situation ne se reproduira pas pour l'élection du Président de la République en 2007, puisque nous commençons déjà à la préparer ; et non seulement nous indiquerons aux postes qu'il leur faudra prendre leurs précautions en matière budgétaire, mais également, nous ferons l'effort d'information nécessaire auprès des Français pour qu'ils ne s'y prennent pas à la dernière minute et ne se présentent pas aux postes *in extremis* pour faire établir une procuration.

Deuxième élément de réponse, c'est que, comme nous le disions ce matin, les élections, tant sous l'angle juridique que sous l'angle pratique, sont placées sous l'autorité du ministre de l'Intérieur, et que le budget de la nation consacré à l'organisation des élections est géré par le ministre de l'Intérieur. Nous allons présenter dans les jours qui viennent une facture au ministre de l'Intérieur concernant le coût de l'organisation du référendum à l'étranger. Et naturellement, ce coût comporte les frais d'affranchissement extraordinaire - au sens strict du terme - qui ont été engendrés par l'organisation du référendum.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO

Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO, membre élu de la circonscription de Rome

Le qualificatif appréciable dépend évidemment de l'appréciation de celui qui apprécie : je voudrais savoir à partir de combien l'appréciateur apprécie. Il est là, "appréciable", au premier paragraphe. (*Commentaires et interrogations sur cette question.*)

Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-Claire SIMON.

Madame Marie-Claire SIMON, membre élu de la circonscription de Bruxelles

Je voudrais avoir un renseignement supplémentaire : vous parlez, dans la réponse à Madame THÉRY-MONSEU, des bâtiments, et vous mentionnez

des bâtiments ayant un lien institutionnel avec l'ambassade ou le consulat (établissements scolaires ou culturels).

Or, il me semble qu'en Suisse, à Genève en particulier, les élections ont lieu dans un centre de congrès qui n'a rien à voir je pense avec l'ambassade ou le consulat. Je ne vois donc pas pourquoi ce lien. Je vous signale que les Italiens qui votent en Belgique votent dans les écoles et dans les centres culturels ; pourquoi les Français ne pourraient-ils donc faire la même chose ?

Monsieur Serge MUCETTI

En fait, comme nous l'avons dit, nous ne pouvons pas faire exactement ce que nous voulons à l'étranger en matière d'élections, en dehors des locaux qui sont régis strictement par la Convention de Vienne sur les relations consulaires.

Nous sommes obligés, comme les représentations étrangères en France, de demander l'autorisation aux autorités locales de pouvoir ouvrir des bureaux de vote en dehors des locaux strictement consulaires. Et dès lors que cette autorisation nous est accordée, comme je le disais ce matin je crois, ces locaux sont couverts, sont régis, sont protégés par la convention de Vienne.

Dans certains États, nous avons toute latitude pour organiser ces élections, soit dans des salles que l'on pourrait louer, soit dans des hôtels, soit dans des centres de congrès ; mais d'autres Etats se montrent beaucoup plus restrictifs.

Et, comme je le disais également ce matin, les principales restrictions ne sont pas opposées par des Etats lointains, mais en particulier dans l'Union européenne, nous avons un certain nombre de conditions assez rigoureuses et draconiennes à respecter.

Donc, si en Suisse on a pu organiser les élections dans un centre de congrès, ce ne sera pas forcément possible en Allemagne, en Grande-Bretagne ou dans les États de Scandinavie.

Question orale n° 7 de Monsieur Christophe FRASSA, membre élu de la circonscription de Monaco, relative aux difficultés de vote de Français rentrés en France

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

La réponse est-elle satisfaisante ?

Monsieur le Président

Monsieur FRASSA, apparemment, c'est satisfaisant ?

Monsieur Christophe FRASSA

Je suis enchanté. *(Rires dans la salle.)*

Question orale n° 8 de Madame Françoise LINDEMANN, membre élu de la circonscription de Brasilia, relative au paiement des retraites de la Caisse nationale d'assurance vieillesse

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

La réponse vous satisfait-elle ?

Madame Françoise LINDEMANN

Merci, Monsieur le Directeur. La réponse est la même qu'il y a un an. Et en fait, ce n'est pas parce que j'ai perdu la mémoire : c'est parce que, comme on m'avait promis il y a un an de revoir éventuellement le sujet et que l'on pouvait augmenter la valeur de la retraite de base que l'on payait par trimestre, je m'étais dit qu'en un an cela avait peut-être évolué. C'était - on va dire - de l'espoir, c'est tout. Je reposerai la question l'année prochaine ! *(Brefs commentaires dans la salle.)*

Question orale n° 9 de Monsieur Pierre GIRAULT, membre élu de la circonscription de Luxembourg, relative à l'AEFE et aux missions à l'étranger

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Monsieur GIRAULT est-il satisfait de la réponse ?

Monsieur Pierre GIRAULT, membre élu de la circonscription de Luxembourg

Monsieur le Directeur, vous dire que je suis satisfait serait surprenant : je suis consterné. Consterné, parce qu'en deux phrases, cette administration illustre combien est grand le mépris qu'elle nous porte *(Brefs murmures de réprobation.)*

Je m'explique ; je reprends :

| Elle inclut à chaque fois le représentant de l'étranger chaque fois que cela lui apparaît

selon son bon vouloir

| et/ou selon que cela est souhaité ou pas.

Monsieur le Directeur, on n'est pas au supermarché : on parle de choses sérieuses, c'est-à-dire en ce qui concerne le Grand-Duché, la construction d'un lycée qui porte sur 20 ou 25 M d'euros, dans lequel l'administration française n'apporte rien, pas un centime, somme qui est apportée

. à 80 % par l'État luxembourgeois et

. les 20 % restant par la communauté française

La seule chose que l'on demande à la AEFÉ, ce sont un certain nombre de conseils, etc.

Premièrement, quand nous recevons une "mission", quand elle décide d'aller dans ce pays, sans consulter les personnes qui sont les acteurs d'un tel projet, qu'en plus, elle prend des contacts avec les autorités locales sans tenir compte de tous les éléments d'un projet, j'estime que cela est profondément irresponsable.

Deuxièmement, qu'un conseiller d'ambassade se prête à ce jeu, même arrivé depuis moins de 10 mois et disant *ubi et orbi* que dans 18 mois, elle est partie, je trouve cela également irresponsable.

Merci, Monsieur le Directeur.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO sur ce sujet.

Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO

(Hors micro) Là aussi, je relève un terme dans cette réponse :

| ... chaque fois que cela lui paraît nécessaire.

Encore une fois, nous nous trouvons devant le même cas de figure : nous sommes à la merci de l'administration...

Monsieur Pierre GIRAULT

Du bon vouloir.

Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO

... du bon vouloir ? Non : à la merci, c'est mieux. On nous appelle quand on veut bien nous appeler ; on ne nous appelle pas si on n'a pas envie de nous appeler. Et cela n'est pas bien, Monsieur le Directeur, vous le savez, je vous l'ai déjà dit. Merci.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Puisque nous en sommes là, je respecte tout à fait vos points de vue, mais je suis quand même amené à vous dire que l'administration travaille dans le cadre dans un État de droit : elle administre ce qu'on lui demande d'administrer ; elle ne procède pas de manière arbitraire. Je crois que ce serait un peu exagéré de considérer que l'administration fait ce que bon lui semble. Non, elle ne fait pas ce que bon lui semble : elle applique les règles qu'elle est chargée d'appliquer.

Monsieur Pierre GIRAULT

(Hors micro) Monsieur le Directeur...

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Non, non, mais je peux continuer.

Monsieur Pierre GIRAULT

(Hors micro) Je vous en prie, vous êtes chez vous.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Dans le cadre de cette mission légitime dont elle est régulièrement investie, dans le cadre de cet État de droit qui est le nôtre, il lui arrive effectivement d'apprécier librement ou pas - parce que c'est quelquefois une compétence liée - de consulter telle ou telle instance ou telle personne ; c'est très souhaitable et c'est comme ça que nous travaillons. Et quand c'est obligatoire, c'est obligatoire ; quand ce n'est pas obligatoire, ce n'est pas obligatoire. Si vous voulez que ce soit obligatoire, on peut très bien le décider ; quand cela ne l'est pas, cela ne l'est pas.

Peut-être que la réponse aurait pu être différente dans la forme ; c'est possible, oui. Mais dans le fond, si c'est la vérité, il n'est pas non plus anormal de la dire.

Il peut exister avoir des cas, peut-être exceptionnels, mais il peut y en avoir, où l'administration a besoin de travailler d'abord ou dans une première étape sans consulter tout le monde ; il faut aussi l'assumer. Oui ; c'est cela, une administration.

Et puis, il est effectivement souhaitable de consulter ; et ce n'est pas moi qui vous contredirai parce que je pense avoir assez rarement évité de consulter votre Assemblée, par exemple.

Je comprends donc très bien votre point de vue, mais il faut essayer de trouver des accommodements avec simplement le fait que nous fonctionnons dans un système de droit, qui confère à l'administration une capacité de gestion et d'appréciation.

Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO

Monsieur le Directeur, dans un État de droit, il n'est pas interdit de consulter les élus du peuple, petits élus mais élus quand même. Car en fin de compte, l'appréciation de l'administration est toujours négative vis-à-vis des Délégués ; elle les interroge très rarement.

J'ai 33 ans de Conseil, je le dis et je le répète afin que personne ne l'oublie, et en 33 ans, j'ai été interrogé très rarement. Je me suis imposé dans certaines ambassades ; oui, je me suis imposé parce que je savais par la bande, par Paris, ce qui se passait, mais directement, je ne savais pas. Beaucoup de gens ici vous diront la même chose que moi : vous pouvez applaudir.

(Rires et applaudissements.)

Question orale n° 10 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne, relative à l'école française de Kiev.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

La réponse de l'administration convient-elle à Monsieur LECONTE ?

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Il est difficile qu'elle me convienne. D'abord, je donnerai sur ce sujet, je pense, le sentiment général : une école qui se crée et qui en 8 ans arrive à 120 élèves, dont plusieurs enfants de la communauté française en grande partie de hautes personnalités du pays d'accueil, c'est une belle réussite. Quand on voit que des luttes florentines internes à l'administration font que les effectifs vont être quasiment divisés par 2 en un an, il est vrai que l'on a un profond sentiment de dégoût.

Quand on voit que dans la réponse, l'AEFE essaie en fait de faire porter la responsabilité des problèmes actuels à moitié entre les familles françaises qui refuseraient de scolariser les Ukrainiens, alors que jusqu'à présent, cette école a été absolument gérée justement par ces familles et que l'école était tellement ouverte qu'elle scolarisait les enfants du Président de la République, de plusieurs Ministres, et de beaucoup d'autres ukrainiens, c'est un peu fort de café.

Quand on indique, d'un autre côté, que c'est de la responsabilité exclusive du poste que d'avoir un certain nombre de relations avec les ministères ukrainiens et que l'on indique à côté que c'est une condition pour poursuivre l'aide au développement de cette école, en gros, on explique que ce n'est pas l'AEFE, mais de la faute du poste ; là encore, c'est un peu irresponsable parce que l'administration est unique et ne devrait pas renvoyer la balle entre Paris et Kiev.

Je regrette donc cette réponse parce qu'effectivement, pour suivre ce dossier depuis longtemps, je pense que chaque parti a probablement commis des erreurs dans sa gestion depuis un an, mais que ce n'est certainement pas en se drapant d'innocence et en voulant envoyer la balle soit sur le poste pour une partie, soit sur les familles, qui sont les premières victimes de cette situation, que l'on règlera le problème, et je le déplore.

Question orale n° 11 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne, relative au nouveau découpage des zones de l'AEFE.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Monsieur LECONTE est-il satisfait de la réponse ?

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Là encore, c'est un peu difficile d'admettre quand on nous explique que lorsqu'il existe une zone à peu près cohérente comme l'Europe centrale et orientale, une partie, la zone Sud-Ouest, part avec - j'ai indiqué le Liban mais j'aurais pu mettre la Turquie ; peut-être me suis-je trompé sur le Liban parce qu'effectivement, je ne l'ai entendu qu'une fois : mais la Turquie, c'est absolument sûr. C'est-à-dire qu'en fait, on met la Roumanie, la Bulgarie, la Serbie avec l'Italie et la Turquie d'un côté ; et que d'un autre côté, on met par exemple la Hongrie avec la Scandinavie. C'est un peu étonnant, alors que beaucoup de travail avait été fait dans une zone cohérente auparavant.

Et puis, j'observe l'absence totale de réponse sur la manière de financer les opérations de formation continue zone par zone, comme c'était fait auparavant, parce que les zones sont maintenant tout à fait déséquilibrées. En fait, au lieu de faire des zones cohérentes en termes de linguistique, de développement de l'AEFE, on a fait des zones de confort pour les inspecteurs d'académie.

Question orale n° 12 de Monsieur Francis HUSS, membre élu de la circonscription de Madrid, relative à la communication du Ministre au sujet de l'Assemblée des Français de l'étranger.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Il n'y a pas de réponse.

Monsieur Francis HUSS

Je vous remercie, mais je ne vois pas de réponse. Ma réflexion peut avoir l'air anecdotique, mais je crois que c'est important, et que si Monsieur le nouveau Ministre passe chez DRUCKER à *Vivement dimanche* ou à d'autres endroits, il ne refusera pas que ses conseillers lui donnent une carte de visite mentionnant "Président de l'Assemblée des Français de l'étranger". Mais j'attends la réponse quand même.

Monsieur le Président

La réponse viendra. Madame le Sénateur, vous avez la parole.

Madame Joëlle GARRIAUD-MAYLAM

Je voudrais simplement dire que, même si Francis HUSS a raison sur le fond, il est possible, on le sait bien, que certaines personnes peuvent avoir dans certains moments quelques oublis !

Mais je crois que vraiment, notre Ministre a fait preuve de son dévouement et de son intérêt pour les Français de l'étranger ; nous devrions lui rendre hommage parce qu'il s'est donné beaucoup de mal, il a toujours montré énormément d'intérêt aux Français de l'étranger.

Je voudrais dire simplement que, dans son discours de départ, lors de sa passation de pouvoirs, il a cité nommément les trois Vice-Présidents de l'Assemblée des Français de l'étranger ; et cela, à ma connaissance, n'avait jamais été fait. Toute la presse était là, et je crois que c'était vraiment un fait important, qui est symbolique de l'intérêt qu'il nous a toujours porté. Je voulais donc lui rendre hommage, et je vous serais très reconnaissante de l'applaudir.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président

Parfait.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

J'ai une observation : je ne sais pas quelle est la question ; je ne comprends donc pas très bien comment on pourrait y répondre. Quelle est la question de Monsieur HUSS ?

Monsieur Francis HUSS

(Hors micro.)

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Ce n'est pas une question. C'est une séance de questions orales en ce moment.

Monsieur le Président

Cela nous a permis de rendre hommage à notre ancien Président.

Question orale n° 13 de Madame Françoise LINDEMANN, membre élu de la circonscription de Brasilia, relative à l'importation sur le territoire communautaire de carnivores domestiques de compagnie en provenance de pays tiers

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

La réponse vous satisfait-elle ?

Madame Françoise LINDEMANN

Le problème c'est qu'au Brésil, sur le continent sud-américain, on n'a pas de laboratoire. Je voudrais savoir comment on fait pour avoir un laboratoire qui valide ce genre de choses. Y a-t-il des directives spécifiques pour cela ? Car il est très cher d'envoyer, même aux États-Unis, un prélèvement sanguin pour son chien ou son chat : vous rendez-vous compte ? Je sais que cette question paraît peut-être un petit peu anecdotique par rapport aux autres, mais elle est très importante : nous avons énormément de compatriotes qui ne se promènent pas sans leur animal préféré.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je ne sais pas si nous avons ici quelqu'un de compétent qui puisse apporter les précisions.

Madame Françoise LINDEMANN

Ou alors au moins nous donner l'adresse d'un site sur lequel nous pouvons avoir les informations.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

C'est une question pour la Maison des Français de l'étranger.

Madame Françoise LINDEMANN

Très bien, Monsieur le Directeur. Je la poserai à la Maison des Français de l'étranger.

Question orale n° 14 de Monsieur Pierre GIRAULT, membre élu de la circonscription de Luxembourg, relative à l'adaptation et à l'assouplissement des VIE (volontaires internationaux entreprises).

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

La réponse est-elle satisfaisante ?

Monsieur Pierre GIRAULT

Brièvement, tout à l'heure, Monsieur le Directeur il n'y avait aucune animosité personnelle bien évidemment, vous l'avez bien compris.

En ce qui concerne les VIE, je vois cela à l'aune de l'expérience et des conseillers du commerce extérieur ; j'ai passé plus de 20 années dans cette institution, j'en fais toujours partie. La question est que l'on doit comparer les VIE et ce qui s'est passé avec les ex-VSNE.

Les VSNE ont été un très grand succès, comme vous le savez, qui ont permis à de très nombreux jeunes Français de pouvoir s'expatrier positivement, c'est-à-dire de trouver un emploi à l'étranger, pour un certain nombre d'entre eux de créer des entreprises. Cela a bénéficié à notre industrie, à notre rayonnement.

Les VIE, c'est un petit peu la même chose : c'était au début l'esprit, et c'est l'esprit. Toutefois, la réglementation telle qu'elle est appliquée ne permet pas une expansion réelle, car seules les sociétés de droit français y ont accès ; or, une grande partie du rayonnement économique de la France est assurée par des sociétés dirigées par des Français mais qui, pour des raisons statutaires dans de très nombreux pays, sont de droit local. Et d'ailleurs - je parle là sous le contrôle de certains collègues qui sont plus compétents que moi -, le Conseil économique et social a produit un excellent rapport sur cette question.

Et la réponse qui nous est donnée - pardonnez-moi, Monsieur le Directeur - est également une réponse très réglementaire, parfaite, il n'y a rien à dire ; mais on est hors sujet.

La question que je pose est une question politique : veut-on développer le commerce extérieur de la France ? C'est très simple : pour cela, il faut s'en donner les moyens. Les VIE en sont un. Et les règlements actuels sont insuffisants, représentent un carcan ; il faut faire exploser cela - je dis bien exploser -, de façon à ce que de jeunes Français puissent trouver à l'étranger ce qu'ils ne trouvent malheureusement pas en France.

On parle de chômage ; on nous dit qu'il y a 40 000 demandes de VIE - vous vous rendez compte : 40 000 ! -, et si même la moitié de ces jeunes gens pouvaient trouver un emploi à l'étranger... Et en plus, il y a une demande.

Pourquoi ? Parce que les entrepreneurs français à l'étranger ont besoin d'avoir auprès d'eux des gens de leur philosophie, de leur conception, de leur culture ; et cela bénéficie à notre industrie exportatrice. Bref, je suis très déçu par cette réponse, qui montre encore une fois qu'un certain nombre de personnes se contentent de l'acquis et ne mènent pas une réflexion prospective puissante pour pouvoir exporter, exporter notre savoir-faire.

Merci, Monsieur le Directeur.

(Applaudissements.)

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je ne fais pas la même lecture que vous de la réponse d'Ubifrance : le dernier paragraphe de cette réponse me paraît assez convaincant. Mais au-delà, je comprends très bien ce que vous dites : si nous pouvons faire quelque chose indépendamment des VIE pour aider ces jeunes Français qui le souhaitent à trouver un emploi à l'étranger.

Peut-être autrement que par les VIE, parce que s'il y a un employeur d'un côté et un demandeur d'emploi de l'autre, il n'est peut-être pas besoin des VIE pour qu'ils se retrouvent ; si on peut les présenter les uns aux autres, ils peuvent se dire très heureux de travailler les uns avec les autres. Il ne faut pas non plus être complètement coincé ou enfermé dans une seule structure juridique, qui répond peut-être à des considérations effectivement d'expansion nationale dans un cadre juridique français.

Il y a donc quand même peut-être des perspectives encourageantes dans d'autres cadres : les comités consulaires, les chambres de commerce, etc. S'il y a effectivement des dizaines de milliers de jeunes Français qui sont vraiment décidés à trouver un emploi à l'étranger, et des employeurs qui n'attendent qu'eux... Ce qui reste tout de même à prouver ; cela me rassurerait, mais je ne suis pas aussi convaincu de cela parce que, effectivement, si c'était si simple, ce serait peut-être déjà fait. On peut s'en occuper ; on souhaite même pouvoir le faire : on est là pour ça, sous une forme ou sous une autre. C'est très important, je suis tout à fait d'accord avec vous.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur André FERRAND.

Monsieur André FERRAND, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Je suis bien obligé, même si je ne veux pas nous faire passer trop de temps sur le sujet, de donner un mot de réponse à mon ami Pierre GIRAULT, en lui proposant d'ailleurs que nous reprenions tout à l'heure s'il le veut bien en tête-à-tête à ce sujet. Mais il comprendra que je me dois de venir un petit peu au secours d'Ubifrance, en tant que membre de son conseil d'administration. Car quelque part, je rejoins votre réaction, Monsieur le Directeur : j'ai personnellement une lecture de la réponse qui est beaucoup moins dure que la tienne, mon cher Pierre.

Et ce sur quoi je veux insister au départ, c'est qu'il est vrai que si l'on compte plus de 40 000 demandes - il est clair que c'est un grand succès en ce qui concerne la demande -, malheureusement, malgré tout le dispositif d'appui au commerce extérieur français, à commencer par les conseillers du commerce extérieur qui ont pour mission chacun (ils sont 3 000) de trouver un poste de VIE (à commencer par eux, mais il y a les chambres de commerce à l'étranger qui sont aussi mobilisées, les missions économiques qui ont embauché quelques VIE), l'offre reste en face très faible : il faudrait vérifier, mais je crois qu'il y a quelque 3 000 VIE en ce moment dans le monde. Les choses, Pierre, ne sont donc pas si simples que cela, crois-le !

Et j'atteste que les gens du dispositif, et en particulier ceux d'Ubifrance - on sait qu'Ubifrance a connu un démarrage difficile : il a fallu assurer une partie de la délocalisation dans le sud, il y eu des problèmes sociaux, un changement à la direction ; je crois que maintenant, elle est bien partie - prennent de ce sujet vraiment avec beaucoup d'intérêt.

Tu as raison, c'est quelque chose d'essentiel, auquel il faut donner beaucoup d'importance. Mais je crois que c'est le cas, et malheureusement, ce n'est pas aussi simple qu'il m'a semblé que tu le pensais. Voilà ce que je voudrais te dire.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Sénateur André FERRAND et donne la parole à Monsieur Jean-Jacques RATEAU.

Monsieur Jean-Jacques RATEAU

Monsieur le Président, c'est une question d'actualité que je voudrais poser. Puis-je la poser maintenant ?

Monsieur le Président

Laissez-nous terminer les questions orales ; je vous redonnerai la parole un peu plus tard.

Monsieur Maurice COURCIER, membre élu de la circonscription de Libreville

J'ai demandé la parole sur ce sujet des VIE, qui était effectivement, à l'issue de la suppression du service national obligatoire, l'instrument ou l'outil qui aurait permis encore de répondre à un autre souci : il y a en effet le souci économique, mais, il ne faut pas l'oublier non plus, à l'égard des petites et moyennes entreprises, il s'agit aussi de faire venir dans les pays du tiers-monde des gens qui avaient le choix d'aller en caserne ou bien en expatriation. Cela représentait un vivier très intéressant, et certains découvraient en particulier le continent africain, y restaient, avaient une continuité et créaient des ressources et des richesses locales.

Les VIE, avec le travail remarquable que fait Ubifrance, regardent et voient ce problème dans un cadre purement hexagonal. Les petites entreprises PME et PMI à l'étranger de droit local ne sont pas éligibles pour obtenir des VIE, André tu sais bien, et par conséquent, on ne peut pas y avoir accès. Il est donc vrai qu'il y a une distorsion entre l'offre et la demande, mais elle vient également du fait que l'on ne peut plus avoir accès à cela.

La seule solution qui nous reste, c'est de passer en particulier par l'ANPE internationale. C'est un petit peu plus lourd, mais puisque le gouvernement français et la France effectivement donne des aides et des appuis pour la création d'emplois, que ce soit dans l'Hexagone ou à l'international, c'était aussi l'occasion d'apporter un petit plus.

En particulier, je crois qu'on avait insisté sur les aspects de couverture sociale et également concernant la durée, la mobilité de ces personnes. Je trouve donc un peu dommage qu'Ubifrance, mais dans un cadre qui lui est propre, un cadre hexagonal et français, ne puisse apporter ce que la loi l'autorise. Voilà ; c'est tout.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Claudine LEPAGE.

Madame Claudine LEPAGE, membre élu de la circonscription de Stuttgart

Je ne voulais pas intervenir sur les VIE, et je ne le fais pas. Je voulais savoir ce qu'il en était de la question orale de Monsieur CADOT qui a exprimé ses inquiétudes concernant la rentrée scolaire de septembre 2005 à Marrakech à l'école Renoir et au lycée Victor Hugo.

Monsieur Pierre ROBION

Cette question orale est arrivée très tard, je crois mercredi ou jeudi ; elle sera donc traitée en réponse écrite.

Madame Claudine LEPAGE

(Hors micro.) Monsieur CADOT recevra donc directement la réponse à sa question ?

Monsieur Pierre ROBION

Oui.

Monsieur

C'est concernant la rapidité des questions écrites, puisque j'avais effectivement posé des questions orales en retard la dernière fois, dont j'attends toujours les réponses ; vous m'aviez dit que ce serait traité en questions écrites, mais trois mois plus tard, nous n'avons toujours pas reçu les réponses. Il serait donc bien de regarder ce qu'il en est. Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Michel GUERRY.

Monsieur Michel GUERRY

Concernant Ubifrance, je voulais dire à mon ami André qu'effectivement, il y a certainement un vivier pour les sociétés dont les dirigeants sont Français ; j'ai reçu plusieurs demandes allant dans ce sens, et je ne me rends pas compte si cela concernerait beaucoup de jeunes Français ou de jeunes Françaises.

Mais Ubifrance devrait réfléchir à ce problème d'une société qui est installée depuis un certain temps à l'étranger, qui est dirigée par des Français et qui demande des VIE pour les embaucher éventuellement par la suite. Nous devrions certainement y réfléchir ; c'est quelque chose qui m'a déjà été demandé. Ubifrance a déjà été sollicité dans ce domaine et au bout d'un certain temps a répondu qu'il ne pouvait pas satisfaire cette demande. Réfléchissons peut-être à cette possibilité.

Monsieur le Président donne la parole à Madame le Sénateur Paulette BRISEPIERRE.

Madame Paulette BRISEPIERRE, Sénateur représentant les Français établis hors de France

C'est pour répondre à la question qui vient d'être posée pour Marrakech. Et Monsieur CADOT a tout à fait raison : j'en arrive, et la situation là-bas est assez catastrophique parce que nous avons eu tellement d'arrivées à Marrakech et au Maroc dans l'ensemble de jeunes couples avec des enfants que nous n'avons même pas de places suffisantes à Marrakech pour prendre tous les Français et les prioritaires.

On s'était déjà organisé l'année dernière en créant une école de l'OSUI dans laquelle nous avons mis les Marocains pour laisser des places dans l'établissement de la mission culturelle française ; c'était un pis-aller.

Cette année, il reste quelques places à l'OSUI où nous allons mettre des Français, mais nous n'aurons plus de place pour accueillir les Marocains. La situation est extrêmement désagréable au Maroc, et je compte revoir cela la semaine prochaine avec Madame BOSSIERE parce que je suis allée à l'ambassade et c'est à peu près la même chose dans toutes les villes du Maroc ; Marrakech est spécialement touchée puisqu'il ne reste pas une place disponible. Voilà la situation dans laquelle nous sommes : on ne peut même pas prendre les Français et les prioritaires.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY

Je voudrais apporter une précision parce que nous avons été invités à une réunion qui a été provoquée par Monsieur SERRIES, le Conseiller culturel auprès de l'ambassade de France, à l'ordre du jour de laquelle était justement inscrit ce problème de la scolarisation non seulement des Français, mais également des Marocains à Marrakech.

L'avis a été demandé aux Conseillers - nous étions trois - pour savoir si l'ambassade devait proposer à l'AEFE la possibilité que l'OSUI ouvre plusieurs classes pour recevoir 85 élèves, ou alors si on pouvait considérer que le service culturel augmente le nombre de classes - non pas physique, mais le nombre de classes - pour éviter que ce soit l'OSUI qui ouvre un embryon d'établissement, avec bien sûr des conséquences budgétaires importantes.

La question a donc été posée aux Délégués ; je peux dire que dans ce cas, il y a eu une consultation de la part de l'AEFE. Nous avons donné notre point de vue, à savoir qu'il était peut-être préférable de rester dans le cadre du service culturel ; et c'est remonté à Paris. Ceci vient en complémentarité de ce qu'a demandé Monsieur CADOT. Nous serions donc très intéressés

d'avoir cette réponse, même si Monsieur CADOT est absent, car nous avons participé, moi-même et Monsieur CADOT, à cette réunion organisée à Rabat. Je vous remercie.

Monsieur le Président

Très bien. Une réponse sera apportée par écrit. Le sujet des questions orales étant terminé, si vous en êtes d'accord, nous allons passer aux questions d'actualité.

B. QUESTIONS D'ACTUALITE

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Jacques RATEAU.

Monsieur Jean-Jacques RATEAU

Je voudrais parler de la question des médecins traitants. Comme vous le savez tous, mes chers collègues, on insiste actuellement beaucoup en France sur le fait que les citoyens français qui n'auront pas indiqué à l'administration quel était leur médecin traitant se verront appliquer certaines "sanctions", c'est-à-dire notamment qu'ils devront payer plus cher le remboursement des frais qui seront établis en particulier auprès des médecins spécialistes.

Ma question est très simple : je voudrais savoir si cette réforme concerne les Français de l'étranger, et de quelle façon. Car un certain nombre de Français, notamment parmi ceux résidant dans les pays voisins de la France, se font effectivement régulièrement soigner en France, ont donc un médecin traitant en France : doivent-ils eux aussi le déclarer à l'administration ou pas ? Et si jamais il ne le faut pas, quelles en seront les conséquences ? Devront-ils payer plus cher les frais hospitaliers notamment, ou les frais de tous ordres qu'ils auront à subir ? Merci beaucoup.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT.

Monsieur Jean-Pierre CANTEGRIT

La question de notre collègue Monsieur RATEAU est assez particulière, puisqu'elle porte sur nos compatriotes français, résidant dans des pays voisins de la France si j'ai bien compris, et qui sont sous le coup d'une couverture sociale du pays dans lequel ils résident (exemple : la Belgique). Sur ce point, je n'aurai pas de réponse précise, Monsieur RATEAU, à vous faire.

Ce que je vous indiquerai toutefois, c'est qu'à l'occasion de la loi sur l'assurance maladie qui est venue devant le Parlement et le Sénat dans la deuxième quinzaine du mois de juillet 2004 - je vous l'ai adressée -, par voie d'amendement, j'ai obtenu du ministre Monsieur DOUSTE-BLAZY et de Monsieur Xavier BERTRAND qui était en charge de ce texte que les adhérents de la Caisse de sécurité sociale des Français de l'étranger soient dispensés de cette référence au médecin traitant.

Donc, pour tous nos compatriotes adhérents de la Caisse des Français de l'étranger, ils n'ont pas l'obligation de faire une déclaration particulière en ce qui concerne ce médecin référent.

Concernant les pays voisins de la France, la question est un peu particulière puisque normalement, nos compatriotes sont ressortissants de la caisse belge, allemande, italienne, et ne sont donc pas ressortissants de caisses françaises.

S'ils viennent de se faire soigner en France, c'est en vertu des accords qui régissent les soins de maladie au sein de l'Union européenne, avec des formulaires appropriés que vous connaissez. Mais à ma connaissance, la loi que nous avons votée dans la deuxième quinzaine du mois de juillet dernier ne s'applique pas à nos compatriotes. Je vais cependant vérifier votre question, Monsieur RATEAU, et je vous répondrai.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT et donne la parole à Monsieur Alexandre LAURENT.

Monsieur Alexandre LAURENT, membre élu de la circonscription de Bruxelles

Je voudrais rappeler à mon honorable collègue RATEAU qu'en Belgique, finalement, on n'a plus le E 111, mais que chaque mutuelle distribue une carte spéciale européenne stipulant que l'on fait partie d'une mutuelle.

Ensuite, lorsque l'on va se faire soigner en France, ou même dans l'espace européen, on paie sur place les dépenses, et on se fait rembourser par sa mutuelle dans son pays de résidence. Ce n'est pas plus difficile que cela (*Question sur une éventuelle augmentation et commentaires dans la salle*).

Peu importe, puisqu'au vu de la carte, nous paierons ce qui sera remboursé par notre pays de résidence ; et il n'y aura donc pas d'augmentation. Même si nous payons plus cher parce que nous n'avons pas de médecin référent, la caisse mutuelle de Belgique tient compte de cela.

Monsieur le Président remercie Monsieur Alexandre LAURENT et donne la parole à Madame Martine SCHÖPPNER.

Madame Martine SCHÖPPNER

J'avais envoyé mon texte par écrit. C'est une question que je pose avec le bureau de la commission des lois puisqu'elle traite des chefs-lieux de circonscription.

Nous avons travaillé à deux reprises à la commission des lois sur ce chapitre. On nous a demandé de rendre un avis : nous en avons donc rendu un qui a été voté à l'unanimité. La réponse ne convenant pas sans doute, on nous a renvoyé le texte en nous demandant un second avis, ce dont nous avons rediscuté la dernière fois ; nous avons donc fait la même réponse, en revotant notre avis à l'unanimité en séance.

Or, j'ai eu la surprise, la semaine dernière ou il y a deux semaines - je ne me souviens plus de la date -, de voir le décret paraître comme si nous n'avions jamais travaillé dessus. Alors, que l'on ne prenne pas en considération l'avis du CSFE, cela, nous en avons l'habitude ; ce n'est même pas à ce propos que nous allons nous formaliser. Mais c'est sur le fait que l'on nous fait travailler deux fois de suite et sur la même chose pour ne pas le prendre en compte. Si c'était pour ne pas le prendre en compte, ce n'était pas la peine de nous faire travailler une seconde fois dessus ; c'est tout.

(Quelques applaudissements.)

Monsieur le Président

Nous avons pris note, ma chère collègue, de vos remarques.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Non, non ; j'ai une réponse à cela : la première fois, on ne vous avait pas demandé votre avis, mais vous l'aviez donné. Ce n'était donc pas du tout régulier ; c'est pour cela qu'on vous l'a demandé formellement : vous l'avez donné, et on a passé outre.

Monsieur le Président

Très bonne réponse !

En l'absence d'autres demandes de prise de parole sur les questions d'actualité, Monsieur le Président lève la séance à 16 h 40.

SAMEDI 18 JUIN 2005 – MATIN

La séance est ouverte à 10 h 20 sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Vice-Président.

Monsieur le Président

Nous nous sommes permis de modifier très légèrement l'ordre du jour pour accueillir Monsieur Pierre-Alain COFFINIER, chargé de mission auprès de la Direction des Français à l'étranger et des étrangers en France pour la mise en place des comités consulaires. Il nous a paru intéressant qu'il vienne nous exposer un peu sa mission et ce qu'il était en train de faire. Sans plus tarder, je laisse donc la parole à Monsieur COFFINIER.

I. INTERVENTION DE MONSIEUR PIERRE-ALAIN COFFINIER SUR LES COMITES CONSULAIRES

Monsieur Pierre-Alain COFFINIER, chargé de mission auprès du Directeur des Français à l'étranger pour la mise en place des comités consulaires

Bonjour Mesdames, bonjour Messieurs.

Je voudrais vous parler ce matin à la fois des comités consulaires, mais également plus généralement d'une question, qui est celle de la gestion de l'aide sociale et de l'aide à l'emploi des Français à l'étranger sous le régime de la LOLF.

Comme vous le savez, la LOLF va changer un certain nombre de choses et, nous avons eu des discussions avec le Ministère des finances au sujet de l'expérimentation des comités consulaires.

Je vous rappelle que cette expérimentation se résume de la façon suivante : il s'agit de fusionner dans 7 postes pilotes actuellement les comités pour l'aide sociale et les comités pour l'aide à l'emploi, de façon à pratiquer une gestion commune de tout cela dans laquelle vous-mêmes, les élus des Français de l'étranger, et des personnalités représentatives de la communauté française sur place soyez mieux associés également à cette gestion, prenez une plus grande part dans les décisions qui sont prises sur ces deux volets.

Donc une gestion en véritable partenariat avec vous, les communautés françaises, et d'autre part une souplesse de gestion plus grande qui permet également à ces comités de percevoir des recettes, ce qui est une revendication ancienne concernant les comités pour l'emploi qui, vous le savez, dans un certain nombre de pays, là où ils ne fonctionnent pas au sein d'associations locales ou de chambres de commerce et d'industrie françaises à l'étranger, sont bridés dans leurs possibilités de percevoir ces recettes.

Donc, en explorant cette expérimentation, à l'occasion de nos discussions avec Bercy, le ministère des Finances nous a fait remarquer que, d'une manière générale, nous aurions un problème plus important : celui du fait que sous la LOLF, les comptes de dépôt de fonds au Trésor, à partir desquels sont gérés les actuels comités consulaires pour la protection et l'aide sociale (les CCPAS) et également les CCPEFP, devront disparaître. Alors évidemment, il nous faut trouver un autre mode de gestion, non seulement pour les comités consulaires expérimentaux fusionnés, mais également d'une manière générale pour tous les CCPAS et les CCPEFP.

Je suis allé les voir et nous avons réfléchi ensemble. Actuellement, les comptes de dépôt de fonds au Trésor permettant la gestion de ces CCPAS et CCPEFP permettent deux choses principales :

- d'une part, ces comptes de dépôt de fonds représentent des sortes de comptes courants en banque, sont gérés comme tels, c'est-à-dire que c'est le consul qui peut tirer comme il le souhaite, quand il le souhaite, un chèque pour tel allocataire, pour telle dépense, etc. En particulier, le solde du compte en fin d'année n'est pas renvoyé à Paris, au Trésor, mais conservé sur place : cela s'appelle la possibilité de « reporter » les crédits (d'une année sur l'autre) ;
- d'autre part, en ce qui concerne l'aide sociale, il peut également encaisser sur son compte des remboursements d'une aide occasionnelle versée à une personne dans le besoin ou percevoir des legs de personnalités qui souhaitent aider leurs compatriotes dans le besoin dans leur pays de résidence.

Ce sont donc deux avantages de cette gestion actuelle des comptes de dépôt de fonds au Trésor :

- d'une part, la possibilité de reporter d'un exercice sur l'autre les réserves constituées, et
- d'autre part, percevoir les recettes.

Ces deux aspects de cette gestion sont aujourd'hui dérogatoires aux règles générales des finances publiques.

Je suis allé les voir et nous avons réfléchi ensemble. Actuellement, les comptes de dépôt de fonds au Trésor permettant la

1. Les reports

En ce qui concerne le report, c'est-à-dire le fait de conserver le solde de l'exercice d'une année sur l'autre, c'est dérogatoire par rapport au principe général de l'annualité budgétaire qui fait que vous devez normalement renvoyer tout au Trésor à Paris en fin d'exercice.

S'agissant de ce report, on me dit la chose suivante : la LOLF, d'une manière générale, va fonctionner par enveloppes plus importantes de crédits, qui seront gérées par les ambassadeurs. Le simple fait que ces enveloppes soient plus larges permettra une gestion plus souple. C'est-à-dire qu'il pourra y avoir, à l'intérieur de ces grandes enveloppes, une fongibilité totale entre les crédits qui étaient prévus autrefois pour telle ou telle dépense, qui pourront passer de l'un à l'autre.

D'une part, concrètement, pour l'aide sociale, en cas de coup dur, c'est-à-dire si vous avez un allocataire qui a un grand besoin un jour, il s'agit d'une dépense exceptionnelle et l'ambassadeur pourra piocher à l'intérieur de son enveloppe l'argent nécessaire pour faire face à ce besoin. C'est là un premier avantage de cette nouvelle gestion par enveloppes plus larges.

D'autre part, il existe également une procédure qui permet néanmoins de faire passer de l'argent d'un exercice sur l'autre : il suffira pour cela de prévoir l'affectation de ces crédits pour les dépenses qui seront prévisibles, il suffira de les engager juridiquement.

Par exemple, pour l'aide sociale, en fin d'année, le comité qui vous comprend, vous et vos représentants, se réunira et dira : pour l'aide sociale, nous avons pour l'année prochaine tant d'allocataires ; nous aurons donc besoin de telle enveloppe. Il suffira que l'ambassadeur signe cette liste des allocataires pour que cela constitue l'engagement légal dont le ministère des Finances a besoin pour reporter cet argent d'un exercice sur l'autre.

Ainsi

- d'une part, en étant suffisamment prévoyants, vous pourrez faire ce report ; et
- d'autre part, d'une manière générale, quand il s'agira d'une dépense véritablement exceptionnelle non prévue dans le cadre de cette procédure, la masse des enveloppes gérées par l'ambassadeur et le caractère fongible à l'intérieur de ces enveloppes permettra la souplesse requise, et cela pour répondre à la possibilité actuelle des comptes de dépôt de fonds au Trésor de faire des reports.

Les nouvelles procédures y suppléent, c'est-à-dire présentent les mêmes avantages et ceci sans qu'il soit besoin du moindre nouveau texte pour conserver cet avantage.

Voilà donc le premier point de mon intervention : les reports.

2. Les recettes

Actuellement, vous savez que les CCPAS peuvent percevoir des dons, legs et remboursements. Et quand on lit la LOLF, on se rend compte qu'il existe des procédures spéciales, spécifiquement prévues par la LOLF qui permettent également non seulement de percevoir des recettes, mais également de les affecter précisément à ce que l'on veut en faire. Et ceci est dérogatoire à un autre grand principe des finances publiques, celui de la non-affectation des recettes à des dépenses précises ; cette dérogation est prévue par l'article 16 de la LOLF, que je vous lis :

Certaines recettes peuvent être directement affectées à certaines dépenses. Ces affectations prennent la forme de budgets annexes, de comptes spéciaux ou de procédures comptables particulières...

C'est un terme que je vous souligne parce que c'est celui qui peut s'appliquer à notre cas

... au sein du budget général, d'un budget annexe ou d'un compte spécial.

Ces procédures comptables particulières sont décrites dans l'article 17-1 de la LOLF ; je vous le lis :

Les procédures particulières permettant d'assurer une affectation au sein du budget général, d'un budget annexe ou d'un compte spécial sont :

- la procédure du fonds de concours,
- la procédure d'attribution de produits et
- la procédure de rétablissement de crédits.

S'agissant de ce qui nous préoccupe, l'aide sociale et l'aide à l'emploi, il y en a deux particulièrement qui peuvent s'appliquer :

- le fonds de concours et
- la procédure d'attribution de produits.

En effet, les fonds de concours, d'après l'article 17-2 de la LOLF, sont constitués :

- d'une part, par des fonds à caractère non fiscal versés par des personnes morales ou physiques pour concourir à des dépenses d'intérêt public, et
- d'autre part, par les produits de legs et donations attribués à l'État.

Par conséquent, on voit que les legs d'une personne au profit de l'aide sociale dans tel ou tel pays peuvent rentrer dans ce cadre.

Le législateur a également prévu que l'emploi de ces fonds devait être conforme à l'intention de la partie versante : c'est-à-dire que, quand quelqu'un vous fait un don pour l'aide sociale, l'affectation doit être conforme à son intention, et c'est ce que je vous lis ici :

L'emploi des fonds doit être conforme à l'intention de la partie versante. A cette fin, un décret en Conseil d'État définit les règles d'utilisation des crédits ouverts par voie de fonds de concours.

Voilà la première procédure spéciale.

La seconde procédure spéciale est celle de l'attribution de produits, qui est susceptible de s'appliquer à notre aide à l'emploi. En effet, l'article 17-3 prévoit la chose suivante :

Les recettes tirées de la rémunération de prestations régulièrement fournies par un service de l'État peuvent, par décret pris sur le rapport du ministre chargé des Finances, faire l'objet d'une procédure d'attribution de produits. Les règles relatives au fonds de concours leur sont applicables. Les crédits ouverts dans le cadre de cette procédure sont affectés aux services concernés.

Sur le plan juridique, pour obtenir tout cela, la prochaine étape consiste à obtenir un décret. Pour obtenir ce décret, il faut une volonté politique et pour défendre l'obtention de ce décret, un élément important sera de montrer l'importance que revêtent pour nous ces procédures. Et pour montrer l'importance de ces procédures, nous avons besoin d'anticiper un besoin réel de percevoir des recettes.

Actuellement en 2004, les CCPAS ont perçu dans le cadre des comptes de dépôt de fonds au Trésor 38 000 euros pour l'ensemble du monde ; ce n'est pas grand-chose. Les comités consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle, dans la majorité des cas actuellement, ne peuvent pas percevoir de recettes ; mais ceux qui le peuvent, c'est-à-dire ceux qui fonctionnent à l'intérieur d'associations locales et de chambres de commerce et d'industrie, ont perçu l'année dernière 350 000 euros, ce qui n'est pas négligeable, puisqu'il s'agit d'environ 14 à 18 comités qui fonctionnent dans ce cadre.

Cela étant, il va falloir, si l'on veut défendre cette procédure et ce décret, montrer que ce seront également les autres qui devront percevoir des recettes, parce qu'actuellement, nous n'avons pas besoin de cette nouvelle procédure pour les comités emploi et formation professionnelle qui perçoivent des recettes puisqu'ils s'en sont passés jusqu'à présent : ils vont donc continuer.

Donc en réalité, on peut faire une projection et dire que ceux qui le peuvent ont réussi à s'autofinancer à hauteur de 22 %, et que nous souhaitons donc ouvrir cette procédure à ceux qui ne le peuvent pas aujourd'hui en anticipant un taux d'autofinancement comparable.

Je peux maintenant répondre à vos questions si vous le souhaitez.

Monsieur le Président remercie Monsieur Pierre-Alain COFFINIER et donne la parole à Monsieur John MAC COLL,

Monsieur John MAC COLL, membre élu de la circonscription de Canberra

Merci, Monsieur COFFINIER. Dans le cadre de sociétés françaises de bienfaisance à l'étranger, qui perçoivent comme vous le savez des donations et qui bénéficient du statut spécial d'institution charitable leur permettant une déduction fiscale par exemple, comment voyez-vous le maintien de cette incitation ? Comment dit-on aux donateurs de pouvoir continuer leurs dons ?

Et en ce qui concerne ces articles que vous mentionnez, est-il possible pour notre information à tous d'avoir justement une information qui soit bien précise ?

Monsieur Pierre-Alain COFFINIER

Absolument. Je la communiquerai au Secrétariat général de votre assemblée pour qu'ils figurent dans le verbatim de ce bureau.

Monsieur le Président

Monsieur CLAVE, voulez-vous poser votre question maintenant pour obtenir une réponse ?

Monsieur Paul CLAVE, membre élu de la circonscription de Berlin

Je voudrais d'abord remercier Monsieur COFFINIER pour cet excellent travail, et je me réjouis, en tant que Rapporteur de la commission de la décentralisation, de voir que l'administration tient ses engagements et va même au-delà ; vous avez fait un excellent travail, merci.

Justement, un petit peu en complément de ce qu'a dit mon ami MAC COLL, je crois que nous avons pouvoir de nommer les gens dans ces comités consulaires, et qu'il sera très opportun d'y nommer les présidents des associations de bienfaisance.

Et dans tout ce que nous a expliqué Monsieur COFFINIER, rien n'empêchera l'association de bienfaisance qui a reçu un don à son nom de transférer cette somme pour une attribution sociale au sein de ce comité consulaire, puisque nous pourrions obtenir des dons.

Je crois que, dans ce que nous a dit Monsieur COFFINIER, tous les petits soucis que nous avons eus à la suite des réponses du TPGE de Nantes seront passés à la trappe. Dans les prochains jours, je pense que je vous contacterai avec mon Président, Monsieur DARRASON, pour que nous travaillions ensemble justement sur une proposition d'un texte pour ce décret que nous devons prendre assez rapidement pour tout bétonner cette année.

Je vous remercie, Monsieur COFFINIER.

Monsieur Pierre-Alain COFFINIER

S'agissant des sociétés de bienfaisance, elles ont été créées il y a longtemps à ma connaissance, et ce sont des associations locales ; elles ne sont donc pas affectées par ces nouvelles procédures, procédures qui permettent de rester à l'intérieur de l'État français, et non pas d'en sortir ; en effet, nos comités consulaires pour l'aide sociale et l'emploi et la formation professionnelle n'ont pas la personnalité juridique : ils restent des services de l'État. Ce que je vous ai décrit n'affecte donc pas les associations locales existantes.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Maurice COURCIER.

Monsieur Maurice COURCIER, membre élu de la circonscription de Libreville

Merci, Monsieur le Président. Merci, Monsieur. J'ai vu que vous aviez effectivement fouillé les textes et les articles de la LOLF. C'est intéressant, puisque vous proposez la possibilité des reports à nouveau d'exercices, ce qui constitue déjà un tour de force pour les finances publiques, et la mise à disposition de fonds qui pourront avoir des affectations pas nécessairement liées au budget, mais plutôt à l'actualité, à l'urgence vécue par nos compatriotes quand ils rencontrent des difficultés. Je vous félicite donc ; si cela peut aboutir, ce sera effectivement un point très important.

Concernant les recettes, vous savez que nos communautés françaises à l'étranger sont assez différentes, dans leurs niveaux tant économique que social. Il n'est pas évident que nous puissions, dans certaines parties du monde - je veux faire référence en particulier à des pays du Tiers-monde - trouver des recettes propres ou adaptées ; et c'est d'ailleurs généralement dans ces parties du monde que nos compatriotes sont le plus en difficulté. C'est là aussi un point qu'il faudra peut-être compenser, ou réguler, je ne sais pas sous quelle forme.

L'autre point qui m'interpelle en ce qui me concerne, c'est la mise à disposition de ces fonds à l'ambassade et par l'ambassadeur.

Je pense que cela s'inscrit dans une réforme des comités de gestion consulaire ; c'est bien le cas. Vous souhaitez y associer bien évidemment les membres élus à l'AFE, les présidents d'associations, les sociétés de bienfaisance, d'autres acteurs économiques et sociaux du pays.

Cependant, les questions que je me pose sont les suivantes :

- premièrement, ces fonds sont-ils mis à disposition sur des comptes du Trésor ou de banques commerciales ? Je n'en sais rien
- deuxièmement, quel est le pouvoir de contrôle que nous avons, en tant qu'élus, sur l'affectation de ces fonds ? Ce que je crains, c'est éventuellement des dérives qui pourraient apparaître : on peut imaginer un certain clientélisme.

Voilà ; merci.

Monsieur Claude CAVASINO, membre élu de la circonscription de Tunis

Je voudrais relater quelques faits qui se sont passés au comité consulaire qui s'est réuni à Tunis, pour information. Cela s'est bien déroulé, mais vous allez voir qu'un problème technique va se poser. A ce comité consulaire, nous sommes 3 élus et 1 Consul général qui vote pour désigner aussi bien le trésorier que le secrétaire général.

Sur ce fait, nous avons voté : 2 Délégués pour la même personne, et l'autre délégué pour une différente ; automatiquement, avec 2 contre 1, le trésorier serait élu. Sauf si le Consul général votait, ce qui est son droit ; et s'il vote, cela fera 2 contre 2. Mais comme le Consul général a un vote double, il ferait basculer le vote d'un autre côté, de celui du Délégué seul à voter contre les 2 autres.

Ceci étant dit, on peut aussi demander le vote à bulletin secret ; c'est notre droit. Si c'est le cas, on fait un vote à bulletin secret et on va trouver dans les urnes 2 pour et 2 contre. On serait donc en droit de demander pour qui a voté le Consul général, car à ce moment-là, son vote serait prédéterminant, ferait basculer les choses ; et ce ne serait plus un vote secret.

Je pose donc la question : comment va-t-on faire pour des cas de figure où le nombre de délégués est impair (3 ou 5) ? Il se pose alors un problème.

A Tunis, cela s'est bien déroulé parce que le Consul général a eu l'intelligence de ne pas voter, de s'abstenir. Ce faisant, les deux délégués de même tendance ont obtenu satisfaction, et l'autre délégué non. Il y a donc un problème de fond qu'il faudra régler pour les chiffres impairs.

Monsieur Pierre-Alain COFFINIER

Vous avez répondu vous-même : le Consul a résolu sur place avec pragmatisme le problème qui se posait, et le problème est donc résolu.

Monsieur Claude CAVASINO

Mais s'il veut voter, c'est son droit le plus absolu. Comment fera-t-on ? On n'a pas toujours des consuls généraux très intelligents, vous savez ! (*Rires et réactions*)

Monsieur Pierre-Alain COFFINIER

Cela relève de la gestion sur place quand se posent des problèmes de cette nature. J'ai le sentiment que ce genre de problème ne doit pas se poser souvent.

Monsieur Claude CAVASINO

Étant donné que vous souhaitez que l'on vous remonte les faits qui se déroulent dans les comités consulaires à titre expérimental, il faut bien que je vous le dise.

Monsieur Pierre-Alain COFFINIER

Écoutez, dans la mesure où votre problème s'est résolu, c'est réglé.

Monsieur Claude CAVASINO

L'intérêt général veut que l'on doive prévoir pour les autres.

Monsieur Pierre-Alain COFFINIER

Ce que nous prévoyons de notre côté, c'est de nommer des consuls généraux qui aient suffisamment de pragmatisme pour s'abstenir quand il le faut et voter quand on en a besoin. Et voilà ! C'est notre rôle.

Je souhaiterais répondre à Monsieur COURCIER. Vous avez fait valoir que les pays dans lesquels s'exprimeraient le plus de besoins dans le domaine de l'aide sociale seraient peut-être également ceux dans lesquels il y aurait le moins de donateurs.

La fongibilité s'exercera à plusieurs niveaux : certes, un donateur, par les procédures que je vous ai exposées, pourra souhaiter que son don aille à telle action ; mais, d'une manière générale, il y aura, au niveau de Paris, gérée par le Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France, une enveloppe qui s'intitule "Français à l'étranger et étrangers en France" globale, dans laquelle on pourra également jouer de façon très souple pour que les subventions allant aux pays qui comptent le plus d'allocataires bénéficient de subventions ou de retombées éventuelles de dons effectués ailleurs.

Mais il faut néanmoins que cela reste conforme au souhait du donateur, et il faut voir cela. Mais je crois personnellement que, d'une manière générale, la souplesse permise par la gestion de ces grandes enveloppes permettra de répondre à votre souci.

Monsieur Paul CLAVE

Je voudrais dire qu'en matière sociale, je crois qu'il nous faudra, pour répondre à mon ami CAVASINO, faire preuve d'un grand consensus. Parce que le social n'a pas de couleur politique : il touche tout le monde. En plus, cela s'est bien réglé à Tunis ; souhaitons n'avoir que des consuls intelligents et que cela se règle bien partout.

Une question m'a été posée. Vous avez dit, Monsieur COFFINIER, et c'est peut-être un lapsus ou pas tout à fait - nous souhaitons séparer les Français à l'étranger des étrangers en France -, que dans l'enveloppe des Français à l'étranger et des étrangers en France, il y a beaucoup plus de souplesse, et vous l'avez démontré. Concernant ces donateurs, qui font donc un don à caractère social, il est évident, je pense l'avoir bien compris, que ce sera en direction des Français à l'étranger ?

Monsieur Pierre-Alain COFFINIER

Oui.

Monsieur Paul CLAVE

Merci. Et pas des étrangers en France ?

Monsieur Pierre-Alain COFFINIER

Non car la LOLF prévoit, plus que ne le fait aujourd'hui l'ordonnance de 1959, de respecter l'intention de la partie versante.

Monsieur Paul CLAVE

Je voulais seulement le préciser.

De la salle

(Hors micro.)

Monsieur le Président donne la parole à Madame Claudine LEPAGE.

Madame Claudine LEPAGE

Monsieur, j'aimerais vous poser une question très concrète qui concerne le comité pour l'emploi de la ville de Munich dont je viens. Nous avons dans la circonscription de Bavière un comité pour l'emploi extrêmement dynamique, une conseillère non moins dynamique qui occupe un poste à plein temps ; la création d'un site a également multiplié les activités de ce comité.

Or, nous avons entendu dire que ce comité ne pouvait plus générer de recettes, ce qui remet donc en question des activités prévues pour l'automne, par exemple un salon du recrutement, où chaque entreprise qui tient un stand verse une certaine somme pour ce stand. N'y a-t-il pas d'autres solutions pour assurer la pérennité de ce comité que de créer une association de type local ?

Monsieur Pierre-Alain COFFINIER

De droit local. Malheureusement, non. Je suis au courant de ce problème : je sais très bien que ce comité à Munich est tout à fait dynamique, et c'est l'un des comités qui actuellement ne peuvent pas percevoir de recettes, et il est donc bloqué. C'est tout à fait dommage.

Aussi, pour trouver une solution à court terme, le mieux est une association ; et en Allemagne, les associations se créent très facilement puisqu'à Francfort, il y en a une, Athéna, qui fonctionne également très bien.

En effet, la procédure d'attribution de produits dont je vous ai parlé, malheureusement, requiert un décret comme je vous l'ai dit, et cela ne peut pas se faire du jour au lendemain, en particulier par pour l'automne, c'est certain. Pour que cela aboutisse, il nous faut une impulsion politique que je compte trouver chez Monsieur DARRASON et le Sénateur COINTAT qui sont très investis dans ces affaires.

Monsieur le Président

Puisqu'il y a plus de questions, Monsieur COFFINIER, je vous remercie pour votre exposé et le temps pris pour répondre à nos questions. Merci beaucoup.

(Applaudissements.)

**II. GROUPE DE COMMUNICATION : PRESENTATION DU
PROJET DE MODERNISATION DU SITE INTERNET DE L'AFE**

Monsieur le Président

Nous reprenons le cours normal de notre ordre du jour, avec la communication sur la présentation et l'approbation du projet de modernisation du site Internet de l'AFE, présentation qui sera faite par Monsieur ROBION.

Monsieur Pierre ROBION, Secrétaire général de l'Assemblée des Français de l'étranger

Contrairement peut-être à ce qui est annoncé dans l'ordre du jour, le projet n'est peut-être pas si avancé qu'il puisse être approuvé à ce stade. Je vais peut-être simplement faire un point sur l'avancée des travaux sur cette question.

Je rappelle donc brièvement que lors du bureau de décembre, un point avait été fait sur la réflexion sur la communication en général concernant l'Assemblée des Français de l'étranger, et plusieurs pistes avaient été définies à ce moment, dont la rénovation complète du site Internet de l'Assemblée des Français de l'étranger, dont tout le monde s'accordait à penser qu'il était devenu complètement obsolète, et en tout cas pas adapté à ce que l'on était en droit d'attendre d'un tel site.

Un cahier des charges a donc été rédigé. Une consultation restreinte a été lancée auprès d'une douzaine de prestataires potentiels ; ceci a eu lieu au tout début mai ; et au 30 mai, 8 prestataires avaient répondu au cahier des charges qui leur avait été transmis.

Je vous ai fait distribuer une grille qui retrace de manière succincte les principaux points intéressants de ces réponses, après dépouillement. Dans l'ensemble, les réponses correspondent bien aux définitions qui avaient été précisées dans le cahier des charges, sauf peut-être pour un prestataire qui est un peu en dehors, et un autre qui ne nous paraît pas recevable parce que nous nous retrouverions dans la même configuration qu'à l'heure actuelle, c'est-à-dire avec un double prestataire, l'un étant un prestataire de communication, avec comme sous-traitant un prestataire technique.

Cette grille que vous avez sous les yeux récapitule d'une part les prestataires qui ont répondu ; vous verrez d'ailleurs affichés sur l'écran les différents sites Internet des prestataires, qui donnent déjà un petit peu une idée de la manière dont ils se présentent. Une première lecture a fait apparaître d'une part, un écart de prix évidemment important, et qui ne correspond d'ailleurs pas toujours à un contenu également très différent. Mais se détachent un certain nombre de prestataires qui ont proposé à peu près les mêmes solutions, et pour des prix en gros équivalents.

Ce que nous nous proposons donc de faire maintenant, c'est d'établir une courte liste de ces prestataires et de continuer une discussion technique avec eux pendant la semaine qui vient pour préciser un certain nombre de points, pour arrêter le choix d'un prestataire avec lequel nous passerons commande, dans la perspective d'avoir un site fonctionnel en septembre ; l'idée étant donc de pouvoir présenter à l'assemblée plénière de septembre au minimum une maquette complète du nouveau site.

C'était donc une présentation très brève. Si vous avez des questions particulières...

Je précise simplement que le choix technologique qui a été retenu est un choix en "logiciels libres", choix qui est actuellement à la fois

- celui du ministère des Affaires étrangères et
- celui de la plupart des administrations publiques : y compris le site du Premier Ministre qui est bâti sur cette technologie.

Ceci présente l'avantage, si le site de l'AFE était hébergé par le ministère des Affaires étrangères, ce qui est une possibilité, de disposer quand même d'un environnement qui connaît bien cette technologie et qui pourrait éventuellement en assurer la maintenance ; c'est encore une éventualité à préciser.

Monsieur le Président remercie Monsieur Pierre ROBION et donne la parole à Monsieur Maurice COURCIER.

Monsieur Maurice COURCIER

Cette modernisation du site vise-t-elle à reprendre des éléments déjà existants, ou bien est-ce une réécriture ou une reprise de données ?

Monsieur Pierre ROBION

L'idée de base reprend bien sûr un peu l'idée qui était à l'origine de ce site, c'est-à-dire d'avoir deux composantes essentielles :

- l'un un site public, et
- l'autre un Extranet conçu comme étant l'outil de travail des membres de l'Assemblée.

Ce que nous souhaitons, c'est véritablement moderniser, et pas simplement mettre à jour cet outil de travail. Parce qu'il apparaît qu'un site utilisant des "outils de travail collaboratif", c'est-à-dire de travail en commun par des groupes de travail, pour une assemblée de ce type, est particulièrement adapté puisque les membres en sont dispersés la plupart du temps ; cela devrait donc pouvoir justement leur permettre de travailler entre les sessions, de préparer les travaux de l'Assemblée lorsque celle-ci se réunit soit en bureau, soit en plénière.

C'est un premier élément, et je crois que les technologies d'aujourd'hui permettent justement d'avancer de manière très satisfaisante ; d'abord parce que les solutions se font beaucoup plus conviviales, deviennent beaucoup plus efficaces aussi, beaucoup plus performantes.

Sur le site public, le choix qui est fait - je le rappelle, nous en avons déjà parlé -, c'est non pas de faire un site chargé, c'est-à-dire avec une production propre de l'Assemblée importante, mais au contraire de réduire cette production au minimum, et en revanche de développer une politique de liens intelligente qui permette de renvoyer sur des sites pertinents, proposant des contenus intéressants, sites dont on sait qu'ils sont eux mis à jour régulièrement parce qu'ils disposent du personnel nécessaire.

Il ne faut pas se faire d'illusions : derrière un site, il faut des hommes qui travaillent, et le secrétariat général de l'Assemblée n'a pas le personnel qui permettrait de conduire une véritable politique éditoriale ; il faut donc se limiter dans ses ambitions, mener une politique de liens et offrir un portail qui permette de rediriger vers d'autres sites pertinents.

Monsieur Maurice COURCIER

Justement, ce déploiement pourrait-il éventuellement être repris localement sur des serveurs ? Avoir cet aspect convivial d'information générique concernant les Français de l'étranger pour résider en France est un point important.

D'autre part, je voulais relever aussi un problème que rencontrent souvent votre personnel en ce qui concerne les états, les tableaux de bord ou statistiques qui sont demandés, pour des usages locaux j'entends : je voulais savoir s'il existait des possibilités d'outils permettant de faire des analyses transactionnelles pour récupérer certaines données concernant nos communautés françaises résidentes.

Monsieur Pierre ROBION

D'abord, pour répondre à votre première question à laquelle je n'avais pas répondu, il y a effectivement une reprise des données : elle a été demandée dans le cahier des charges, et donc normalement, les prestataires se chargeront de cette reprise des données actuelles.

Normalement, les nouvelles solutions qui ont justement été retenues devraient mettre à disposition des outils beaucoup plus performants et qui pourraient permettre aux membres dans leurs circonscriptions de récupérer des données et de retravailler dessus.

J'ajoute aussi un détail, mais qui je pense intéressera les membres de l'Assemblée : nous avons également demandé dans le cahier des charges qu'à la fiche individuelle de chaque membre soit rattaché logiquement un espace personnel afin que chacun puisse s'exprimer de la manière dont il le jugera bon, et en quelque sorte avoir un dialogue ouvert vers le public, ce qui est intéressant, soit pour se présenter, soit pour présenter ses travaux, soit pour dialoguer tout simplement.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Claude GIRAULT.

Monsieur Claude GIRAULT, membre élu de la circonscription de San Francisco

Il serait bon aussi que dans le répertoire soit indiqué le chef-lieu de circonscription bien sûr, mais également, si la circonscription compte plusieurs consulats, le consulat le plus proche du lieu de résidence du conseiller. Je vous remercie.

Monsieur Pierre ROBION

Effectivement, c'était une demande qui avait je crois déjà été formulée que soit indiqué sur la fiche le poste de rattachement le plus proche en quelque sorte. Oui, on peut prévoir cela.

Monsieur Claude CAVASINO

Je voudrais savoir à titre d'information, si c'est possible, à quel budget on peut s'attendre pour une modernisation de ce type.

Monsieur Pierre ROBION

Vous avez une ligne en bleu qui indique des prix. Les prestataires ont bien entendu fait des propositions : vous voyez que la plus élevée est à 44 000 euros HT. Il est vraisemblable que la société qui sera retenue, sauf si dans le dialogue que nous allons avoir il y a des surprises, se situera aux alentours de 30 000 euros HT à peu près. Pour répondre à votre cri de surprise, ce n'est pas horriblement cher : c'est dans les prix tout à fait normaux.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI, membre élu de la circonscription de Berne

Concernant la reprise des données, lorsque vous aviez lancé une petite enquête, j'étais intervenu sur un point et je tiens à y revenir : cela concerne les archives, surtout celles des dernières années, des documents de nos travaux. Il y a eu une période où cela figurait en fichiers Word et dernièrement, ce n'était qu'en fichiers pdf ; or, il faudrait songer à les mettre dans les deux formats car cela nous permet de reprendre d'anciens vœux en fichiers Word : pour travailler, je crois que c'est utile.

Monsieur Pierre ROBION

Effectivement, c'est aussi une demande récurrente : je la note.

Monsieur Robert Del PICCHIA, Sénateur représentant les Français établis hors de France

J'ai deux questions - j'en aurai beaucoup plus mais... Vous avez lancé votre appel d'offres ; vous allez avoir une décision à prendre. Ils vont vous présenter un modèle : ce sera donc un premier modèle que l'on pourra modifier comme on veut, etc.

Ce que je suggérerais, c'est que nous puissions l'avoir, le consulter (il suffit de mettre une adresse fictive) pour vous faire part de nos impressions avant notre prise de décision d'adopter le modèle. Tout le monde ne va pas répondre, mais ceux qui le voudront pourront le faire ; et parmi les réponses, il y aura peut-être des idées ou des corrections à apporter auxquelles vous n'auriez pas pensé, parce que l'on ne peut pas penser à tout, et surtout parce que certains ont plus l'habitude de l'utiliser et savent quelles réponses doivent être apportées à nos demandes et à nos besoins.

Je crois qu'il ne serait pas mal que nous puissions l'avoir : vous nous envoyez l'adresse, nous allons sur le site et nous faisons part de nos propositions.

La deuxième question que je voulais vous poser est la suivante. Je crois vous avoir entendu parler d'espaces libres où nous pourrions nous exprimer. Cela sera-t-il géré ? Et par qui ? Et comment ? Car c'est le danger de l'ouverture à toutes les insultes contre toutes les administrations et tous les trucs... Mais si ! Vous ne regardez pas assez souvent Internet, mes chers collègues. Je crois qu'il faut gérer un peu cela car on ne peut pas laisser n'importe quoi apparaître sur un site. Je ne sais pas si mes collègues partagent mon avis. Merci.

Monsieur Pierre ROBION

Concernant le premier point, bien sûr, nous allons voir comment nous pouvons organiser cela.

Sur le deuxième point, je suis tout à fait conscient de la difficulté que vous avez relevée, et effectivement, je me doutais bien que cela constituerait un problème. Je pense qu'il faut réfléchir à la modération de cet espace.

Il y a des choix à faire :

- Laisse-t-on chacun totalement libre de s'exprimer, au risque de dérapages, mais bon ?
- Ou bien introduit-on une instance de modération, mais laquelle ?
- Et comment cela peut-il fonctionner ?

Il y a donc une réflexion à mener sur ce plan.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Isabelle CAPIEU-BUTZBACH.

Madame Isabelle CAPIEU-BUTZBACH, membre élu de la circonscription de Stockholm

Excusez-moi, c'est juste un petit point technique : serait-il possible d'envisager, quand on aura choisi un site ou au moment du cahier des charges, de prendre en compte le fait que nous ne travaillons pas dans un milieu extrêmement homogène également en ce qui concerne Internet, que les temps de transmission peuvent varier terriblement selon les endroits, que dans certains cas, il faudrait pouvoir avoir une version disons un peu moins décorative mais à laquelle il soit plus facile d'accéder avec des temps d'attente relativement acceptables.

Et d'autre part, de prendre aussi en compte les caractères des textes et les claviers différents : je pense que ce n'est pas toujours pris en compte dans un certain nombre de sites. Et pour nous, puisque nous parlons d'un contexte international, il faut en tenir compte : nous avons des problèmes sur les différents forums auxquels nous participons parce que nous avons des textes illisibles, trop longs à charger, etc.

Monsieur Pierre ROBION

Effectivement, le choix se portera davantage sur les fonctionnalités que sur les paillettes si je puis dire : nous attachons beaucoup d'importance à l'aspect graphique en ce sens qu'il faut que ce soit un site attractif, et non pas répulsif, mais pour autant, il est hors de question de surcharger cet aspect, en grande partie pour les raisons que vous avez soulignées.

Quant aux questions de compatibilité, vous avez effectivement raison de le souligner : cela fait partie de la réflexion qui doit être menée avec le prestataire.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Nicole CHAABAN .

Madame, membre élu de la circonscription de Yaoundé

C'est juste une petite question concernant le cahier des charges : pouvons-nous en avoir la communication ou est-il très confidentiel ?

Monsieur Pierre ROBION

Le projet de cahier des charges (il n'était pas tout à fait définitif) avait été communiqué à l'origine je crois au groupe de communication il y a environ trois mois. Je crois qu'un avant-projet avait été distribué en mars lors de la réunion. Mais je peux tout à fait vous le communiquer.

Monsieur le Président remercie Monsieur Pierre ROBION pour ces explications.

III. PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SESSION DE SEPTEMBRE 2005**Monsieur le Président**

Je suppose que l'on vous a distribué un avant-projet.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Claudine SCHMID.

Madame Claudine SCHMID

Le lundi à 17 h 30, vous prévoyez la réunion du groupe de travail statut des élus ; serait-il également possible que se tienne la réunion de travail du groupe de communication à la même heure, s'il vous plaît ? Parce que je ne l'ai pas vue dans l'ordre du jour. Merci.

Monsieur le Président

Je ferai juste une remarque : des personnes risquent d'être dans les deux groupes.

Monsieur Pierre ROBION

Oui ; là il y en a beaucoup.

Madame Claudine SCHMID

Revoyez l'heure : mettez-le à un autre moment ; mais ce n'est pas prévu.

Monsieur le Président

Nous le notons, et nous allons chercher un intervalle pour le placer en fonction des différentes réunions déjà prévues.

Madame Hélène CONWAY, membre élu de la circonscription de Londres

Je souhaiterais simplement revenir sur la réunion des commissions temporaires : je note que vous l'avez prévue le lundi 5 septembre dans 1 h 30 ; je pense que ce n'est pas suffisant. Ces réunions ont toujours eu lieu le mardi matin, et je souhaiterais que la commission temporaire pour la formation professionnelle se réunisse le mardi. Nous avons besoin d'une demi-journée et non pas de 1 h 30 pour ce genre de réunion : nous avons des invités, un débat qui suit généralement les interventions, et puis l'écriture de voeux et motions.

Monsieur le Président

Nous prenons aussi note de votre demande, et nous allons voir comment nous pouvons aménager ce projet de planning.

Madame Hélène CONWAY

En fait, les invités prévus ont déjà été contactés, ont déjà répondu ; je crois que c'est peut-être une façon de montrer l'efficacité et la motivation que nous avons pour l'organisation de cette commission et de son fonctionnement. C'était donc simplement pour préciser cela. Mais vraiment, 1 h 30 ne suffit pas.

Monsieur le Président

En fait, vous nous dites que la réunion est prévue pour le mardi après-midi et que les invités sont déjà invités ?

Madame Hélène CONWAY

Les invités sont déjà prévus, mais pour qu'ils puissent intervenir dans le cadre d'une demi-journée de réunion, et non pas pendant 1 h 30.

Monsieur le Président

D'accord, très bien. Nous prenons note de cela également.

Monsieur Paul CLAVE

Vous changez le terme "commission temporaire de la formation professionnelle", vous écrivez "commission temporaire de la décentralisation", et vous reprenez tous les propos exactement à l'identique : ce sont les miens aussi. Il n'est pas possible en

1 h 30 de réunir une commission temporaire. J'ai également contacté deux invités ; je n'ai pas encore spécifié de date, mais en 1 h 30, il nous sera impossible d'auditionner ces deux invités.

Monsieur le Président

Nous allons tenir compte cela. Il serait peut-être possible de placer ces réunions le mercredi ou le mardi après-midi, une fois que les commissions permanentes auront lancé leurs travaux et qu'elles en seront à la rédaction ; mais nous allons en parler tout à l'heure.

Monsieur Pierre GIRAULT

Quand une réunion temporaire se réunit à 16 h, elle peut travailler jusqu'à 20 h : il y a déjà 4 heures. On ne saurait être partout ; il faut donc faire des choix dans la vie, et je pense qu'un certain nombre de nos collègues devraient s'y conformer. Merci.

Monsieur le Président

Ce matin, en réunion du bureau, nous avons parlé des invités, et il a été prévu :

- d'inviter en plénière notre Premier Ministre, Monsieur de VILLEPIN ;
- également que les commissions pouvaient éventuellement inviter si elles le souhaitent, des ministres techniques ayant un rapport avec leur thème bien évidemment, et de centraliser ces demandes auprès du collège des Présidents et de notre Secrétaire général ;
- d'inviter ou de proposer d'inviter Monsieur Antoine POUILLIEUTE qui est à la Direction générale de l'administration en charge du projet de modernisation du Quai d'Orsay.

Si vous n'avez pas de questions sur cette approche de programme, je voudrais, avant de vous dire au revoir et de clore cette séance, que nous nous disions au revoir à Georges GUIBLET, Secrétaire général adjoint, qui va quitter l'AFE durant l'été pour rejoindre son poste au consulat général à Francfort.

(Applaudissements.)

Nous pouvons le remercier pour sa disponibilité pendant le temps qu'il a passé à l'AFE et l'aide qu'il nous a apportée pour conduire nos travaux. Merci beaucoup, et bonne installation à Francfort.

De la salle

Quelles sont les dates de décembre et de mars ?

Monsieur le Président

- La réunion de décembre a été fixée aux 16 et 17 : c'est un bureau.
- La réunion de mars a été fixée à la semaine du 6 mars : c'est une session plénière. Elle commencera le 6 mars après-midi, ce qui vous laisse toute latitude pour vous réunir le matin si vous le souhaitez.

Je crois que cette fois, nous en avons terminé ; je vous remercie et je vous dis au mois de septembre.

(Applaudissements.)

La séance est levée à 11 h 20.